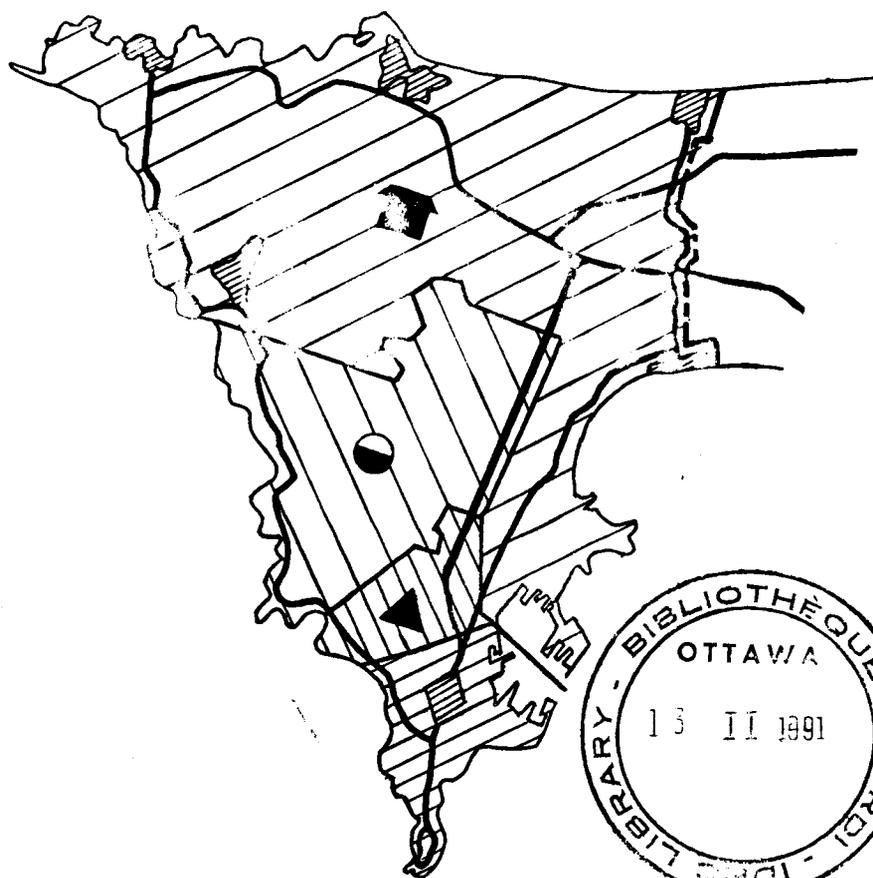


REPUBLIQUE DU SENEGAL  
CENTRE DE RECHERCHE POUR  
L'HABITAT, L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE  
C. R. H. U. A.

IDRC - LB  
30846

PROJET 3 - P - 0011 - C. R. D. I.

**GESTION DE LA CROISSANCE URBAINE - SENEGAL**  
**LES EQUIPEMENTS URBAINS A DAKAR**  
*(rapport definitif)*



**Centre de Recherches pour le Développement International**  
**Institut pour l'étude de l'environnement**

UNIVERSITE DE TORONTO

JUILLET 1986

## AVANT PROPOS

Cette humble contribution à une meilleure connaissance des problèmes urbains au Sénégal, singulièrement ceux-liés aux équipements à caractère collectif à Dakar, est un effort de recherche consenti par une équipe de cinq membres permanents qui tout en accomplissant leurs tâches quotidiennes dans leurs services respectifs ont su aménager leurs temps et consentir des sacrifices pour mener à bien ce projet. Ces membres sont :

- Thécouta NGOM, Aménagiste-urbaniste, Chef du Centre de Recherches pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Architecture (CRHUA), coordonateur du projet,

- Boubacar FALL, aménageur-sociologue, responsable de l'Atelier de Recherche urbaines et régionales au CRHUA,

- Oumar WANE, géographe-environnementaliste, assistant à l'Insitut des Sciences de l'Environnement (ISE) uNIVERSITE DE DAKAR,

- Mamadou Lamine BOB, Aménageur-urbaniste, ex-Directeur des Parcelles assainies (Office des Habitations à Loyer modéré Dakar)

- Abdoulaye CISSE, ex-Aménageur à la Direction de l'Aménagement du Territoire, Secrétariat d'Etat à la Décentralisation.

Cette équipe permanente a été secondée dans son travail par différents intervenants (enquêteurs, statisticien-démographe, documentaliste, cartographe, géographe) provenant de l'UNiversité de Dakar et des services publics tels que Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, Direction de la Statistique, Centre de Recherches pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Architecture.

Le programme de travail qui devait se dérouler sur 18 mois, a finalement durée 24 mois (de juillet 1984 à juin 1986). Ce prolongement de la durée est dû à la fois au manque de régularité dans les versements des fonds et aux difficultés de rassembler certaines inforamtions concernant l'état des lieux sur le terrain, le recueil des données sur les types d'équipements.

Les difficultés ci-dessus ont eu comme conséquence la réduction de notre programme de recherche dans ses objectifs généraux, notamment la suspension des chapitres :

- étude d'une conception de normes d'équipements appropriés
  - éléments pour une politique cohérente et efficiente en matière d'équipements urbains
- qui seront traités ultérieurement, dès que la situation financière et matérielle le permettra.

Le travail que nous présentons dans ce rapport est un constat de la situation des équipements de santé, d'enseignement, d'alimentation en eau et d'assainissement à travers les limites des quartiers méconnues de tous, sauf les seuls chefs de quartiers qui en décident librement.

Par ailleurs, nous signalons à titre d'information qu'en dehors des équipements spécifiquement étudiés dans ce rapport, tous les autres types d'équipements existants ont été relevés au cours de nos investigations sur le terrain et ont fait l'objet de tableaux de synthèse qui sont détenus au CRHUA, siège dudit projet.

D'ores et déjà, vu les nombreuses demandes enregistrées auprès du coordonnateur du projet, concernant les résultats de notre travail que certains services veulent utiliser (Bureau national du recensement, SONEES, ORSTOM, Préfectures de Dakar et de Pikine, Projet secteur urbain du Plan et de la Coopération et de la Banque mondiale etc, et chercheurs particuliers, nous avons la ferme conviction que le volume de travail accompli (surtout la cartographie des limites de quartiers et arrondissements ou secteurs par département) sera un précieux outil de travail et de réflexion pour l'avenir au profit de la planification spatiale dans les domaines de la distribution des équipements et de la structuration en milieu urbain sénégalais.

Le Coordonnateur du Projet

Thiécouta NGOM

## REMERCIEMENTS

Les enquêtes et analyses dont il est question dans ce rapport sur les équipements urbains à Dakar, ont pu être réalisées grâce au concours des services publics et privés consignés dans le document, et à la collaboration des chefs de quartiers.

Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont eu la gentillesse de nous apporter leur concours pour la réussite de cette recherche et la publication de ses résultats.

Une mention spéciale mérite d'être faite à l'endroit du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, pour avoir soutenu et obtenu le financement de ce projet, à l'honneur des responsables du projet Ecoville de l'Institut pour l'Etude de l'Environnement - Université de Toronto, des responsables de la Division Sciences Humaines (Dakar et Ottawa) du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada, pour leur soutien moral et financier.

/// -/ ESTION DE LA CROISSANCE URBAINE (SENEGAL)

/// ES EQUIPEMENTS URBAINS A DAKAR

	<u>PAGES</u>
<u>I N T R O D U C T I O N</u>	1
<u>I - ASPECTS DE L'URBANISATION AU SENEGAL</u>	5
1.1. <u>Systeme urbain</u>	5
1.1.1. Formation et évolution des villes	5
1.1.2. Hiérarchisation	6
1.2. <u>Analyse des éléments caractéristiques</u>	7
1.2.1. Habitat et gestion foncière	7
1.2.1.1. Habitat	7
a) Habitat planifié	
b) Autoconstruction assistée	
c) Construction de logements privés	
1.2.1.2. Gestion des terres urbaines	8
1.2.2. Population	8
1.2.3. Equipements et infrastructures	10
1.2.3.1. Nettoyement et assainissement	10
1.2.3.2. Alimentation en eau	10
1.2.3.3. Alimentation en énergie	11
a) Sources naturelles	
b) Energie électrique	
1.2.3.4. Santé	11
1.2.3.5. Enseignement	12
1.2.3.6. Transport et communication	13

.../...

a) Réseau routier	
b) Réseau ferroviaire	
c) Voies fluviales et fluviomaritimes	
d) Trafic aérien.	
1.2.4. Activités économiques	15
II - <u>METHODOLOGIE DE RECHERCHE</u>	17
2.1. <u>Préparatifs</u>	17
2.1.1. Formalités administratives	
2.1.2. Recherche de documents	
2.1.3. Elaboration de la nomenclature des équipements et des questionnaires	
2.1.4. Codification de la nomenclature	18
2.1.5. Echantillonnage	49 20
2.2. <u>Actions sur le terrain</u>	20
2.2.1. Action des informateurs	20
2.2.2. Action des enquêteurs et contrôleurs	20
2.2.3. Recueil des données et compilation	20
2.2.4. Contrôle des données	21
2.2.5. Cartographie	21
2.2.6. Traitement informatique	21
III - <u>RESULTATS DE RECHERCHE</u>	23
3.1. <u>Délimitation des quartiers</u>	23
3.1.1. <u>Département de Dakar</u>	23
3.1.1.1. Premier Arrondissement	23
3.1.1.2. Deuxième Arrondissement	23
3.1.1.3. Troisième Arrondissement	23
3.1.1.4. Quatrième Arrondissement	24
3.1.1.5. Classification des quartiers	24

.../...

3.1.2. <u>Département de Pikine</u>	26
3.1.2.1. Derrière la Voie ferrée	28
3.1.2.2. Secteur Diamaguène Yeumbeul	28
3.1.2.3. Secteur HLM Guédiawaye	28
3.1.2.4. Secteur Médina Gounasse	28
3.1.2.5. Secteur Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye	29
3.1.2.6. Secteur Pikine	29
3.1.2.7. Secteur Premier Guédiawaye	29
3.1.2.8. Secteur Golf Sud	29
3.1.2.9. Classification des quartiers	30
3.1.3. <u>Etude comparative</u> entre les deux départements - Classement des quartiers)	33
3.2. <u>Analyse des équipements</u>	33
3.2.1. <u>Santé</u>	33
3.2.1.1. Problématique	33
3.2.1.2. Organisation des structures de santé publique	35
3.2.1.3. Distribution spatiale et niveau d'équipement	37
A- <u>DEPARTEMENT DE DAKAR</u>	37
B- <u>DEPARTEMENT DE PIKINE</u>	41
3.2.1.4. Politique d'investissement	45
3.2.2. <u>Enseignement</u>	49
3.2.2.1. Problématique	49
3.2.2.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement	54
A) DEPARTEMENT DE DAKAR	54
B) DEPARTEMENT DE PIKINE	57
3.2.2.3. Politique d'investissement	61
3.2.3. Alimentation en eau	65
3.2.3.1. Problématique	65
3.2.3.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement	66

.../...

A) DEPARTEMENT DE DAKAR	66
B) DEPARTEMENT DE PIKINE	69
3.2.3.3. Politique d'investissement	70
3.2.4. Assainissement et nettoyage	71
3.2.4.1. Problématique	
3.2.4.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement	
A) DEPARTEMENT DE DAKAR	73
B) DEPARTEMENT DE PIKINE	81
3.2.4.3. Politique d'investissement	90
IV - <u>GESTION MUNICIPALE</u>	96
4.1. <u>Structures politiques et administratives</u>	96
4.2. <u>Services techniques urbains à Dakar</u>	100
4.3. <u>Moyens humains, matériels et financiers</u>	104
4.4. <u>Implications résultant de la gestion municipale</u>	
V- <u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	111
VI - <u>ANNEXES</u>	116
VII - <u>DOCUMENTATION</u>	153
VIII- <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	154

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : statistiques concernant le peuplement pour 1961, 1976 et l'an 2 000 dans la Commune du Sénégal.....	9
Tableau n° 2 : Longueur des voies bitumées dans les grandes zones d'habitation de DAKAR.....	14
Tableau n° 3 : Arrondissements et quartiers du département de Dakar.....	23
Tableau n° 4 : Classification des quartiers selon leur population.....	24
Tableau n° 5 : Arrondissements administratifs et arrondissements de police du département de Dakar.....	26
Tableau n° 6 : Secteurs et quartiers du département de Pikine.....	27
Tableau n° 7 : Classification des quartiers selon la population.....	31
Tableau n° 8 : Répartition de la population dans le département de Dakar et Pikine.....	33
Tableau n° 9 : Distribution des équipements de santé dans le département de Dakar.....	39
Tableau n° 10 : Grandes formations sanitaires au niveau du département de Dakar.....	41
Tableau n° 11 : Distribution des équipements dans le département de Pikine....	43
Tableau n° 12 : Grandes formations au niveau du département de Pikine.....	44
Tableau n° 13 : Equipements de santé réalisés de 1979 à 1985.....	48
Tableau n° 14 : Répartition des lycées par arrondissement.....	57
Tableau n° 15 : Répartition des classes des centres sociaux dans le département de Dakar.....	58
Tableau n° 16 : Enseignement : réalisations (nombre de classes 1980/85).....	63
Tableau n° 17 : Répartition des quartiers par arrondissement et par mode d'alimentation en eau.....	67
Tableau n° 18 : Répartition des bornes-fontaines dans les secteurs du département de Pikine.....	69
Tableau n° 19 : Répartition des boxes d'édicules publics dans le département de Dakar.....	76
Tableau n° 20 : Répartition des boxes d'édicules publics dans le département de Pikine.....	82
Tableau n° 21 : Répartition par secteur des containers d'ordures ménagères dans le département de Pikine (données provisoires à la date de janvier 1986.....	87
Tableau n° 22 : Réalisation d'édicules publics dans la région de Dakar (1973/1977).....	92

Tableau n° 23 : Bilan des investissements d'assainissement réalisés par la Commune de Dakar au cours du IVe plan (1973/1977) en millions de francs CFA, dans la région de DAKAR.....	95
Tableau n° 24 : Répartition du personnel de la Communauté urbaine et des trois Communes de Dakar.....	104
Tableau n° 25 : Parc automobile de la municipalité de Dakar.....	105
Tableau n° 26 : Recettes des Communes (budget 1985/86-Millions F CFA).....	107
Tableau n° 27 : Dépenses des Communes (budget 1985/86-Millions F CFA).....	109

LISTE DES CARTES ET SCHEMAS

1 - Carte administrative de la République du Sénégal.....	3bis
2 - Population résidente totale en 1976 et hiérarchie urbaine.....	6
3 - Structure administrative de la région de Dakar.....	98bis

LISTE DES SIGLES

- 1- BCEOM : (Bureau central d'études d'Outre-Mer)
- 2- BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal)
- 3- BNR (Bureau national du Recensement)
- 4- HAMO (Société des Habitations modernes)
- 5- MUH (Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat)
- 7- OHLM (Office des Habitations à loyer modéré)
- 8- OMS (Organisation mondiale de la Santé)
- 9- ORSTOM (Office de Recherche scientifique et technique Outre-Mer)
- 10- PADCO (Planning and Development Collaborative international)
- 11- PIB (Production intérieure brute)
- 12- PIBE (Production intérieure brute)
- 13- PMI (Centre de Protection maternelle et infantile)
- 14- SERAS (Société d'exploitation des Ressources animales du Sénégal)
- 15- SIAS (Société industrielle d'Aménagement urbain du Sénégal)
- 16- SICAP (Société immobilière du Cap-Vert)
- 17- SOADIP (Société africaine de distribution et de promotion)
- 18- SONED (Société nationale d'Etudes et de Développement)
- 19- SONEES (Société nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal)
- 20- SOTRAC (Société des Transports en Commun du Cap-Vert)
- 21- SSTUR (Société sénégalaise des travaux urbains et ruraux)

LES EQUIPEMENTS URBAINS A DAKAR

I N T R O D U C T I O N

\* Sur l'initiative de l'institut pour l'étude de l'Environnement de l'Université de Toronto (Canada), un séminaire a regroupé en 1982 à Nairobi, (Kenya) les représentants de sept (7) pays africains : Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Soudan, Tanzanie, Zaïre. <sup>/et Sénégal</sup> Le choix de ces villes était basé sur l'importance des capitales nationales de ces pays.

\* Ce séminaire dont le thème général était la gestion de la croissance urbaine en Afrique avait pour objet d'identifier les problèmes les plus préoccupants de nos agglomérations. A l'issue de cette rencontre de Nairobi, il a été constitué une équipe de recherche par pays. Par la suite un thème a pu être défini et retenu par équipe.

L'ensemble des thèmes et programmes de recherche ont été financés par le Centre de recherche pour le Développement international (CRDI) du Canada.

\* Ainsi, pour notre équipe, le thème de recherche s'intitule " les équipements urbains à Dakar" et concerne les types d'équipements suivants ; l'enseignement, la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement.

Les objectifs visés par cette recherche sont de deux sortes :

a) Les objectifs généraux

Il s'agit d'abord d'avoir une meilleure connaissance de la structuration de l'espace urbain par la localisation des équipements et par une délimitation et une matérialisation des quartiers. Ensuite de mettre à la disposition des autorités administratives et municipales des éléments pouvant aider à l'amélioration de la politique d'équipement urbain.

b) Les objectifs particuliers

Ces objectifs concernent notamment :

- l'établissement d'une carte donnant les limites des quartiers et la localisation des équipements étudiés ;
- l'identification des disparités au niveau des quartiers et leurs origines, en ce qui concerne la distribution des équipements ;
- l'élaboration de concepts d'équipements appropriés.

.../...

Notre document actuel fait suite aux deux premiers rapports présentés successivement aux ateliers d'Abidjan (février 1984) et de Toronto (octobre 1985). Le premier document avait trait aux aspects généraux de l'urbanisation au Sénégal. Le second document concernait la méthodologie de recherche tout en donnant l'état d'avancement de l'étude.

Ainsi, comme rapport final de notre étude nous y traitons successivement quatre parties :

- la première partie traite les aspects de l'urbanisation au Sénégal,
- dans la deuxième partie, il est question de la méthodologie de recherche,
- la troisième partie donne les résultats de recherche
- quant à la quatrième partie il s'agit de la gestion municipale.

Mais auparavant, il est nécessaire de présenter sommairement la République du Sénégal.

Situé dans la partie occidentale de l'Afrique entre 12° 10' W et 17° 30' W de latitude et 12° 20' N et 16° 40' N de longitude, le Sénégal s'étend sur 196.722 km<sup>2</sup>.

En 1983 sa population a été estimée à environ 6 252 000 habitants, cette population connaît une évolution très rapide, son taux d'accroissement de 3 % correspond à un doublement en 25 ans, elle sera environ 10.847.000 habitants en l'an 2001.

La population sénégalaise est caractérisée également par sa jeunesse en 1976 plus de 54 % de l'effectif global avaient moins de 20 ans, 43 % avaient entre 20 et 65 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentaient que 3 %.

La répartition de cette population est très contrastée et donne un aperçu des déséquilibres inter-régionaux. La région de Dakar avec 0,8 % de la superficie du pays regroupe plus de 20 % de la population soit une densité d'environ 2538 habitants/km<sup>2</sup> alors que celle de Tambacounda qui représente 30,3 % de la superficie totale ne regroupe que 5,5 % de la population avec une densité de 6 habitants/km<sup>2</sup>. Pour les autres régions les densités varient entre plus de 120 habitants/km<sup>2</sup> et moins de 20 habitants/km<sup>2</sup>. Cette répartition de la population reflète l'opposition entre le sous-peuplement de l'Est du pays et le peuplement dense de sa partie occidentale proche du littoral où on trouve les plus grandes villes.

.../...

Cette situation démographique héritée de l'histoire est accentuée aujourd'hui par une migration inter-régionale considérable et une croissance urbaine accélérée. Le Sénégal est un des pays les plus urbanisés d'Afrique avec un taux d'urbanisation de 35 % qui atteindra 48 % en l'an 2000 si la tendance actuelle se maintient.

La nouvelle administration territoriale s'organise autour de 10 régions, 30 départements, 90 arrondissements et 317 communautés rurales. L'armature urbaine est composée des 10 capitales régionales et d'autres implantations dont l'origine et l'essor sont dûs à des causes historiques, économiques et politiques.

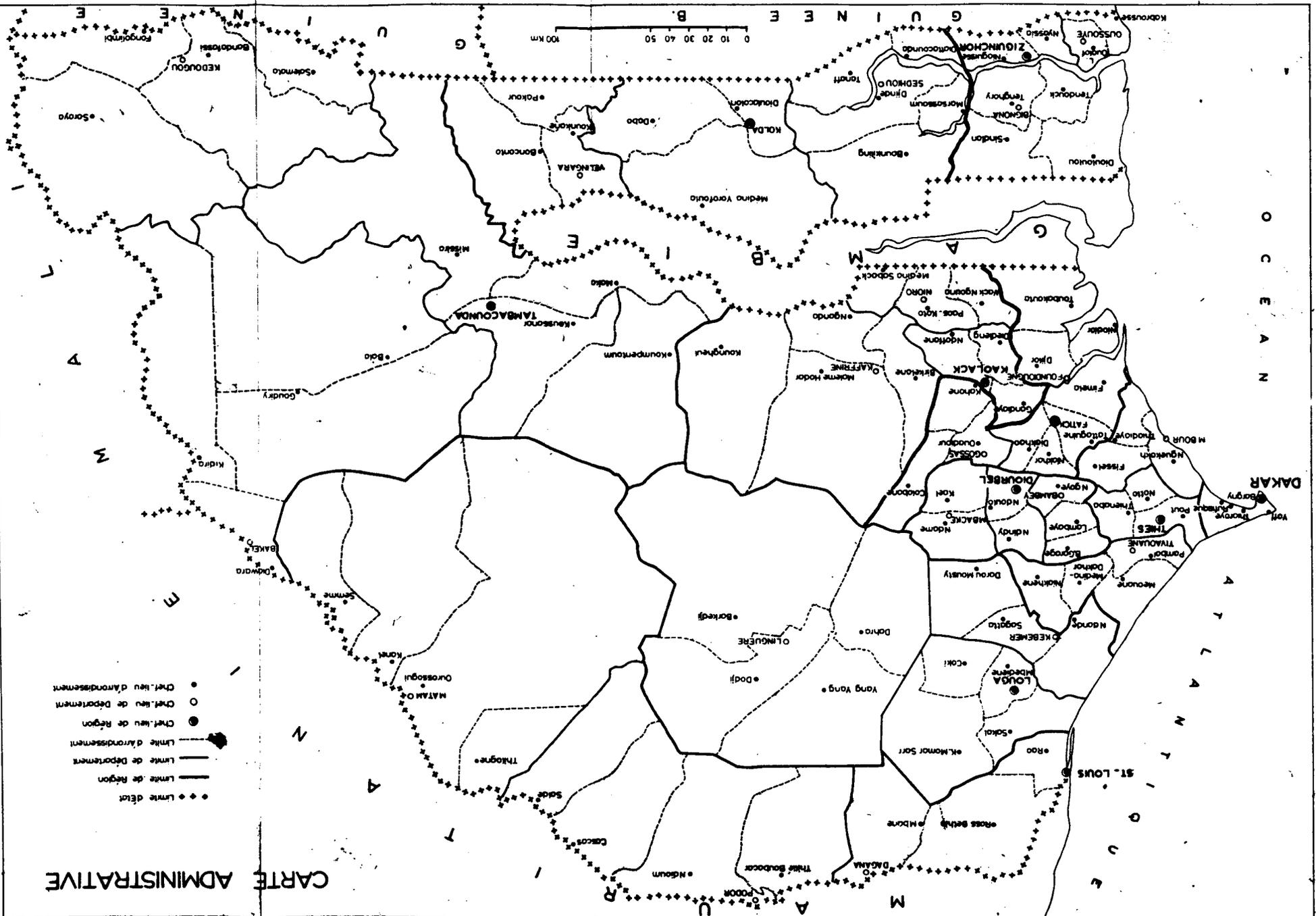
---

OBSERVATIONS : Les statistiques utilisées sont tirées d'un exposé fait par M. Sékou SEYDI ingénieur économiste-statisticien à la Direction statistique (BNR) lors du forum organisé par la section de Fam de l'ASC le 6 mai 1985.

Ainsi que de PADCO : Evaluation du développement urbain au Sénégal (février 1984)

# CARTE ADMINISTRATIVE

- Limite de l'état
- Limite de Région
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Chef-lieu de Région
- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'arrondissement



## I - ASPECTS DE L'URBANISATION AU SENEGAL

Il s'agit d'étudier l'histoire et la hiérarchisation des villes sénégalaises ainsi que leurs éléments caractéristiques (population, habitat, équipements et activités économiques).

### 1.1. Systeme urbain

#### 1.1.1. Formation et évolution des villes

L'origine et l'essor des villes sénégalaises sont liés à des facteurs historiques et économiques.

La majorité des villes ont été implantées pendant la période coloniale.

Elles étaient soit des points d'appui à la pénétration militaire (Saint-Louis, Gorée, tour de Kaolack, fort de Bakel) soit des centres administratifs.

Cependant c'est l'activité économique qui a surtout favorisé leur création et leur développement qui ont servi d'escaliers pour le drainage des produits agricoles (arachide et gomme arabique) et la distribution des produits manufacturés, elles jalonnaient donc les différentes voies de communication (fleuve, voies ferroviaires et routes).

Ces facteurs qui ont conféré à la ville une fonction militaire administrative et / ou économique, ont également créé un double déséquilibre : d'une part au niveau de la morphologie des villes où s'opposent un quartier européen (escale, plateau) qui monopolise toutes les activités économiques et administratives, et des quartiers indigènes généralement non lotis, d'autre part au niveau de leur répartition : les villes sénégalaises les plus importantes sont localisées à l'Ouest du 15<sup>e</sup> parallèle où les infrastructures de communication et les activités économiques sont plus denses.

D'autres facteurs historiques (crise de 1929, seconde guerre mondiale, indépendance) ainsi que le développement économique et infrastructurel ont bouleversé les fonctions des centres urbains tels que Saint-Louis, Rufisque, Kaolack, etc... introduisant une nouvelle hiérarchie entre les villes du Sénégal avec une nette prépondérance de Dakar qui s'est accentuée après l'indépendance.

.../...

### 1.1. 2. Hiérarchisation

Elle s'est faite en deux étapes suivant des critères différents :  
- en 1960 au moment de l'indépendance, c'est le critère économique qui a prévalu dans la hiérarchisation. Du fait de leur rôle économique ou administratif des centres urbains tels Dakar, Rufisque, Bargny, Ziguinchor, Diourbel, Louga, Saint-LOuis, Kaolack, Thiès ont connu une augmentation rapide de leur population totale.

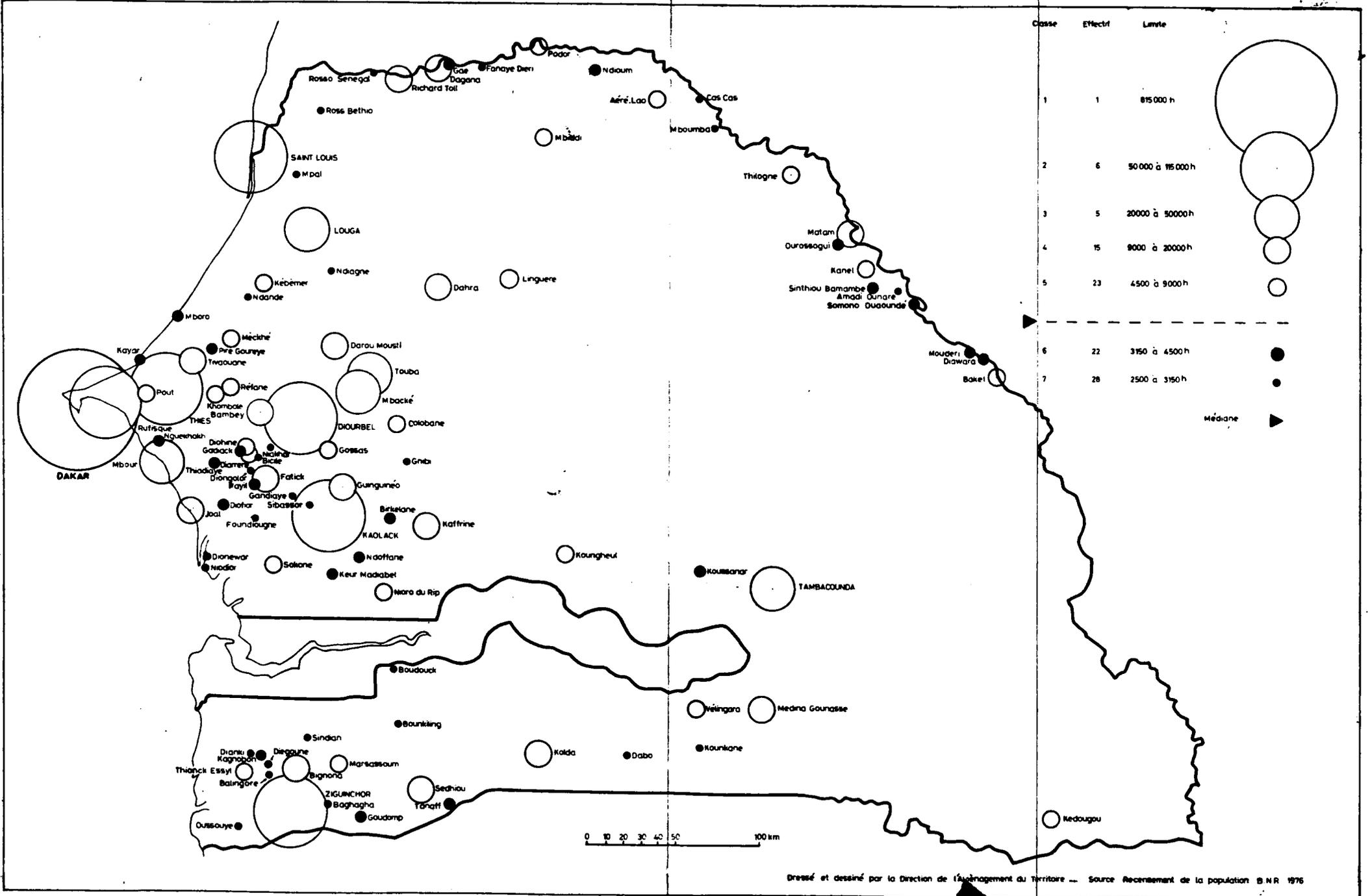
- A partir des années 1970, toute agglomération d'au moins 10 000 habitants (seuil retenu par la Direction de la Statistique) ou de 5 000 habitants et plus (seuil retenu dans le code de l'Urbanisme : chapitre II, article 71) est une ville. A ce critère numérique est venu s'ajouter un critère politico-administratif assurant la promotion de centres urbains aux capitales régionales (10), chefs lieux de département (30) et à certains chefs-lieux d'arrondissement (sur 90) soit au total 37 communes qui constituent l'armature urbaine.

Donc nous constatons que les villes sénégalaises sont définies selon leur fonction ou selon leur importance numérique, cette définition permet d'avoir un schéma de hiérarchisation à plusieurs niveaux avec :

- Dakar dont l'essor administratif économique, culturel et démographique font d'elle une métropole,
- les capitales régionales : leurs fonctions sont peu diversifiées, elles ne sont que des centres intermédiaires assurant le relais entre Dakar et le reste du pays,
- et les centres secondaires qui ne sont des villes que par leurs effectifs, leurs activités étant essentiellement rurales.

NB : Les 10 capitales régionales sont aussi des chefs-lieux de département.

.../...



Dressé et dessiné par la Direction de l'aménagement du territoire ... Source Recensement de la population B.N.R. 1976

## 1.2. Analyse des éléments caractéristiques

### 1.2.1. Habitat et gestion foncière

#### 1.2.1.1. Habitat

le problème de l'habitat n'est pas encore résolu malgré une politique de promotion de l'habitat social qui s'articule sur trois volets :

##### a) Habitat planifié

Par le biais de deux sociétés : La SICAP (Société Immobilière du Cap-Vert) et l'OHLM (Office des Habitations à Loyer modéré), l'Etat a consacré 32 milliards cinq cents millions de francs CFA pour la réalisation de près de 19 400 logements. Néanmoins la demande de logements dépasse encore largement l'offre.

- la SICAP qui n'a réalisé que 10 518 logements en 30 ans, a encore 2 000 demandes en location vente et 3 500 en location simple qui ne sont pas satisfaites.

- au niveau de l'OHLM 22 000 demandes sont en attente (6500 logements construits dans le Cap-Vert sur 8868 au total).

- la société HAMO (Habitations modernes), la dernière née, est à ses débuts de réalisation de logements préfabriqués dans la seule région de Dakar.

##### b) Auto-construction assistée

Le gouvernement a initié depuis 1973 un projet "Parcelles assainies" qui a pour objet de donner à toute personne justifiant un revenu dans une fourchette définie par des critères, une parcelle où elle peut bâtir le logement de son choix. De nos jours environ 11 000 parcelles ont été attribuées à Dakar : au moins 39 000 demandes n'ont pu être satisfaites soit près de 4 fois le programme complet de parcelles assainies de la région. Cette opération touche aussi les villes de Thiès (1600 parcelles sur 75 ha) et la ville de Kaolack où un projet est en cours de préparation.

##### c) La construction de logements privés

La création de la BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal) en 1979, a permis une relance de la construction de logements sociaux, la banque apporte son concours financier aux entreprises qui veulent mener des actions en faveur de leurs agents, ainsi qu'aux promoteurs privés.

.../...

Elle a financé près de 10 000 logements en 5 ans.

Cependant, malgré tous les efforts entrepris la crise du logement demeure aigue surtout à Dakar où entre avril 1980 et mars 1981, sur 1087 demandes d'autorisation de construire qui ont été déposées, seules 1025 ont été accordées.

#### 1.2.1.2. La gestion des terres urbaines

La crise du logement due à la supériorité des demandes de logement par rapport à l'offre, est surtout accentuée par le manque de maîtrise d'espaces constructibles dans les grandes villes où l'accès à la propriété foncière est devenue préoccupante. De ce fait la spéculation foncière est favorisée notamment à Dakar où les spéculateurs n'hésitent pas à vendre illicitement des terres qui ont été expropriées depuis 1964 (loi sur le domaine national) pour des programmes de promotion immobilière.

#### 1.2.2. Population

La population urbaine du Sénégal croît à un rythme particulièrement rapide. Estimée en 1984 à 2 500 000 habitants, soit 39,6 % de la population totale, elle atteindra près de 5 200 000 habitants en l'an 2000. Près de 40 % de cette croissance seraient imputables aux migrations le reste provenant de la hausse naturelle, prévue à 3,2 % par ces projections (PADCO, août 1983).

La part que représente la région de dakar (Dakar et Rufisque) est très importante : 1 087 000 habitants avec une croissance moyenne de 5,6 % par an (recensement 1976). Elle comptera 56 % de la population urbaine du Sénégal en l'an 2000.

Au cours de la décennie 1965 - 1976 l'évolution a été très spectaculaire :

14 villes ont doublé leur population

4 villes l'ont triplée

1 ville l'a quadruplée.

alors que lors de la précédente décennie (1955 - 1965) seules 6 villes avaient doublé leur population et 2 l'avaient triplée (tableau 1).

.../...

TABLEAU N° 1 : STATISTIQUES CONCERNANT LE PEUPLEMENT POUR 1961, 1976  
ET L'AN 2000 DANS LES COMMUNES DU SENEGAL.

REGIONS	COMMUNES	Populations		Taux moyen de croissance an- nuelle 1961/76	POPULATIONS 2 000			
		1961 (1000)	1976 (1000)		Suite d'accrois- sement naturel (%)	Aux taux moyens de croissance annuelle (1000)	Migration impliquée (1000)	Migration en tant que proportion du total (%)
3 DAKAR	Dakar-Pikine-	424.4	954.4	5.55	2033	3490	1458	41.76
	Rufisque							
4 ZIGUINCHOR	Ziguinchor	29.8	69.6	5.82	148	270	122	45.19
5	Bignona	5.4	14.5	6.81	31	70	40	56.15
6	Ousouye	8	2.5	7.09	5	15	10	65.60
7 KOLDA	Kolda	6.1	18.9	7.83	40	115	75	65.13
8	Sédhiou	3	9.3	7.83	20	57	37	65.16
9	Vélingara	2.6	8.8	8.47	19	62	43	69.72
10 DIOURBEL	Diourbel	28.6	53.7	4.29	114	147	33	22.28
11	Mbacké	8	25.4	8.01	54	161	107	66.46
12	Bmabey	6	9.8	3.32	21	21	1	2.86
13 LOUGA	Louga	16.3	33.6	4.94	72	107	35	33.06
14	Linguère	2.5	7.8	7.88	17	48	32	65.51
15	Kébémér	3	6.8	5.61	14	25	11	42.50
16 SAINT-LOUIS	St-Louis	48.8	88.7	4.06	189	231	42	18.13
17	Richard Toll	1.9	10.7	12.21	23	170	147	86.59
18	Dagana	4.5	10.2	5.61	22	38	16	42.50
19	Podor	4.7	6.8	2.49	14	12	- 2	- 17.94
20	Matam	6	9.8	3.32	21	21	1	2.86
21 TAMBACOUNDA	Tambacounda	11.1	25.1	5.59	53	93	39	42.28
22	Kédougou	2	7.7	9.40	14	67	50	75.36
23	Bakel	3	6.6	5.40	14	23	9	39.68
24 KAOLACK	Kaolack	69.6	104.2	2.73	222	199	-23	-11.66
25	Kaffrine	2.5	11.4	10.64	24	129	105	81.21
26	Nioro du Rip	3	7.9	6.67	17	37	20	54.76

27	FATICK	\$ 7.2.	\$ 10	\$ 2.21	\$ 21	\$ 17	\$ - 4	\$ - 25.91
28	FOUNDIOUNGNE	\$ 1.7	\$ 2.7	\$ 3.13	\$ 6.	\$ 6	\$ - 0	\$ - 1.59
29	Gossas	\$ 5	\$ 7.4	\$ 2.65	\$ 16	\$ 14	\$ - 2	\$ - 13.73
30	Sokone	\$ 3	\$ 5.8	\$ 4.49	\$ 12	\$ 17	\$ 4	\$ 25.83
31	GUINGUINÉO	\$ 6.7	\$ 10.9	\$ 3.30	\$ 23	\$ 24	\$ 1	\$ 2.24
<hr/>								
32	THIES	\$ 69.1	\$ 115.2	\$ 3.47	\$ 245	\$ 261	\$ 16	\$ 5.99
33	Mbour	\$ 14	\$ 36.9	\$ 6.67	\$ 79	\$ 174	\$ 95	\$ 54.83
34	Tivaouane	\$ 8	\$ 17	\$ 5.15	\$ 36	\$ 57	\$ 21	\$ 36.24
35	Mecké	\$ 5.6	\$ 8.7	\$ 2.98	\$ 19	\$ 18	\$ - 1	\$ - 5.24
36	Khombole	\$ 4.1	\$ 6.8	\$ 3.43	\$ 14	\$ 15	\$ 1	\$ 5.21
37	Joal-Fadiouth	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<hr/>								
	SENEGAL TOTAUX	\$ 818	\$ 1725.6	\$ 5.10	\$ 3675	\$ 6212	\$ 2537	\$ 40.84
<hr/>								

\* Taux de croissance basés sur les taux moyens de croissance dans les peuplements de la région de Kaolack à l'extérieur de Kaolack.

SOURCE : Recensement de 1976 et projection de PADCO, 1983 actualisés. Taux de croissance rationnel base de projection non officielle de 3,2 pour cent.

Cette tendance va se poursuivre et en l'an 2000, 19 villes auront au moins triplé leur population : neuf l'auront multipliée au moins par 6 dont quatre au moins par 7, trois au moins par 8 et deux au moins par 10 (Kaffrine par 10 et Richard Toll par plus de 15).

Cette population urbaine sénégalaise est très mal répartie : 90 % et 8 des capitales régionales sont à l'Ouest du 16e parallèle (voir cartes hiérarchie urbaines).

Cette disparité entre l'Ouest et l'Est est remarquable, notamment au niveau des densités régionales où Dakar présentait en 1980 une densité de 2 178 habitants, alors que Tambacounda n'en a que 5 au km<sup>2</sup>.

Cette croissance importante et rapide ainsi que les déséquilibres de la répartition de la population urbaine posent de sérieux problèmes en matière d'équipements d'infrastructures et d'emplois.

### 1.2.3. Equipements et infrastructures

L'analyse va porter sur les équipements collectifs de base, les services collectifs et les réseaux infrastructurels principaux : le réseau routier et le réseau ferroviaire.

#### 1.2.3.1. Nettoisement et assainissement

Les villes sénégalaises n'ont pas pour la plupart des aménagements destinés au dépôt des ordures ménagères et à l'assainissement public. L'enlèvement des ordures ne se fait pas non plus régulièrement. Seules Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Louga ont des réseaux d'égoûts, et c'est généralement la population au centre de ces agglomérations qui bénéficie de ces installations, les quartiers périphériques les plus peuplés sont laissés à eux-mêmes, ce qui pose de graves problèmes d'hygiène.

#### 1.2.3.2. Alimentation en eau

L'alimentation en eau des villes est assurée par des eaux de surface à Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Bakel, Kédougou, Dakar (en partie 20 % et par des forages alimentés par les nappes phréatiques.

La Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) exploite 36 réseaux d'adduction dans les villes, elle compte réhabiliter et étendre ses réseaux dans 11 centres urbains : Louga, Linguère, Ziguinchor, Thiès, Kolda, Bambey, Diourbel, Mbacké, Fatick, Kaolack, Tambacounda.

A Dakar, le ravitaillement des ménages se fait à travers des branchements particuliers (36 620 en 1980/81) et des bornes-fontaines (88 726 en 1980/81) tandis que 5 484 ménages qui n'ont pas ces deux possibilités achètent l'eau qu'ils utilisent.

La consommation domestique représente ainsi à Dakar 47 % de la quantité d'eau qui lui fournit la SONEES. Le reste est utilisé par l'administration sénégalaise et étrangère (25 %).

Cependant avec l'accroissement de la population et la sécheresse qui a fait baisser le niveau du lac de Guiers et des nappes phréatiques, le problème de l'approvisionnement se pose. Il existe aujourd'hui un déficit réel estimé à 23 000 m<sup>3</sup>/jour.

#### 1.2.3.3. Alimentation en énergie

##### a) Sources naturelles

Ce sont le bois, le charbon de bois et dans une moindre mesure à Dakar du gaz naturel. Des expériences sont également en cours en vue de l'utilisation d'énergie solaire et éolienne et de la tourbe.

##### b) Energie électrique

Sa production repose sur un réseau de centrales thermiques interconnectées et reliant les principales villes dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Fatick, LOuga et Saint-Louis.

Les autres centres urbains sont alimentés par de petites génératrices thermiques individuelles qui ne fonctionnent pas toutes continuellement.

Bien que le nombre d'abonnés augmente peu, la consommation d'électricité augmente très rapidement. A Dakar où la consommation de la ville était de 354 GWH, en 1980, la part de l'énergie à usage domestique représentait environ 40 % de l'énergie facturée.

#### 1.2.3.4. Santé

Les infrastructures médico-sanitaires malgré tous les efforts réalisés en vue de leur développement et de leur amélioration, demeurent encore insuffisantes et très inégalement réparties sur le territoire. En 1982 l'indice lit/population est de 1/1310 habitants pour les hopitaux, pour les centres de santé (36 au total avec 2985 lits) qui sont implantés dans toutes les

régions, l'indice national est de 1 lit pour 1900 habitants alors que les maternités au nombre de 284 ont un indice lit/population de 1/1820 habitants.

Une forte concentration de ces infrastructures est observée au niveau de la partie occidentale du pays et en particulier au niveau du département de Dakar où nous retrouvons 4 hopitaux sur les 13 que compte le pays : 3 centres de santé, 32 postes de santé, infirmeries et dispensaires ; 18 maternités et cliniques d'accouchement, 2 centres PMI, 1 institut d'hygiène social, 1 service d'hygiène, 55 pharmacies, 90 cabinets médicaux, et 4 autres formations sanitaires. Cependant les hôpitaux de Dakar reçoivent des malades venant de toutes les régions du pays ce qui ne facilite pas la définition de leur zone de polarisation. Ainsi pour les maternités et les cliniques d'accouchement nous avons un indice de 789 habitats/lit pour les postes de santé 18 694 habitants/lit il y a aussi une pharmacie pour 10 877 habitants et un cabinet médical pour 6 647 habitants.

Le même déséquilibre en faveur de Dakar est noté au niveau de la répartition du personnel :

- sur 478 médecins (public : 375, privé : 103) 355 exercent à Dakar
- sur 387 sages-femmes 236 sont à Dakar
- sur 1204 infirmiers Dakar en compte 529.

Aussi 145 pharmaciens (public = 68, privé = 77) 78 chirurgiens-dentistes (public = 45, privé = 33) ont été recensés au Sénégal à la même époque et la plupart sont installés à Dakar.

#### 1.2.3.5. Enseignement

Le niveau de scolarisation au Sénégal est encore assez faible eu 1979, 31,5 % des enfants de 6 à 13 ans étaient scolarisés. Ce taux progresse d'environ 6 % par an. En 1982 les 1795 écoles de l'enseignement élémentaire comprenant 8 577 classes ont reçu 452 679 élèves dont 10,6 % dans l'enseignement privé.

Cette progression est néanmoins absorbée par la croissance démographique qui entraîne une forte demande principalement dans le département de Dakar où les 155 classes des écoles maternelles reçoivent 5 334 élèves, 1618 classes de l'élémentaire accueillent 93.637 élèves au niveau du secondaire CES/CEMG et lycées reçoivent respectivement :

- 27 008 élèves dans 581 classes et 10 322 élèves dans 252 classes.

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire la politique de

décentralisation menée par l'Etat a permis à chaque région de disposer d'établissements moyens et secondaires, la région de Dakar regroupe encore la part la plus importante avec 20 grands lycées dont 6 dans la première circonscription, 2 dans la deuxième, 10 dans la troisième et 2 dans la quatrième.

Dans le département de Dakar les rapports population et infrastructures sociales donnent les indices suivants :

- écoles maternelles : 3 859 habitants par classe
- écoles élémentaires : 370 habitants par classe
- CES/CEMG : 1 030 habitants par classe
- Lycées : 2 374 habitants par classe.

L'enseignement supérieur dont les structures les plus importantes (Université et majorité des grandes écoles) sont localisées dans la région de Dakar, qui comptait en 1980 : 12 673 inscrits dont 76 % des sénégalais, ce nombre n'a cessé d'augmenter : 12,8 % en moyenne par an.

#### 1.2.3.6. Transports et communication

Le système des transports repose sur des réseaux infrastructurels dont les plus importants sont le réseau routier et le réseau ferroviaire.

##### a) Réseau routier

Le Sénégal possède 3 612 km de routes bitumées en 1982, et 11 150 km de routes classées en latérite ou en terre. Ce réseau routier a une grande importance dans les communications intérieures (circulation des passagers et des marchandises, exceptées les phosphates) dont près de 95 % sont assurés par la route. Cependant tout comme la répartition des villes et des activités économiques il présente un déséquilibre : la partie occidentale du pays est mieux desservie que sa partie orientale. L'Etat a donc entrepris d'importants efforts (au rythme moyen annuel de 7 % pendant le Ve plan) en vue d'améliorer le réseau routier mais surtout de désenclaver les régions périphériques ainsi plusieurs centaines de km de routes ont été construites à cet effet au cours du Ve plan : Casamance (295 km), Sénégal oriental (140 km) région du Fleuve (149 km) et celle de LOuga (110 km).

Néanmoins le développement du réseau routier demeure insuffisant aussi bien en campagne que dans les villes et même Dakar n'échappe pas à ce phénomène : les ratios concernant la longueur des voies bitumées par rapport à la population et à la surface urbanisée par grandes zones d'habitations sont

assez faibles dans l'ensemble (voir tableau ci-dessous)

Tableau n° 2 : LONGUEUR DES VOIES BITUMÉES DANS LES GRANDES ZONES  
D'HABITATION DE DAKAR

Grandes zones d'habitation	Mètres/100 hbts	Mètres/ha
PLATEAU	1 350	150
MEDINA	370	100
PIKINE REGULIER	105	30
GUEDAIWAYE	205	40

Le transport intra-urbain et inter-urbain est assuré par l'Etat et par des moyens privés.

- Transport intra-urbain

A Dakar le transport collectif est confié à la SOTRAC (Société des Transports en Commun) qui exploite 20 lignes régulières avec 264 bus doit 73,5 Millions de voyageurs transportés en 1979/80. Son action est complétée par celles des 760 " Cars rapides" (collectif privé) qui transportent environ 240 millions de voyageurs par an, et des 2500 taxis qui assurent le transport semi-collectif privé.

- Transport inter-urbain

Est assuré par des véhicules de transport en commun (taxis de 7 places et cars de 15 ou 25 places). 60 % des échanges se font avec le Cap-Vert. Dans les autres capitales régionales le transport est assuré comme à Dakar par des cars, des calèches, des mobylettes pour le cas spécifique de Kaolack.

- Cas particulier de Dakar

A Dakar la croissance démographique pose d'énormes problèmes de transport malgré tous les efforts entrepris. Les besoins de déplacement sont loin d'être satisfaits par les transports collectifs publics et privés et les voitures particulières malgré leur coût élevé prolifèrent. Le problème du transport est doublé d'un problème d'insuffisance des voies de dégagement pour la circulation en particulier aux heures de pointe.

b) Le réseau ferroviaire

Il comprend 1032 km de lignes à une voie et 70 km de voie double entre Dakar et Thiès. Aujourd'hui il ne joue un rôle important que pour le transport des marchandises (phosphates surtout) le transport des passagers est en baisse nette à cause de la concurrence de la route qui permet des liaisons régulières et plus rapides entre nos villes.

c) Voies fluviales et fluvio-maritimes

Le trafic maritime et fluvio-maritime est dominé par l'activité du port de Dakar, mais il ya d'autres ports qui sont encore actifs : celui de Kaolack (exportation du sel) de Ziguinchor (qui conserve une ligne maritime régulière avec Dakar) et de Saint-Louis (navigation sur le fleuve sénégal jusqu'à Kayes en période de hautes eaux.

d) Le trafic aérien

Il est dominé par l'aéroport international de Dakar Yoff qui possède 3 550 mètres de piste longs-courriers. Le trafic aérien intérieur assuré par "Air Sénégal" joue un rôle peu important : les lignes exploitées sont : la ligne Dakar Ziguinchor-Cap Skirring (tourisme) la ligne Saint-Louis-Richard Toll-Podor- Matam - Bakel, la ligne Dakar-Tambacounda-Kédougou et la ligne Dakar-Kolda-Tambacounda.

1.2.4. Activités économiques

L'évolution de l'économie sénégalaise a été caractérisée au cours des années 70 et 80 par une faible croissance (inférieure à celle de la population qui était de 3 % an de 1977 à 1983) dûe à des aléas climatiques et une forte détérioration des termes de l'échange (15,7 %) la croissance moyenne du PIB était alors de 1,6 %. Le secteur primaire secteur clé de l'activité nationale ne représentait plus que 21 %. Dans le VIe plan de développement économique et social il ressort qu'en 1980 l'apport des régions pour la production intérieure brute du Sénégal est très inégale :

- le Cap-Vert a fourni 55 % de la PIBE
- la région de LOuga 2,3 %
- alors que celle de Thiès qui se situe à un niveau intermédiaire a fourni 15 % de la PIBE.

Dans le domaine de l'emploi la population active regroupe 46 % de la population totale et les taux d'activité de la population de plus de 10 ans sont les suivants :

<u>Milieu urbain</u>		<u>Milieu rural</u>	
actifs occupés	557 000 (41 %)	1 821 000	(81%)
actifs inoccupés	128 000 (9,5 %)	56 000	(3 %)
inactifs	667 000 (49,5 %)	364 000	(16 %)
-----		-----	
	1.352.000 (100 %)		2. 241. 000 (100 %)

On note que le nombre d'actifs (qui prend en compte les saisonniers des emplois informels et des emplois agricoles) est beaucoup plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais cette situation masque le sous emploi qui est caractéristique de l'emploi au Sénégal et en particulier dans le monde rural où les activités sont saisonnières. En milieu urbain les actifs occupés sont surtout des salariés : cependant il ya une très nette disparité entre la région de Dakar où on trouve 87 % des emplois salariés et 15 % du PIB et les autres régions (sauf Saint-Louis) où les effectifs salariés ne dépassent pas 10 % des emplois par région.

A travers l'analyse des aspects généraux de l'urbanisation au Sénégal nous avons relevé une importance démesurée du développement de Dakar, qui résulte d'une concentration des instruments du pouvoir politique et économique dans cette région qui a abouti à la macrocéphalie de Dakar par rapport au reste du pays.

Actuellement un certain nombre d'actions vont être entreprises pour tenter de rééquilibrer la situation :

" la restructuration de l'espace national afin de réduire les disparités régionales et permettre aux villes et centres secondaires à vocation urbaine d'être des pôles de développement pour contrebalancer le développement de Dakar" (VIe plan de développement réajusté).

La réalisation de cet objectif doit passer par la mise en place :

- d'un cadre institutionnel favorable à l'auto-développement des collectivités locales,

- d'un cadre juridique pour favoriser la décentralisation industrielle (visas de localisation),

- d'un code des investissements favorables aux entreprises s'implantant en dehors de Dakar.

L'effort entrepris pour doter les régions les moins privilégiées de tous les équipements et infrastructures doit être poursuivi mais les moyens de leur assurer une meilleure efficacité et productivité doivent être également mis en place.

## II - METHODOLOGIE APPLIQUEE

### 2.1. Les préparatifs

#### 2.1.1. Formalités administratives

Pour permettre un bon déroulement de notre étude le département de tutelle (MUH) a contacté par lettre le gouverneur de la région de Dakar afin de l'informer sur les opérations de recherches sur le terrain et de solliciter la collaboration des autorités administratives et locales placées sous sa tutelle.

#### 2.1.2. Recherche des documents

Ces formalités administratives nous ont permis de disposer auprès des préfets du 1er et du 2e département de la liste officielle des quartiers et le nom de leurs chefs respectifs. Ainsi on a pu constater que le 1er département (Dakar) compte 167 quartiers répartis en 4 arrondissements alors que le 2e département composé de 8 secteurs à 267 quartiers.

En ce qui concerne les plans nous avons eu recours à une série de plans ( au 1/1000e, 1/2000e, 1/5000e et 1/10.000e) disponibles à la direction de l'Urbanisme et du Cadastre.

#### 2.1.3. Elaboration de la nomenclature des équipements et questionnaires (équipements décideurs-utilisateurs et formation des enquêteurs

Au cours de la première partie des enquêtes nous avons élaboré une nomenclature des équipements (annexe 1) sur laquelle tous les équipements pouvant être rencontrés sur le terrain sont classés en 15 catégories représentées par des lettres allant de A à P et dans chaque catégorie des chiffres symbolisent les divers types d'équipements.

Ex : B1 équipements sanitaire

B2 poste de santé

Les enquêtes sur les équipements décideurs, utilisateurs ont nécessité l'élaboration de 5 fiches :

- une fiche commune : qui renferme des questions sur l'ensemble des équipements,
- une fiche guide permettant d'orienter les enquêteurs afin d'harmoniser la manière dont ils doivent poser les questions,
- une fiche des équipements médicaux,
- une fiche équipements scolaires
- une fiche assainissement et alimentation en eau.

Les agents chargés de mener les enquêtes avant d'être sur le terrain ont à chaque fois reçu de la part des chercheurs chargés de l'encadrement et du contrôle une formation qui a consisté à une explication très détaillée du travail qu'ils doivent accomplir.

#### 2.1.4. Codification de la nomenclature (élaboration du manuel de codification)

Un manuel portant des instructions pour la transcription des données sur bordereaux de perforation a été élaboré pour permettre une codification uniforme :

- département 1.....position 1
- arrondissement 1.....position 2
- quartier :.....position 3 à 5

Pour arrondissement = 1.....quartier 001 à 021

Pour arrondissement = 2.....quartier 001 à 023

Pour arrondissement = 3.....quartier 001 à 074

Pour arrondissement = 4.....quarteir 001 à 056

NB : Les quartiers du 4e arrondissement sont numérotés de façon continue et non par village comme conçu par la fiche de dépouillement (cf annexe 2)

- nombre de carrés : donnée numérique position 6 à 9
- nom du chef de carré : donnée alphabétique position 10 à 33
- type de carte position 34 à 35
- variable 1 ' A6 = colonne 36 à 53 : donnée de la population...

- A7 = 57 à 58 : nombre d'appartements
  - A8 = 59 à 61 : population moyenne/carré
  - A9 = 62 à 67 : population extrapolée
  - A10 = 68 à 72 : enfants scolarisables âge 6 - 14 ans
  - A11 = 73 à 77 : enfants maternels âge 2 - 5 ans
- cf : annexe 3 pour les grilles de codification

#### 2.1.5. Echantillonnage

Se décompose en huit parties :

1°) calcul du ratio au niveau du département : pour tous les équipements exceptés les équipements ayant un caractère national ou régional (hôpital, lycée, université, etc).

$$\frac{\text{population}}{\text{nombre d'équipements réels}} : \text{nombre d'habitants par équipement}$$

2°) évaluation du nombre théorique d'équipements par quartier et par arrondissement sur la base du ratio au niveau départemental

$$\frac{\text{population quartier}}{\text{ratio département}} : \text{nombre théorique d'équipement}$$

3°) cette précédente méthode est appliquée à tous les équipements sauf les lycées, les grandes formations sanitaires, les écoles supérieures et formations professionnelles

4°) indication du nombre d'équipements existants par quartier et par arrondissement

5°) évaluation de l'écart positif ou négatif en % déterminé ainsi

$$\frac{\text{équipement réel} \times 100}{\text{équipement théorique}} = \text{niveau d'équipement du quartier ou de l'arrondissement}$$

6°) classement des quartiers par niveau et par type d'équipement qui a permis de retenir 4 strates :

- non équipés (sans équipement)
- faiblement équipés (supérieur à zéro et jusqu'à 75 %)
- moyennement équipés (de 76 % à 150 %)
- suréquipés (supérieur à 150 %)

7°) confection d'une grille intégrant les résultats des différentes strates

8°) choix des quartiers et des types d'équipements pour les enquêtes : d'une part les plus représentatifs (les plus répétés dans l'ensemble) et d'autre part les plus isolés avec le concours d'un statisticien).

## 2.2. Actions sur le terrain

Elles ont nécessité plusieurs intervenants et plusieurs opérations.

### 2.2.1. Actions des informateurs

Les informateurs étaient chargés :

- de sensibiliser les chefs de quartiers sur le but du travail à réaliser, afin d'obtenir leur franche collaboration,
- d'identifier les quartiers et reconnaître leurs limites qui sont alors matérialisées sur fond de plan : dans le cas où les rues du quartier ne possèdent ni nom, ni numéro, ils ont été obligés de parcourir le quartier en compagnie du chef de quartier pour repérer les limites et les matérialiser en même temps à l'aide d'un plan de la zone préparé à l'avance.

### 2.2.2. Actions des enquêteurs et contrôleurs

L'équipe composée de 7 enquêteurs s'est rendue sur le terrain pour procéder à la reconnaissance des équipements existants et à la mise à jour éventuelle des plans parcellaires. Ils ont été placés sur le terrain par les 3 contrôleurs qui étaient chargés de vérifier l'exactitude des renseignements recueillis par les enquêteurs et de procéder ensuite au dépouillement. Ils ont été secondés dans cette opération (dépouillement) par le documentaliste qui a également procédé au classement des documents à la mise en ordre des éléments retenus définitivement pour leur informatisation et au remplissage des tableaux.

### 2.2.3. Recueil des données et compilation

Les chercheurs permanents du projet ont pu recueillir au niveau des directions et services techniques chargés de produire ou de gérer les équipements :

- la liste des équipements et leur adresse pour la santé, l'éducation et les édifices publics (un travail de dénombrement des boxes comportant les wc publics a été réalisé pour constater leur état de fonctionnement)
- pour les bornes fontaines et les branchements individuels les données ne sont pas disponibles puisqu'il faut attendre les résultats des études menées par la SONEES. A cet effet, un travail d'extrapolation des anciennes données a été mené.

#### 2.2.4. Contrôle des données

Les données recueillies au niveau des services pour chaque équipement ont été dépouillées et classées par arrondissement et quartier avant d'être confrontées aux renseignements relevés au niveau du terrain. Nous avons pu ainsi connaître le nombre d'équipements qui existent effectivement et les situer exactement au niveau des quartiers.

#### 2.2.5 Cartographie

Au cours de l'opération de délimitation des quartiers sur le terrain nous avons utilisé des plans à l'échelle du 1/1000e ou du 1/2000e qui sont faciles à manier sur le terrain. Ensuite nous avons rapporté ces limites de quartiers et ces équipements sur des plans de 1/5000e. Les différents équipements ont été représentés par des symboles et placés à un lieu exact d'implantation sur la carte confectionnée.

#### 2.2.6. Traitement informatique

Il a été fait en 3 étapes :

- estimation de la population

A partir des données du recensement de 1976 il a été conçu un fichier équipement sur lequel on avait la population moyenne par parcelle, le nombre d'enfants scolarisables (6 à 14 ans) et le nombre d'enfants ayant l'âge de l'école maternelle (2 à 5 ans).

Deux programmes ont été écrits pour extraire et ventiler les données du 1er département.

- Saisie des données sur les équipements.

Le fichier équipement est composé de 174 unités avec chacune 15 types d'enregistrement dont l'ensemble fait 2610 enregistrements de 80 colonnes. Huit programmes ont été conçus pour cette phase de l'étude :

- 1) un programme qui contrôle les modalités des variables quantitatives la structure du fichier et les enregistrements doubles
- 2) un programme de mise à jour du fichier de base. Il permet de supprimer les unités erronées du fichier et les remplacer par des unités corrigées.
- 3) un programme de recodification. Il sert à redéfinir de nouvelles variables sur l'identification positionnée de la colonne 1 à 9.

Ces variables sont l'arrondissement le quartier et le nombre de concessions par quartier.

- 4) un programme d'édition du nombre de carrés de la population extrapolée, du nombre d'enfants de 6 à 14 ans et du nombre d'enfants de 2 à 5 ans par quartier.
- 5) un programme d'édition du nombre d'équipements par type et par quartier avec totalisation sur le département.
- 6) un programme d'édition du nombre d'équipements par type et par arrondissement avec totalisation sur le département.
- 7) un programme pour le calcul des ratios sur nombre d'équipements sur population extrapolée par quartier et par type.
- 8) un programme pour le calcul des ratios sur nombre d'équipements sur nombre de carrés par quartier et par type.

Les résultats de ces derniers programmes ont été utilisés pour faire les classifications suivantes :

- classification des quartiers par ordre d'importance du ratio nombre d'équipement sur population extrapolée suivant type d'équipement
- un tableau récapitulatif permettant de faire le classement des quartiers par ordre d'importance suivant le nombre de type d'équipement a été conçu. Le même travail est effectué sur les ratios nombre d'équipement nombre de parcelles.

### III - RESULTATS DE RECHERCHE

#### 3.1. Délimitation des quartiers

##### 3.1.1. Département de Dakar

TABLEAU N° 3 : ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS DU DEPARTEMENT DE DAKAR

ARRONDIS- SEMENTS	QUARTIERS OFFICIELS	QUARTIERS DENOMBRES		
		NOMBRE	NBRE PARCELLES	POPULATION ESTIMEE
I	21	21	8 465	76 185
II	27	23	4 349	91 329
III	60	77	22 592	271 104
IV	59	56	12 277	159 601
TOTAL	167	177	47 683	598 219

Le tableau ci-dessus donne les résultats de l'opération de délimitation des quartiers du premier département avec le nombre de parcelles habitées et les populations estimées par arrondissement selon la taille moyenne des parcelles et par arrondissement (recensement 1976). Nous avons pu dénombrer sur le terrain 177 quartiers dans l'ensemble du département contre 167 mentionnés sur la liste officielle.

#### 3.1.1.1. Premier arrondissement

Dans le premier arrondissement nous avons trouvé sur le terrain 21 quartiers parmi lesquels un seul (Yakha Dieuf) ne figurait pas sur la liste fournie par la liste officielle par contre il y avait sur cette liste un autre quartier recensé (rebeuss IV) qui n'existe pas en fait.

#### 3.1.1.2. Deuxième arrondissement

Dans le 2e arrondissement 23 quartiers existent sur le terrain contre 27 quartiers officiels. Cette différence de 4 quartiers s'explique par le fait que nous avons constaté sur le terrain que les quartiers Ngaraf (Ngaraf I, Ngaraf II) Kayes Ousmane Diène I et II, Diecko Sud I et II, Santiaba I, II, III IV qui ont été sélectionnés pour des raisons d'ordre politique administratif ou social ne constituent réellement que 4 quartiers au lieu de 10 quartiers. Par contre nous avons recensé deux autres quartiers (cité chemin de Fer et Gibraltar) qui ne figurent pas sur la liste officielle.

#### 3.1.1.3. Troisième arrondissement

Dans le 3e arrondissement le nombre de quartiers qui ont été dénombrés sur le terrain : 77 est supérieur à la donnée disponible au niveau de l'administration : 60. Nous avons retrouvé des sous divisions comme dans le 2e arrondissement dont il n'est pas nécessaire de tenir compte : ainsi Grand Dakar VII et VIII forment un seul quartier, certains quartiers figurant sur cette liste n'existent pas en fait : il s'agit de Fass Hock, Biscuiterie III et V et Fass Paillote III qui a été incendié. Cependant nous avons dénombré 22 quartiers qui ne sont pas sur la liste officielle soit au total 77 quartiers dans l'arrondissement. On retrouve également dans cet arrondissement une zone artisanale subdivisée en secteurs : zone artisanale I, zone artisanale II appelée Bissap ou Gouye Serigne, zone artisanale III et IV qui sont considérées sur la liste comme des quartiers.

3.1.1.4. Quatrième arrondissement

Dans le 4e arrondissement le nombre de quartiers délimités sur le terrain 56 est encore inférieur à celui qui est retenu sur la liste officielle (59). En effet 17 quartiers de cette liste n'existent pas réellement alors que 14 autres recensés n'y figurent pas. Néanmoins nous avons deux secteurs : Zone industrielle et Bel-AIR dont le nombre de parcelles habitées est très insignifiant les équipements de ces zones sont plutôt utilisés par les personnes qui y travaillent. Donc en faisant une classification des quartiers selon leur population nous n'avons pas tenu compte de ces 2 zones.

3.1.1.5. Classification des quartiers selon leur population

TABLEAU N° 4 : CLASSIFICATION DES QUARTIERS DU DEPARTEMENT DE DAKAR

Nombre de classes déterminées selon la population par quartier	Répartition des quartiers par arrondissement					
	1er Arrondissement	2e arrondissement	3e arrondissement	4e arrondissement	Total	%
1 à 500	0	0	1	1	2	1 %
501 à 1500	6	1	27	14	48	27 %
1501 à 5000	11	15	35	33	94	54 %
5001 à 15000	4	7	14	6	31	18 %

Le tableau ci-dessus est une répartition des quartiers du département de Dakar, suivant leur nombre d'habitants. Nous avons déterminé quatre strates en tenant compte de l'organisation théorique des ensembles résidentiels (1) dans la structure urbaine.

Ainsi les quartiers ayant moins de 500 habitants sont rares : il s'agit de Grand-Dakar VI dans le 3e arrondissement et Ndiongarane dans le 4e arrondissement.

Par contre les quartiers des classes intermédiaires (501 à 1500 et 1501 à 5000) sont plus nombreux, ils représentent respectivement 27 % et 54 % avec une nette prédominance dans les 3e et 4e arrondissements.

- (1) Ensembles résidentiels :
- jusqu'à 500 hbts : Bloc résidentiel
  - entre 500 et 1500 hbts : groupe résidentiel
  - de 1500 à 5000 = unité de voisinage
  - 5000 à 15000 = quartier résidentiel.

.../...

Les quartiers recensés ayant une population comprise entre 5001 et 15 000 habitants représentent 18 % et près de la moitié sont localisés dans le 3e arrondissement.

Cette classification nous a permis de constater que la détermination des limites de quartiers n'est pas basée sur des critères bien définis par les autorités administratives ; dans la plupart des cas, des quartiers sont créés étendus ou morcelés par des notables ou des responsables politiques en raison de leur influence personnelle et à l'insu des autorités administratives qui les entérinent par la suite. Ainsi on retrouve aussi bien des quartiers minuscules que des quartiers très grands : les 3e et 4e arrondissements offrent à cet effet des exemples typiques. Nous avons également rencontré au niveau du 2e arrondissement plusieurs cas d'enchevêtrement de limites de quartiers pour des raisons d'ordre politique, administratif ou social (exemple Ngaraf et Gouye Mariama, Ngaraf et Gouye Tann, etc) la matérialisation de ces limites sur des cartes a été alors très difficile.

Le découpage utilisé par les autres services publics par exemple la SONEES et la police n'est pas le même que le découpage administratif et comme celui-ci également n'est pas tout à fait équilibré.

La SONEES a utilisé un découpage en secteurs :

- le 1er secteur correspond au 1er arrondissement administratif et regroupe donc 21 quartiers,
- le 2e secteur englobe tout le 2e arrondissement (23 quartiers et 13 quartiers du 3e arrondissement soit 36 quartiers),
- le 4e secteur regroupe 46 quartiers du 3e arrondissement et 4 quartiers du 4e,
- le 5e secteur comprend 18 quartiers du 3e arrondissement et 44 quartiers du 4e,
- le 6e secteur correspond au reste du 4e arrondissement soit 10 quartiers.

NB : le 3e secteur de la SONEES est situé à Rufisque.

La police a dénommé : arrondissements les zones desservies par les différents postes de police : la localisation de ces commissariats par rapport aux arrondissements administratifs donne les correspondances suivantes :

.../...

TABLEAU N° 5 : ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET ARRONDISSEMENTS DE POLICE  
DU DEPARTEMENT DE DAKAR

§ COMMISSARIATS	§ ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS
§ 1er Arrondissement (Plateau)	§ 1er arrondissement
§ 2e arrondissement (Rebeuss)	§ 1er arrondissement
§ 3e arrondissement (Bel Air)	§ 4e arrondissement
§ 4e arrondissement (Repos Mandel)	§ 3e arrondissement
§ 5e arrondissement (Point E)	§ 3e arrondissement
§ 6e arrondissement (Dieuppeul)	§ 3e arrondissement
§	§
§	§

Nous remarquons que ces arrondissements de la police ne correspondent pas exactement aux arrondissements administratifs, ces derniers ont été plutôt sectionnés par la police. Nous trouvons ainsi deux arrondissements de la police dans le 1er arrondissement administratif, alors que le 3e arrondissement administratif a été morcelé en 3 parties par la police. Par contre le 2e arrondissement n'a pas de commissariat ses habitants ont recours à un des postes de police du 3e arrondissement (Repos Mandel).

### 3.1.2. Département de Pikine

Le département de Pikine est composé de secteurs et non d'arrondissements comme c'est le cas du département de Dakar. Parmi ces secteurs qui sont au nombre de huit (8) les sept (7) suivants ont été étudiés :

- I- 1°) Derrière la Voie ferrée (DFV)
- II- 2°) Diamaguène Yeumbeul
- III- 3°) HLM Guédiawaye
- IV- 4°) Médina GOUNASSE
- V- 5°) Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye
- VI- 6°) Pikine
- VII- 7°) Premier Guédiawaye.

.../...

Ils sont classés par ordre alphabétique et numérotés par nos soins uniquement pour les besoins de l'étude.

Le huitième dénommé Golf Sud n'est pas enquêté par suite de la non disponibilité du plan complet de la zone et de l'imbrication d'une bonne partie des parcelles assainies (Unités I à VI).

D'autres zones nouvellement habitées ne font pas aussi partie de l'étude. Ce sont :

- Le Golf Nord
- les parcelles assainies
- les HLM de Grand Médine
- les Habitations modernes (HAMO).

Ainsi sur la base des listes de quartiers par secteurs fournies par la Préfecture de Pikine, et de nos investigations sur le terrain il a été constaté les résultats contenus dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 6 : SECTEURS ET QUARTIERS DU DEPARTEMENT DE PIKINE

SECTEURS	QUARTIERS OFFICIELS	QUARTIERS DENOMMES		
		NOMBRE	NBRE PARCELLES	POPULATION ESTIMEE
I- Derrière la voie ferrée(DVF)	10	14	2 192	18 417
II- Diamaguène Yeumbeul	70	111	16 947	90 214
III- HLM Guédiawaye	31	22	4 083	19 285
IV- Médina GOUNASSE	36	15	5 706	27 474
V- Nimzatt et Angle MOUSSE Guédiawaye	15	10	1 392	6 314
VI- Pikine	72	55	10 585	110 491
VII- Premier Guédiawaye	21	13	3 923	29 931
TOTAL	255	240	44 828	302 126
Gold Sud (1)	12	-	-	-

Remarques : Nous estimons que les populations extrapolées dans le tableau sont un peu sous estimées en raison du fait que les densités par parcelles et par secteur sont des statistiques émanant du recensement démographique de 1976 période où les quartiers concernés ne connaissaient qu'une faible densification à l'exception de Pikine ancien. Dans l'ensemble les sept (7) secteurs du deuxième département totalisent 240 quartiers dénombrés sur le terrain contre 255 mentionnés sur la liste fournie par la Préfecture de Pikine (ou liste officielle).

3.1.2.1. Secteur Derrière la Voie ferrée (DVF)

Dans ce secteur trois (3) quartiers figurant sur la liste officielle n'existent pas en fait. Par contre sept (7) quartiers non inscrits sur la liste officielle existent sur le terrain.

3.1.2.2. Secteur Diamaguène Yeumbeul

Nous n'avons pas obtenu au niveau des autorités officielles l'ensemble des quartiers de ce secteur (les renseignements n'étaient pas disponibles) c'est ce qui explique l'écart assez important entre les quartiers dénombrés et les quartiers de la liste officielle.

3.1.2.3. Secteur HLM Guédiawaye

Dans ce secteur 4 quartiers font l'objet d'une répétition sur la liste officielle : un quartier appartenant à un autre secteur a été transcrit sur cette liste alors que 4 quartiers n'existent pas sur le terrain.

3.1.2.4. Secteur Médina Gounasse

La liste officielle ne traduit pas le nombre de quartiers réels mais le nombre de chefs de quartiers.

C'est ainsi que : Mousdalifa I, II, III, III bis considérés comme 4 quartiers avec chacun à sa tête un chef ne représentent qu'un seul quartier sur le terrain (-3) ; Gouye Salane a 2 chefs de quartier (-1) ; Médina Gounasse I a 4 chefs de quartier (-3) ; Médina Gounasse I B a 2 chefs de quartier (-1) Médina Gounasse II a 3 chefs de quartier (-2) ; Médina Gounasse IC a 4 chefs de quartier (-3) ; Bagdad a 2 chefs de quartier. Nous sommes en présence de 21 chefs pour 7 quartiers existant réellement sur le terrain. De plus 15 quartiers de la liste officielle n'existent pas sur le terrain. Ce qui fait en tout les 36 quartiers mentionnés sur le document reçu de l'autorité administrative.

.../...

S'agissant des 7 quartiers dénombrés sur le terrain et cités ci-dessus il existe en plus 4 autres ayant chacun un seul chef, et 4 nouveaux quartiers retrouvés qui ne figurent pas sur la liste officielle, soit au total 15 quartiers réellement existants, dont 8 ont un chef unique et les 7 autres ont plus d'un chef à leur tête.

3.1.2.5. Secteur Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye

Dans ce secteur 5 quartiers de la liste officielle n'existent pas sur le terrain.

3.1.2.6. Secteur Pikine

Concernant ce secteur 11 quartiers ont fait l'objet d'une répétition sur la liste officielle ; 2 quartiers inscrits ici appartiennent à un autre secteur ; 4 quartiers n'existent pas. Au total 17 quartiers constituent la différence entre la liste officielle et les résultats de l'ensemble sur le terrain.

3.1.2.7. Secteur Premier Guédiawaye

Dans ce secteur 2 quartiers ont fait l'objet d'une répétition sur la liste officielle ; 5 quartiers n'existent pas sur le terrain ; 1 quartier est subdivisé en deux parties sur le document officiel ; soit en tout une différence de 8 quartiers.

3.1.2.8. Secteur Golf-Sud : non étudié (plans non disponibles)

Au niveau du département de Pikine il existe deux cartographies distinctes de chefs de quartiers :

- les chefs nommés par décision administrative émanant du Ministre de l'Intérieur, qui sont appelés décisionnaires ;

- les chefs nommés sur attestation émanant de responsables politiques sont appelés attestataires.

Les premiers se retrouvent en majorité dans les quartiers anciens (secteur Pikine) et les seconds sont surtout dans les autres secteurs dont la population pour la plupart est composée en majorité de déguerpis provenant du 1er département de Dakar.

L'attestataire peut se retrouver dans trois positions différentes  
1°) il est entièrement responsable d'un quartier et remplit le rôle qui lui est dévolu

.../...

2°) il habite dans un même quartier avec le décisionnaire dans ce cas il sert comme adjoint à ce dernier

3°) ils peuvent être plusieurs dans un même quartier avec le "décisionnaire" mais dans ce cas leur rôle n'est pas clairement défini.

Il existe aussi, mais en petit nombre, des chefs de quartiers qui ne sont dans aucune des catégories définies ci-dessus. Ceux-ci oeuvrent nous dit-on par bonne volonté dans le souci d'être utiles aux populations des quartiers qu'ils représentent.

#### 3.1.2.9. Classification des quartiers

(Voir tableau suivant)

.../...

TABEAU N° 7 : CLASSIFICATION DES QUARTIERS SELON LA POPULATION

NOMBRE DE CLASSES DETERMINEES SELON LA POPULATION	REPARTITION DES QUARTIERS PAR SECTEUR								
	Derrière la voie ferrée	Diamaguène Yeumbeul	HLM Gué- diawaye	Médina Gounasse	Nimzat et Angle Mous- se Guédia- waye	Pikine	Premier Guédiawaye	Total	%
moins de 500	0	47	3	1	2	0	0	53	22
500 à 1500	11	49	17	7	8	19	3	116	48
1501 à 5 000	3	15	2	6	0	36	10	71	30
5001 à 15 000	0	0	0	1	0	0	0	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>111</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>55</b>	<b>13</b>	<b>240</b>	<b>100 %</b>

Cette classification des quartiers répond aux mêmes critères ou ceux indiqués à la partie "classification de quartiers selon leurs populations" dans la partie qui traite le premier département.

Les quartiers de la classe moins de 500 habitants ne représentent que 22 %. Ils sont surtout localisés dans le secteur Diamaguène Yeumbeul.

Les quartiers des deux classes intermédiaires (501 à 1500 et 1501 à 5000 habitants ) qui font respectivement 48 % et 30 % soit 78 % de l'ensemble forment la majorité. Ils prédominent dans tous les secteurs mais plus particulièrement dans les secteurs : Derrière la voie ferrée et Pikine.

Par contre les quartiers des classes 5001 à 15000 sont presque inexistantes, à l'exception d'un seul quartier localisé dans le secteur Médina-Gounasse.

Les quartiers des secteurs du département de Pikine n'échappent pas à certaines irrégularités rencontrées au niveau des quartiers des arrondissements du premier département (extensions et morcellements arbitraires, enchevêtrements).

De plus l'occupation de nouvelles parcelles s'effectue d'une manière incontrôlable notamment dans le secteur Diamaguène-Yeumbeul (partie nord est et Sud-Est du département où il existe encore des terres disponibles. C'est ce qui explique d'ailleurs l'existence de petits quartiers dont la création n'obéit à aucun critère pouvant justifier l'implantation du plus petit équipement pour les besoins de ces populations.

Le découpage en arrondissements adopté par la police dans le 2e département ne correspond pas au découpage administratif. En effet les 8 secteurs administratifs sont couverts par seulement deux arrondissements de police (8ème et 9ème).

Par contre la SONEES considère comme 6e secteur de son découpage tout le département de Pikine y compris Cambérène situé dans le 1er département.

.../...

3.1.3. Etude comparative entre les deux départements

Il s'agit ici de comparer certains résultats des travaux de délimitation entre les 1er et 2ème départements

DEPARTEMENTS	Nbre moyen parcelles par quartier			Population moyenne par parcelle			Population moyenne par quartier		
	Parcelles	Quartiers	Moyenne	Populat.	Parcelle	Moyenne	Popul.	Quart.	Moyen
DAKAR	47 683	177	269	598.219	47.683	12	598.219	177	3.380
PIKINE	44.828	240	187	302.126	44.828	7	302.126	240	1259

TABLEAU N° 8 : REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES DEPARTEMENTS DE DAKAR ET PIKINE

Le nombre moyen de parcelles par quartier dans le premier département est de 269 parcelles contre 187 dans le deuxième département.

La population moyenne par parcelle dans le premier département est de 12 habitants contre 7 habitants dans le deuxième département.

La population moyenne par quartier dans le premier département est de 3 380 habitants contre 1259 habitants dans le deuxième département.

En outre les secteurs du département de Pikine sont disproportionnés du point de vue de la superficie comme de la population ; le plus peuplé (secteur de Pikine : 110 491 hbts) dépasse de très loins le secteur le moins peuplé (Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye (6 314 hbts) soit 17,5 fois plus.

Dans le département de Dakar l'arrondissement le plus peuplé (3e arrondissement 271.194 hbts) comparé à l'arrondissement le moins peuplé (1er arrondissement 76 185 hbts) n'est que de 3,5 fois plus élevé.

3.2. Analyse des équipements

3.2.1. Santé

3.2.1.1. Problématique

L'importance de la santé dans le monde en particulier dans un pays en développement comme le Sénégal est bien connue surtout par la population qui en bénéficie. Dans le rapport de la Banque mondiale élaboré en 1981 et intitulé .../...

le Développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara", l'intérêt mondial de ce secteur vital est mis en relief. En effet, dans ce document, il est indiqué que l'espérance de vie à la naissance est de 47 ans seulement dans cette partie du monde. Par ailleurs il est fait mention dans ce même rapport de la forte mortalité infantile ainsi que de multiples maladies auxquelles nos différentes formations sanitaires essayent de faire face.

L'étude des équipements de santé et de leur contenu, les formations sanitaires nécessite une définition de chaque équipement. Ceci pour mieux situer le rôle des équipements et leur niveau d'intervention.

L'objectif de cette analyse qui concerne les résultats de l'étude est de situer les niveaux d'équipements de chaque arrondissement et de chaque secteur par rapport à leur population respective. Ceci donne en même temps la répartition spatiale de chaque équipement dans chaque arrondissement, dans chaque secteur dans l'ensemble du département. Ce qui permet ensuite de faire par type d'équipements, des comparaisons entre arrondissement et entre secteur

Cette analyse qui comprend la distribution spatiale le niveau d'équipement par type après l'organisation des structures de santé, fait également le point sur la politique d'investissements sanitaire entre 1979/85.

#### 3.2.1.2. Organisation des structures de santé publique

Les formations sanitaires au Sénégal sont hiérarchisées sur le plan administratif et sur le plan des traitements médicaux. En effet à la base nous avons la case de santé au niveau du village. Ainsi les formations s'échelonnent jusqu'à la région où se trouve l'hôpital.

Il ya à l'intérieur de cette structure des formations spécialisées comme le centre de Protection maternelle et Infantile (PMI) les grandes endémies etc... En plus il ya des hôpitaux ayant un caractère national de par leur spécialisation et le nombre de maladies traitées.

- la case de santé : elle remplace que quelque sorte l'infirmier dans les villages. On l'appelle la case maternelle. En fait elle traite en plus des premiers soins, les cas d'urgence et des accouchements avec l'aide de matrones formées à cet effet. Elle a à sa tête un agent de santé aidé par des matrones pour les accouchements. Il faut signaler que tous les villages ne disposent pas de case de santé.

.../...

- Poste de santé et maternité urbaine : cet équipement est placé au niveau de la communauté rurale. Son rayon d'action et la population desservie coïncident avec les limites de la communauté rurale. Il interne les femmes pour les accouchements. A la tête du poste de santé se trouve un infirmier d'Etat secondé par des agents sanitaires. Un médecin basé à une formation supérieure est chargé de la supervision de plusieurs postes de santé.

- Le centre de santé : cette formation sanitaire existe au niveau de chaque département. C'est une structure hospitalière de moins de 100 lits pour la population du département.

Au sein de cette structure, il ya la maternité, la médecine moderne, les soins d'urgence, les consultations et un laboratoire. Le personnel est composé d'un médecin chef du centre, de sages-femmes, d'infirmiers, de laborantins, d'agents sanitaires d'assistants sociaux et d'agents auxiliaires. En plus pour le service subalterne il ya des garçons et des filles de salles ainsi que des manoeuvres.

- Hôpital : hiérarchiquement l'hôpital est une structure régionale, A ce titre, il traite toutes les maladies en dehors des cas d'espèces traités par des formations hospitalières spécialisées. Son rayon d'action concerne la région pour laquelle il est chargé de la santé de toute la population. Le personnel de l'hôpital est composé de tous les agents ayant reçu une formation professionnelle médicale paramédicale et sociale ; des administrateurs des gestionnaires, des agents de maintenance ainsi que des agents auxiliaires.

Il ya deux exceptions à cette règle : d'une part les hôpitaux à vocation nationale (Le Dantec, Fann, Albert Royer et THiaroye) sont installés dans la région de Dakar ; d'autre part les hôpitaux de Ndioum et de Ourrossogui à vocation départementale se trouvent implantés dans des chefs-lieux d'arrondissement, à cause de l'étendue de cette région et des difficultés d'accès aux chefs-lieux de départemetns (Podor et Matam).

Notons que les maternités sont des spécialisations des hôpitaux et concernent principe les mêmes populations.

- Centre de Protection maternelle et infantile : la PMI est une formation spécialisée dans le traitement de l'enfant et de sa mère. A ce titre, son rayon d'action ainsi que sa population sont plus difficiles à situer. A Dakar, ilya une PMI dans chaque département.

.../...

3.2.1.3. Distribution spatiale et niveau d'équipement

A) DEPARTEMENT DE DAKAR

La répartition spatiale des équipements sanitaires dans les arrondissements dépend à la fois de la situation de chaque agglomération ainsi que de son ancienneté, de ses activités et de sa population. D'emblée il ressort des résultats obtenus que le premier arrondissement est de loin plus équipé pour les formations à caractère privé ainsi que pour les formations hospitalières. Ceci si nous tenons compte en particulier de la population de chaque arrondissement.

En effet, sur l'ensemble des 208 équipements que totalise le département le premier arrondissement dispose de 108 soit 52 % du total. Le troisième arrondissement vient ensuite avec 54 équipements donnant ainsi 26 %. Puis le quatrième arrondissement avec 29 formations pour 14 % et enfin le deuxième arrondissement qui totalise 18 équipements soit 9 % de l'ensemble du département.

Nous indiquons ci-dessus la distribution par type et niveau d'équipements par rapport à la population de Dakar.

- Maternité - clinique d'accouchement

L'évaluation de ce type d'équipement porte sur les rapports nombre de lits/population. Sur un total de 758 lits pour le département, le premier arrondissement en dispose 393, le 2ème 52, le 3ème 273 et le 4ème 40. Ceci revient à dire que par rapport à leurs populations respectives, le niveau d'équipement du premier arrondissement est de 194 habitants par lit, celui du 2e 1372, celui du 3e 993 et celui du 4e 3990 habitants par lit.

On peut remarquer que seul le niveau du troisième arrondissement est proche de la moyenne départementale qui fait 789 habitants par lit.

Dans l'ensemble la distribution de ce type d'équipement au niveau des arrondissements respecte un certain nombre de facteurs tels que l'ancienneté du quartier la concentration des activités tertiaires et le niveau de vie des populations.

.../...

- Poste de santé ou dispensaire/infirmerie

Ce type d'équipement compte 32 unités pour le département avec une moyenne de 18 694 habitants par unité. La population moyenne par unité est de 10 884 habitants pour le 1er arrondissement, 18 266 pour le second, 30 123 pour le troisième et 14 509 pour le quatrième. Cette répartition nous fait constater que seul le 3e arrondissement dispose d'un taux de rapport semblable à la moyenne du département. Les disparités dans la répartition résultant plus de la volonté politique des autorités publiques pour le choix du lieu d'implantation. Il semble même qu'il y a une tentative d'équilibrage au niveau des arrondissements entre les équipements à caractère privé (cabinets médicaux) et les équipements à caractère public (postes de santé) en faveur des quartiers où les populations ont un faible revenu.

- Cabinets médicaux

Malgré l'importance de ce type d'équipement pour le département (90 unités), sa répartition entre les arrondissements reste très disparate. En effet alors que la moyenne du département est de 6 647 habitants par unité, le 1er arrondissement ne fait que 1172 hbts par unité. Les autres ont successivement 15 222 hbts pour le 3e arrondissement et 39 900 hbts pour le 4ème.

Cette distribution est en parfait accord avec l'ancienneté des quartiers et le niveau de vie de leurs habitants.

- Pharmacies

Ce type d'équipement qui revêt un caractère totalement privé, présente une distribution relevant surtout du niveau socio-économique des populations dans les différents arrondissements.

C'est ainsi que le 1er arrondissement à 2 822 hbts par unité, le second 22132 hbts, le troisième 15 947 habitants et le quatrième 22 800 habitants tandis que la moyenne du département est de 10 877 hts par unité.

TABLEAU N° 9 : DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS DE SANTE DANS LE DEPARTEMENT DE DAKAR

ARRONDISSEMENTS	§ Maternités et cliniques § d'accouchement			§ Poste de santé/dispensaire § Infirmieries			§ Pharmacies			§ Cabinets médicaux		
	§ Nbre réel (lits)	§ Nombre théorique (lits)	§ Ecart %	§ Nombre réel	§ Nombre théorique	§ Ecart %	§ Nombre réel	§ Nombre théorique	§ Ecart %	§ Nombre réel	§ Nombre théori- ( )	§ Ecart %
PREMIER	§ 393	§ 97	§ 405	§ 7	§ 4	§ 175	§ 27	§ 7	§ 386	§ 65	§ 11	§ 591
DEUXIEME	§ 52	§ 116	§ 45	§ 5	§ 5	§ 100	§ 4	§ 8	§ 50	§ 6	§ 14	§ 43
TROISIEME	§ 273	§ 344	§ 79	§ 9	§ 15	§ 60	§ 17	§ 25	§ 68	§ 15	§ 41	§ 37
QUATRIEME	§ 40	§ 202	§ 20	§ 11	§ 9	§ 122	§ 7	§ 15	§ 47	§ 4	§ 24	§ 17
TOTAL DEPARTEMENTS	§ 758	§ 759	§ 100 %	§ 32	§ 33	§ 100 %	§ 55	§ 55	§ 100 %	§ 90	§ 90	§ 100 %

. NOMBRE RÉEL : Nombre de lits existants

. Nombre théorique  $\frac{\text{Population de l'arrondissement}}{\text{nombre d'habitants/lit pour le département}}$

. Ecart :  $\frac{\text{Nombre réel}}{\text{Nombre théorique}} \times 100$

- les grandes formations

Il s'agit ici des formations hospitalières et des formations spécialisées. Leurs rayons ne sont pas précis et la population desservie dépasse souvent la région de Dakar.

Les hôpitaux sont localisés dans le 1er et le 3ème arrondissement. Les hôpitaux Le Dantec et Principal les plus anciens sont implantés dans le premier arrondissement. Quant à l'hôpital de Fann et l'hôpital Abass Ndao ils sont implantés dans le troisième arrondissement. On constate ainsi que le 2e arrondissement et le 4e arrondissement sont dépourvus de formation hospitalière. Il y a 2086 lits pour les hôpitaux soit 287 habitants/lit pour le département.

Pour les centres de santé ils sont au nombre de 3 dans le département ; ce qui donne une population moyenne par centre de 199 406 habitants.

En ce qui concerne la protection maternelle et infantile (PMI) il existe 2 formations dans tout le département. Elles sont implantées au niveau du deuxième et troisième arrondissement. La population moyenne desservie par chacun de ces équipements est de 299 110 habitants.

Le service d'hygiène du département était implanté dans le premier arrondissement jusqu'à une date récente.

Il est transféré dans un quartier du quatrième arrondissement. Comme seule formation de son genre dans le département, il couvre l'ensemble de la population qui est 598 219 habitants.

Cette répartition spatiale des différentes grandes formations sanitaires dans le département et à travers les quatre arrondissements, fait ressortir un déséquilibre certain entre les arrondissements pour la satisfaction de leurs populations dans le domaine de leur accessibilité.

Cette situation a entraîné jusqu'à nos jours d'énormes difficultés pour les populations sur le plan des déplacements.

D'une manière générale la répartition des équipements sanitaires est faite de telle sorte que les grandes formations sont dans le premier et le troisième arrondissement où ils sont renforcés par un nombre plus important d'équipements sanitaires à caractère privé (cabinets médicaux, cliniques).

TABLEAU N° 10 : GRANDES FORMATIONS SANITAIRES AU NIVEAU DU DEPARTEEMENT DAKAR

§ Equipement	§ Nombre réel § des équipements	§ Nbre d'habitants par § équipement
§ Centre de santé	§	§
§ Polyclinique	§ 3	§ 199. 406
§ Hôpital	§ 4 (2 086 lits)	§ 287
§ Service d'hygiène	§ 1	§ 598. 219
§ P.M.I.	§ 2	§ 299. 110

B)- DEUXIEME DEPARTEMENT

Ce département compte tenu de son état d'urbanisation de l'implantation récente des quartiers, des activités qui s'y trouvent et du niveau de vie de ses populations est de loin le moins équipé, malgré l'importance de la population toujours en forte croissance (Tableau n° 11).

- maternité d'accouchement

Le département comprend neuf (9) équipements de type maternité/clinique d'accouchement pour un total de 178 lits. Ces 9 formations sanitaires desservent une population de 302 126 habitants, soit une moyenne de 1 lit pour 1697 hbts. Ainsi le secteur de Pikine dispose de 84 lits pour 3 formations : Diamaguène Yeumbeul compte 28 lits pour 2 formations ; ler Guédiawaye 30 lits pour 3 formations ; HLM Guédiawaye 24 lits pour 1 formation ; Médina GOUNASSE 6 lits pour une formation sanitaire. Signalons que deux secteurs considérés sans doute comme des zones d'habitation irrégulière (Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye et DVF) qui étaient jusqu'à une date récente sans formation dans ce domaine important de la santé, viennent de se doter pour Guédiawaye et D.V.F. chacun d'un équipement important.

Ces deux secteurs concernent une population de 24 731 habitants. La répartition du nombre de lits par secteur par rapport à la population desservie est la suivante : Pikine 1 lit pour 1315 hbts ; Diamaguène Yeumbeul 1 lit pour

3 222 hbts ; ler Guédiawaye 1 lit pour 998 hbts ; HLM Guédiawaye 1 lit pour 803 hbts et Médina Gounasse 1 lit pour 4 579 habitants.

Par rapport à la moyenne du département, seuls les secteurs de Médina Gounasse et Diamaguène Yeumbeul ont un niveau d'équipement en lits très faible.

- Poste de santé ou dispensaire/infirmerie

POur cette formation tous les secteurs sont desservis. En effet Pikine dispose de 8 unités, Diamaguène Yeumbeul 14 unités, ler Guédiawaye 4 unités, HLM Guédiawaye 1 unité, NImzatt et Angle Mousse Guédiawaye 1 unité, DVF 1 unité et Médina Gounasse 2 unités.

Ainsi sur un total de 31 équipements la moyenne est de 9746 habitants pour un équipement. Il faut noter ici la particularité du secteur de Diaguène Yeumbeul qui malgré la faiblesse de sa population à celle de Pikine englobe les 45 % du total des équipements contre 26 % à PIkine. On note également une grande disparité dans les niveaux d'équipements par secteur : Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye 6314 hbts/équipement ; Diamaguène Yeumbeul 6444 hbts équipement ; ler Guédiawaye 7483 hbts/équipement ; Médina Gounasse 13737 hbts équipement ; Pikine 13 811 hbts/équipement ; DVF 18 417 hbts/équipement ; HLM Guédiawaye 19 285 hbts/équipement.

- Cabinets médicaux

Ces cabinets médicaux sont au nombre de six (6) unités répartis dans trois secteurs sur les 7 que compte le département de Pikine. En effet le secteur de Diamaguène Yeumbeul est le mieux pourvu avec 4 unités sur les 6 au total. Médina Gounasse et Pikine ont chacun un cabinet médical. Par contre les secteurs du ler Guédiawaye, HLM Guédiawaye, Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye et DVF sont totalement dépourvus de ce type d'équipement. En fait ce type d'équipement étant privé et souvent fréquenté par des familles ayant un certain niveau de revenu, il n'est implanté dans un secteur que lorsque sa rentabilité est certaine.

- Pharmacies

Le département de Pikine ne compte que 11 officines de pharmacies pour une population totale de 302 126 habitants soit une moyenne de 27 466 habitants par officine de pharmacie.

Compte tenu de ce niveau d'équipement (27 466 habitants/officine de pharmacie) on constate que la répartition entre les trois secteurs pourvus est très inégale ; notamment le cas de Diamaguène Yeumbeul qui a 7 officines de pharmacie avec 12 888 habitants/équipement, Pikine 36 830 Hbts/équipement, et ler Guédiawaye 29 931 hbts / équipement. Les causes de cette disparité sont souvent d'ordre économique et stratégique pour les décideurs parce que relevant de l'initiative privée.

TABLEAU N° 11 : DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DE PIKINE

SECTEURS	Types d'équipements (nombre d'unités)					Population par secteur
	Poste de santé	Pharmacie	Cabinet médical	Clinique d'accouch.	Maternité	
	Infirmierie					
	Nbre	Nbre lits				
Pikine	8	3	1	3	84	110 491
Diamaguène Yeumbeul	14	7	4	2	28	90 214
ler Guédiawaye	4	1	-	1	30	29 931
M.M Guédiawaye	1	-	-	1	24	19 285
Amzat et Angle Mousse Guédiawaye	1	-	-	-	-	6 314
Médina Gounasse	2	-	1	1	6	27 474
Derrière VOie ferrée	1	-	-	1	6	18 417
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>178</b>	<b>302. 126</b>

- les grandes formations

Contrairement au département de Dakar, le département de Pikine n'a pas beaucoup de grandes formations sanitaires. Il en existe trois (3) types dont les deux sont récents. Il s'agit du centre de santé Dominique installé dans le secteur de Pikine, du centre de santé Baudoin situé dans le secteur de

.../...

ler Guédiawaye et de celui de Pikine Guinaw-Rail. Ces formations ont des caractéristiques particulières compte tenu de l'éloignement des zones résidentielles par rapport aux grandes formations hospitalières de la ville de Dakar, concentrées au centre.

Pour le centre Dominique de pikine (dispensaire transformé en centre de santé) il couvre les secteurs ci-après : Pikine, ler Guédiawaye, D.V.F. ; zone d'habitation appelée Pikine ancien.

- les postes de santé de ler Guédiawaye et D.V.F.

Dans le cadre de la coopération belgo-sénégalaise, en matière de santé publique, le Sénégal vient de réaliser deux formations sanitaires très importantes pour ces populations. Il s'agit de poste de santé dont la structure est la même que le centre de santé. Ce sont en fait de "petits hôpitaux relais" où sont dispensés tous les soins prévus dans un centre de santé. Ces deux formations suppléent ainsi le centre Dominique de Pikine, de tout temps trop submergé encore de malades.

Ces deux postes de santé sont implantés dans les secteurs de ler Guédiawaye et de D.V.F. Le centre de ler Guédiawaye réalisé il ya quelques années fait fonction de PMI, de maternité et de centre de santé avec 30 lits.

Celui de DVF qui vient d'être achevé à la même structure et les mêmes fonctions que ce lui de Guédiawaye, mais elle est d'une taille plus réduite. Ces deux formations constituent des équipements dans la nouvelle politique de l'Etat appelée santé pour tous.

TABLEAU N° 12 : GRANDES FORMATIONS SANITAIRES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT PIKINE

EQUIPEMENTS	§ Nombre d'unités et de lits		§ Nombre d'habitants par équipement et par lit	
	§ Nbre d'unités	§ Nbre de lits	§ Hbt/équipement	§ Hbt/lit
Centre de santé	§ 3	§ 30	§ 100 709	§ 10 071
PMI	§ 4	§ -	§ 75 531	§ -
Hôpital de Thiaroye	§ 1	§ 189	§ *	§ *

\* Cet hôpital psychiatrique couvre toute la région du Cap-Vert et même l'ensemble du territoire national.

## REMARQUES

Comme on le sait, l'ensemble de l'agglomération de Pikine est une création relativement récente. Après la formation en 1952 du premier maillon de Pikine "Dagoudane" s'est formée en 1965 la zone d'habitation de Guédiawaye. Elle connaîtra des extensions dont les HLM et les dernières installations de 1971/1975. Parallèlement ce sont créées des zones irrégulières comme DVF, Médina Gounasse, etc... De toutes ces formations seule l'agglomération de Guédiawaye y a fait l'objet d'un véritable plan d'occupation.

Cette situation a ainsi créé d'énormes difficultés dans la réalisation des équipements indispensables à la vie des populations. Elle explique entre autres la pénurie dans plusieurs secteurs d'un nombre important d'équipements. Ce manque d'équipement découle surtout d'un manque d'emplacement qui devaient être réservés pour faire face aux nécessités futures de créations d'infrastructures communautaires. La situation actuelle des équipements sanitaires dans cet important secteur urbain de la ville de Dakar s'inscrit dans la problématique générale du niveau d'équipement très faible pour tous les types d'équipement étudiés au niveau de l'agglomération de Pikine et ses environs.

### 3.2.1.4. Politique d'investissement

#### - Equipements publics

Les informations fournies par le ministère de la santé font état de la volonté politique du Gouvernement du Sénégal d'améliorer la couverture sanitaire existante dans tout le pays.

La décision de réalisation des équipements est prise par l'Etat dont le représentant dans ce domaine est le ministère de la Santé publique en application du plan quadriennal de développement économique et social.

Des projets hors plans sont réalisés par la commune, les populations les organisations ou associations privées. Ces réalisations se font en accord avec le ministère de la Santé publique qui coordonne ces opérations d'équipement (souvent des formations secondaires) et s'engage à assurer leur fonctionnement en fournissant le personnel nécessaire et parfois le matériel si celui-ci n'est pas fourni par le promoteur.

#### - Equipements privés

Les formations sanitaires privées comprennent les cabinets médicaux les cliniques les officines de pharmacies.

Pour les cabinets médicaux et cliniques privées, la loi 66.69 du 4 juillet 1969 relative à l'exercice de la médecine et à l'ordre des médecins

fixe les conditions et les critères concernant l'exercice de la profession.

Ainsi en son article 3, cette loi stipule que nul ne peut exercer à titre privé la profession de médecine au Sénégal, s'il ne remplit pas les conditions prévues à l'article 1er et si en outre, il n'y est autorisé par l'autorité administrative. C'est dire que ces équipements sont créés sur l'initiative privée.

#### - Création et répartition

La répartition indiquée au tableau ci-dessous démontre tout d'abord que la grande majorité des équipements est réalisée par le secteur privé ; 37 contre 11 seulement dans le secteur public. Pour la distribution de ces équipements à travers les arrondissements et les secteurs, elle est inégale, et cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui sont : l'importance des équipements déjà existants dans certains arrondissements, recherche d'une clientèle, équilibrage pour les zones défavorisées, les conditions de création des nouveaux secteurs de Pikine.

Le fait que ces équipements privés soient autorisés par l'Etat permet-il de dire qu'il ya une planification des équipements ? Cela n'est pas évident du fait que financièrement l'Etat ne décide pas toujours. Aussi, quand on sait que pour le lieu d'implantation le promoteur désigne lui-même dans la plupart des cas, sa zone préférée, on peut dire qu'il ya là une absence de politique d'implantation. Mais il n'est pas possible de dire qu'il ya une absence totale de politique de planification alors que l'autorisation préalable du ministère de tutelle suppose avant tout une étude préalable qui doit cadrer avec les objectifs ou programmes du plan de développement économique et social en vigueur.

S'agissant des officines de pharmacies le décret n° 81.244 du 13 mars 1981 fixe les critères de leur création et de leur répartition. La population à desservir est fixée à 15 000 habitants pour la région de Dakar et à 30 000 habitants pour les autres régions du pays.

Dans le même décret est également fixé le rayon d'action de la pharmacie. Il est de 1 000 mètres pour le Dakar-Plateau qui correspond au 1er arrondissement et à 1500 mètres pour le deuxième, le troisième et le quatrième arrondissement. Cette distance est de 2 000 mètres pour les deux autres départements de la région de Dakar (Pikine et Rufisque). Ces critères de population et de distance sont révisables tous les 5 ans. Au premier juillet de chaque année, toujours selon le même décret un arrêté du ministère

de la santé publique fixe pour chaque agglomération le nombre d'officines autorisées par rapport aux chiffres officiels de la population. A titre d'exemple et pour la région de Dakar l'arrêté 14 482 du 8 novembre 1984 porte à 66 les pharmacies existantes, à 92 celles prévues et à 17 le nombre de pharmacies pouvant être créées. Par contre la politique de répartition et d'implantation dans l'espace n'est pas indiquée.

La politique d'investissement, la même dans les deux départements est tributaire très souvent de la bonne volonté des élus locaux et des autorités administratives.

TABEAU N° 13 EQUIPEMENTS DE SANTE REALISES DANS LES DEPARTEMENTS DE DAKAR ET PIKINE DE 1979 A 1985

Type d'équipement		\$ Poste de santé			\$ Maternité				\$ Clinique d'accouchement							
		\$ Pub.	\$ Priv.	\$ Total	\$ source financ.	\$ pu	\$ Pr	Nbre lits	\$ total	\$ source financ.	\$ Pu	\$ Pr	Tot nbre lits	\$ source financ.		
Départements																
D A K A R	ARRONDISSEMENTS	Premier arrondissement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ 21	\$ Privé	
		Deuxième arrondissement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		Troisième arrondissement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 3	\$ 3	\$ 45	\$ Privé	
		Quatrième arrondissement	\$ 1	\$ 1	\$ 2	\$ Commune \$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
TOTAL DAKAR		\$ 1	\$ 1	\$ 2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4	\$ 4	\$ 66	\$ Privé		
P I K I N E	SECTEURS	D.V.F.	\$ 1	\$ -	\$ 1	\$ Belge	\$ 1	\$ -	\$ 6	\$ 1	\$ Belge	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		Diamaguène Yeumbeul	\$ 1	\$ -	\$ 1	\$ belge	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		HLM Guédiawaye	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		Médina-Gounasse	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		Nimzat et Angle Mousse Guédiawaye	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
		Pikine	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ 18	\$ Privé
		Premier Guédiawaye	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
TOTAL PIKINE		\$ 2	\$ -	\$ 2	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ 6	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 18	\$ -		
TOTAL GENERAL		\$ 3	\$ 1	\$ 4	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ 6	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 5	\$ 84	\$ -		

PMI		CABINET MEDICAL			CENTRE DE SANTE			PHARMACIE			CENTRE SOCIAL								
Pub.	Priv.	Total	source financ.	Pub	Priv	Total	source financ.	Pu	Pr	Nbre tot.	Source financ.	Pu	pr	total	source financ.	pub	priv	tot.	Source financ.
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 5	\$ 5	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 8	\$ 8	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2	\$ 2	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4	\$ 4	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4	\$ 4	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 18	\$ 18	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 6	\$ 6	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
1	\$ -	\$ 1	\$ belge	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2	\$ 2	\$ Privé	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4	\$ 4	\$ Privé	\$ 2	\$ -	\$ 2	\$ Commune
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	\$ -	\$ 2	\$ Belge	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ Privé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ 1	\$	\$ 1	\$ Etat
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ 1	\$ -	\$ 30	\$ 1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	\$ -	\$ 3	\$ -	\$ -	\$ 3	\$ 3	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ 30	\$ 1	\$ -	\$ 4	\$ 4	\$ -	\$ 3	\$ -	\$ 3	\$ -
3	\$ -	\$ 3	\$ -	\$ -	\$ 21	\$ 21	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ 30	\$ 1	\$ -	\$ 10	\$ 10	\$ -	\$ 3	\$ -	\$ 3	\$ -

### 3.2.2. Enseignement

#### 3.2.2.1. Problématique

Le Sénégal comme toutes les jeunes nations est confronté à des difficultés qui accentuent la complexité universellement reconnue de l'oeuvre d'éducation. C'est ainsi qu'au lendemain de l'indépendance il a fallu faire face à un ensemble de problèmes que les sociétés industrielles ont vu apparaître sur plusieurs générations et qu'elles ont résolu progressivement. En fait pour le Sénégal il importait de développer la scolarisation de base, et coucurremment, de mettre en place des formations professionnelles d'accroitre des enseignements secondaires et supérieurs d'augmenter à court terme le nombre des enseignants qualifiés ; par ailleurs il s'avérait indispensable d'engager une redéfinition partielle des contenus de l'enseignement pour répondre aux finalités nouvelles qui lui étaient assignées.

- voilà qu'après cette définition des problèmes que pose l'éducation nationale par le VIe plan (1985-1989) ce plan couvre pour l'école sénégalaise une période nouvelle caractérisée par une politique éducative basée sur les grandes orientations définies par la commission de réforme issue des Etats généraux de l'Education de 1981. Cette nouvelle politique a pour mission d'édifier dans les années à venir, un système qui, tout en s'appuyant sur les éléments positifs de l'ancien, sera plus conforme aux aspirations et aux valeurs de nos populations. La mise en oeuvre des actions sur l'éducation se heurte aux contraintes inhérentes à la limitation des ressources budgétaires.

Au Sénégal l'éducation nationale revêt un caractère particulier que reflète l'importance de sa part dans le budget national (plus de 30 %) Le secteur de l'éducation recouvre à la fois l'enseignement classique et l'enseignement professionnel dont une partie relève de la tutelle des ministères intéressés. Il est constitué de différents ordres d'enseignement : l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen l'enseignement secondaire, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur.

#### - Education préscolaire

Cet ordre d'enseignement qui concerne les enfants de 2 à 6 ans est à dominance privée. Cependant on assiste à une progression remarquable des effectifs de l'éducation préscolaire publique (23 % de 1981 à 1984).

- Enseignement élémentaire

A ce niveau le recrutement se fait à l'âge de 7 ans pour une durée de 6 ans. L'objectif à terme de l'enseignement élémentaire est d'atteindre une scolarisation à cent pour cent.

Le taux de scolarisation pour la tranche d'âge 6-11 ans c'est à dire le rapport entre l'effectif des élèves de 6-11 ans et la population scolarisable du même âge se situait à 35 % en 1980. En dépit des progrès constatés l'enseignement élémentaire ne peut donc recevoir dans ce contexte qu'un tiers des enfants scolarisables.

Dans le décalage entre ce taux de 35,8 % et celui fixé par les objectifs globaux (100 %) il faut tenir compte de la faiblesse relative de la scolarisation des filles (39,9 %) en 1983.1984) d'une part, et d'autre part de la stagnation du taux de scolarisation au niveau de Dakar due à une forte croissance démographique.

Les progrès appréciables dans la scolarisation élémentaire résultent de la contribution des collectivités organisées (municipalités, communautés rurales, associations de parents d'élèves) qui ont pris en charge la quasi totalité des réalisations des classes. Ces réalisations sont cependant insuffisantes ce qui se représente au niveau du taux d'occupation des classes et de la qualité de l'enseignement.

En effet les classes sont surchargées dans les zones urbaines où il n'est pas rare d'avoir des effectifs de plus de 100 élèves par classe. Quant aux répercussions négatives de cette situation sur la qualité de l'enseignement elles peuvent être saisies à travers :

- le taux de redoublement (15,2 % des élèves en 1983/84)
- et la déperdition : 20 % des élèves inscrits de 1977/78 à 1983/84 n'ont pas atteint la fin du cycle élémentaire ; on estime d'autre part que ce sont environ 80 % des élèves qui terminent le cycle élémentaire qui ne réussissent pas le concours donnant l'accès à l'enseignement moyen.

A cela il faut ajouter la suppression du "recasement" par lequel des élèves n'ayant pas réussi à l'entrée en 6e et ne pouvant tripler leur classe changeraient purement et simplement d'école publique.

Une partie des élèves refoulés par l'école publique s'inscrit dans des écoles privées tandis que l'autre se retrouve dans la rue.

- Enseignement moyen général et technique

L'enseignement moyen regroupe les classes de la 6e à la 3e. Depuis 1973, l'enseignement moyen succède au premier cycle du second degré. Il comprend deux filières à savoir l'enseignement général (90 % des effectifs à 1980) et l'enseignement technique. Mais cette distinction est appelée à disparaître pour faire place à un programme unique caractérisé par le renforcement des disciplines scientifiques et par la généralisation des matières techniques.

De 1970 à 1980, on observe un accroissement de 4,6 % par an. La loi d'orientation de l'Education nationale de 1971 a créé avec l'enseignement moyen pratique une structure destinée à l'accueil des 80 % des élèves de fin de cycle élémentaire non admis à l'enseignement moyen.

A l'heure actuelle il s'agit de maintenir à 30 % le taux de transition entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen.

Des calculs effectués entre 1978 et 1980 montrent que le rendement interne de l'enseignement moyen restait satisfaisant. En effet 75 % des élèves des classes de 6e publiques et privées sont parvenus au terme de cycle d'études durant cette période.

Par ailleurs la qualité et l'amélioration de cet enseignement sont davantage recherchées. Ceci par le renforcement des disciplines scientifiques et technologiques.

L'amélioration des résultats de l'enseignement élémentaire par un financement de son développement, la réforme de l'organisation des structures de formation des maîtres et le renforcement de l'inspection pose le problème de structures et d'équipements correspondants pour mieux répondre aux besoins futurs de l'enseignement moyen général et technique. Il ya enfin des centres régionaux d'enseignement technique féminin dans le pays.

Le niveau de qualification des enseignants des collèges publics d'enseignement moyen général gagnerait à être amélioré par les instituteurs représentaient en 1979, 57 % de l'effectif total. En 1978/79, 43 % de l'effectif des classes de 3e de l'année scolaire précédente ont accédé en classe de seconde.

- Enseignement secondaire général et technique

L'enseignement secondaire concerne les classes de seconde, première et terminale. Les effectifs sont passés de 1293 à 16 855 entre 1960/80 soit un accroissement moyen de 14,5 % par an. L'effectif de 20 897 élèves en 1981/82 est passé à 24 049 élèves en 1983/84 soit 7,3 % d'augmentation moyenne annuelle. Ce taux est supérieur à celui du VI<sup>e</sup> plan quadriennal (6,9 %).

L'enseignement secondaire général accueille les 80 % de l'effectif total de l'enseignement secondaire. Cependant l'enseignement technique longtemps négligé a eu un taux d'accroissement de 13,9 % entre 1978 et 1982. L'augmentation des lycées est une des causes de cet accroissement. Les effectifs pléthoriques constatés dans les classes de lère du fait d'une faible réussite à la lère partie du baccalauréat ont freiné le recrutement des élèves en seconde.

Dans le domaine général, le pays reste confronté au problème d'équipement. Ceci est d'autant plus important que le passage du cycle moyen au cycle secondaire n'est plus un blocage par l'obtention d'un diplôme (DFEM') permettant l'inscription en seconde.

Ce niveau d'enseignement à l'exception de quelques écoles privées est essentiellement public.

- Enseignement professionnel

Le ministère de l'Education nationale dispose de plusieurs types d'établissements de formation professionnelle qui ont des vocations différentes et concernent des populations bien distinctes. Des établissements de type conventionnel recrutent des élèves issus des classes de 3<sup>e</sup>. Ces élèves préparent soit en deux un diplôme (brevet d'études professionnelles) soit effectuent trois années d'études sanctionnées par un brevet d'agent technique ou un brevet de technicien dans le domaine du développement rural ou horticulture. Dans le premier cas, il s'agit des études dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'artisanat ainsi que du domaine maritime ou en économie familiale. Il existe également une section commerciale ouverte aux bacheliers qui préparent en deux ans le brevet de technicien supérieur.

Une filière de promotion sociale est accessible aux travailleurs en activité qui veulent améliorer leur qualification ou acquérir des compétences nouvelles.

ALors que le VIe plan quadriennal de développement économique et social s'était fixé comme objectif une extension soutenue de l'enseignement professionnel secondaire, on constate que les 9 établissements de formation professionnelle n'ont accueilli que 1196 élèves en 1983/84 contre 1236 élèves en 82/83. La légère diminution constatée est due en particulier aux restrictions de recrutement imposées par la cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale. Cette mesure concerne surtout les écoles d'agents techniques au développement rural. Dans cet ordre d'enseignement, il faut noter la formation pédagogique. Dans ce domaine il ya eu un ralentissement dans le recrutement d'élèves-maîtres. Ainsi les effectifs des élèves sortant étaient de 200 en 1983/84 contre 1270 en 1981/82.

#### - Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend d'une part l'université de Dakar elle-même composée de quatre facultés et de six écoles et instituts (Ecole normale supérieure, Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes, Ecole INter-Etats des Scinces et Médecines vétérinaires; Ecole nationale supérieure de technologie, Institut de français pour les étudiants étrangers, centre d'études des sciences et techniques de l'information) et d'autre part six écoles placées sous la tutelle du ministère de l'Education nationale (Ecole nationale des Assistants sociaux et Educateurs spécialisés, Ecole nationale d'Administration et de Magistrature, Ecole nationale d'Economie appliquée, Ecole nationale des Cadres ruraux, Ecole polytechnique, centre de formation et de perfectionnement administratifs).

De l'indépendance à nos jours, la population universitaire a été plus multipliée par dix. En réalité de 1012 étudiants en 1960/61 cette population a atteint 10467 étudiants en 83/84. Les instituts et établissements rattachés à l'université ont suivi parallèlement la même progression. Pour les autres établissements similaires dépendant des autres ministères nous sommes en présence d'une importante population de niveau universitaire qui ne cesse de croître. Dans le même temps, les infrastructures d'accueil si elles ont légèrement augmenté se sont révélées très insuffisantes par rapport aux effectifs. De ce fait, on assiste pour l'ensemble du système à un engorgement qui pose de plus en plus de problèmes. En effet, l'université notamment et certains établissements de formation supérieure ont depuis longtemps dépassé leur capacité d'accueil.

Comme pour l'ensemble du système éducatif les derniers Etats généraux de l'Education et la Formation l'ont noté, on constate outre des taux de déperdition élevés au niveau de l'enseignement supérieur, surtout à l'université une inadéquation de la formation aux besoins réels du pays comme le note le VIIe plan de développement.

Il s'en suit une pléthore de diplômés de l'enseignement supérieur (dont plus de 500 titulaires d'une maîtrise) qui se présentent aux postes du marché de travail.

### 3.2.2.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement

L'appréciation de cette distribution et du niveau d'équipement est basée sur le nombre de classes existant pour chaque arrondissement du département de Dakar et pour chaque secteur du département de Pikine selon les niveaux d'enseignement.

#### A) DEPARTEMENT DE DAKAR

##### - Enseignement pré-scolaire

Au niveau du département de Dakar, ce type d'enseignement bien que développé par rapport au reste du pays ne compte que 155 sections pour un effectif total de 5 334 élèves soit 34 élèves par section.

Le niveau moyen d'équipement en 1985 est de 3 859 habitants pour une section ; ce qui est loin de satisfaire les besoins des populations.

Aussi, il apparait dans la distribution des écoles au niveau des populations une certaine disparité entre les arrondissements : 2116 hbts pour une section dans le premier (44 élèves/section), 18 266 quatrième (30 élèves /section). On note également une certaine hiérarchie dans cette distribution qui respecte l'ancienneté des quartiers et l'élévation du niveau de vie des habitants, à l'exception du cas du deuxième arrondissement. Le phénomène a cet endroit s'explique par deux faits :

- la réticence de cette population à l'envoi de leurs enfants dans les écoles catholiques qui sont les plus nombreuses pour ce type d'enseignement,

- la plus grande partie des écoles de ce type d'enseignement sont catholiques et sont implantées dans de nouveaux quartiers et dans le plateau.

##### - Enseignement élémentaire

Ce type d'enseignement avec un total de 1618 classes et un effectif de 93.637 élèves (57 élèves/classe) pour le département de Dakar, présente un niveau d'équipement de 370 habitants pour une salle de classe.

La distribution au niveau des arrondissements se présente comme suit :

- 267 habitants pour une classe avec une moyenne de 46 élèves par classe pour le 1er arrondissement
- 488 habitants pour une classe avec une moyenne de 53 élèves par classe pour le 2e arrondissement
- 334 habitants pour une classe avec une moyenne de 61 élèves par classe pour le 3e arrondissement
- 478 habitants pour une classe avec une moyenne de 64 élèves par classe pour le 4e arrondissement.

Malgré le caractère hétérogène de cette distribution, celle-ci a une concordance avec le niveau de vie des populations par arrondissement.

- Enseignement moyen (EX. CES,CEMG)

L'enseignement moyen pour le département de Dakar compte 581 classes pour un effectif de 27 008 élèves. Il dispose d'un niveau d'équipement moyen de 1 030 habitants pour une salle de classe.

La distribution des salles de classe à travers les arrondissements donne les résultats suivants :

556 habitants pour une classe avec une moyenne de 44 élèves dans le 1er arrondissement

1985 habitants pour une classe avec une moyenne de 47 élèves pour le 2e arrondissement

821 habitants pour une classe avec une moyenne de 47 élèves par classe pour le 3e arrondissement

2 347 habitants pour une classe avec une moyenne de 46 élèves par classe dans le 4e arrondissement.

A la lumière de ces résultats nous remarquons que cette distribution suit la même règle d'implantation des écoles identiques à celle constatée au niveau du deuxième arrondissement.

- Enseignement secondaire (Lycées)

L'enseignement secondaire malgré son aspect régional par rapport aux autres types d'enseignement peut être évalué au niveau départemental pour la région de Dakar.

En effet chacun des trois départements de la région de Dakar dispose d'une ou plusieurs écoles secondaires qui polarisent plus ou moins les populations de leurs circonscriptions administratives respectives.

C'est ainsi que pour le département de Dakar il existe 252 classes avec un effectif total de 10 322 élèves et une population de 2 374 habitants pour une classe.

Sur le plan de la distribution spatiale de ces 252 classes, il ressort de nos enquêtes et investigations les données suivantes ;

- 918 habitants pour une classe et une moyenne de 41 élèves par classe dans le 1er arrondissement
- 4 349 habitants pour une classe avec une moyenne de 41 élèves par classe dans le 2e arrondissement
- 2 135 habitants pour une classe avec une moyenne de 42 élèves par classe, dans le 3e arrondissement
- 7 600 habitants pour une classe avec une moyenne de 25 élèves par classe dans le 4e arrondissement.

Il est à noter ici que la règle d'implantation des écoles (voir classes) est la même que dans les 2e et 3e arrondissements. Cette implantation respecte plus le niveau de vie des populations surtout quand il s'agit d'équipements scolaires à dominance privée.

Dans l'ensemble le caractère très disparate des niveaux d'équipements selon le type d'enseignement, entre les arrondissements reflète bien les difficultés qu'ont les populations pour assurer une scolarisation correcte de leurs enfants.

#### REMARQUES

Les lycées ou collèges présentent des particularités au niveau de chaque arrondissement :

- dans le 1er arrondissement sur les 6 lycées existants, 5 renferment chacun des classes de terminale et l'un d'eux n'atteint que le niveau de première
- dans le 2e arrondissement parmi les 2 lycées existants l'un possède des classes jusqu'en terminale l'autre s'arrête à la classe de première
- dans le 3e arrondissement sur 10 lycées 4 seulement vont jusqu'en terminale les 5 autres s'arrêtent au niveau de la première et le dernier n'atteint que le niveau de seconde
- dans le 4e arrondissement il existe 2 lycées; le premier a le niveau de terminale le second celui de première.

Donc au niveau du 1er département de Dakar, nous remarquons que sur les 20 lycées ou collèges recensés 11 possèdent un cycle complet c'est à dire des classes de la seconde à la terminale 8 lycées atteignent le niveau de première et 1 lycée n'atteint que la seconde (voir tableau n° 14)

TABLEAU N° 14 : REPARTITION DES LYCEES PAR ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT
1er arrondissement	6	5 (terminale) 1 (première)
2e arrondissement	2	1 (terminale) 1 (première)
3e arrondissement	10	4 (terminale) 5 (première) 1 (seconde)
4e arrondissement	2	1 (terminale) 1 (première)
TOTAL	20	11 (terminale) 8 (première) 1 (seconde)

- Enseignement technique et professionnel

D'une façon générale, les écoles formation professionnelle situées dans le premier département sont des établissements à caractère national. A ce titre ils recrutent des élèves à travers toutes les régions du pays. Dans ce domaine l'enseignement est dispensé dans vingt huit (28) établissements comptant environ quelque 281 classes ou ateliers. Le nombre d'élèves de ces établissements est selon les enquêtes de 8 627 soit une moyenne de 31 élèves par classe. En réalité la plupart de ces établissements sont créés avant ou au moment de notre indépendance . Comme école nationale ces établissements ont conservé ce caractère national (lycée technique Maurice De la fosse, Ecole des sages femmes) il faut noter que dans certains domaines une décentralisation commence à se faire dans les régions.(Lycée Ahmadou Bmaba de DIourbel, Abdoulaye NIASSE à Kaolack).

- Centres sociaux

Les centres sociaux sont des équipements à vocation sociale. A ce titre cet équipement n'intègre pas les formations sanitaires. Il relève ainsi de la tutelle du ministère du Développement social. Le centre social est un équipement polyvalent qui englobe toute activité sociale intéressant les femmes jeunes et adultes ainsi que les personnes du troisième âge.

Dans l'ensemble du département 9 centres sociaux sont réalisés par l'Etat ou avec son concours. Ainsi il ya 66 469 habitants pour une centre social. Le nombre total des salles est de 29 soit 20 628 habitants pour une salle. Au total 1913 personnes inscrites participent aux activités de ces centres. La répartition par arrondissement est la suivante :

TABEAU N° 15 : REPARTITION DES CENTRES SOCIAUX

§ Arrondissement	§ Populations	§ Nombre de classes existantes	§ Nombre d'habitants par classe
§ 1er arrondissement	§ 75 185	§ 1	§ 76 185
§ 2e arrondissement	§ 91 329	§ 5	§ 18 266
§ 3e arrondissement	§ 271 104	§ 17	§ 15 947
§ 4e arrondissement	§ 159 601	§ 6	§ 26 600
§	§	§	§
§	§	§	§

Le centre social en tant qu'équipement socio-culturel est une notion récente qui évolue. Sa création intéresse beaucoup plus les quartiers populaires où il ya beaucoup de jeunes et de femmes qui ne continuent pas l'école où qui sont même analphabètes. Son implantation a souvent été faite par l'intervention des hommes politiques. Comme on peut le constater on note un nombre important de cet équipement dans le 3e arrondissement ou on compte un grand nombre de l'élite politique de la région de Dakar. Les autres arrondissements en comptent naturellement moins.

B) DEPARTEMENT DE PIKINE

- Enseignement préscolaire

Pour l'enseignement préscolaire ou maternel, le département de Pikine ne compte que 18 sections pour un effectif de 596 élèves, soit 33 élèves par section. Le niveau moyen d'équipement est de 16 785 habitants pour une section.

L'état de la distribtuin de ce type d'équipement a travers les secteurs qui en disposent est ainsi établi : 30 071 habitants pour une section dans le secteur de Diamaguène Yeumbeul, avec 23 élèves par section ; 2 105 habitants pour une section dans le secteur de Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye avec 45 élèves/section ; 12 277 habitants pour une section dans le secteur de Pikine avec 38 élèves/section : 9 977 habitants pour une section dans le secteur de 1er Guédiawaye avec 16 élèves/section.

Contrairement à ce qu'on observe dans le département de Dakar la hiérarchie de cette distribution ne respecte pas l'ancienneté des quartiers. Ceux qui se situent dans les secteurs les plus récents (Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye) sont mieux équipés. Le nombre de classes dans les écoles maternelles publiques prédominent sur le nombre de classes privées ce qui l'effet inverse dans le département de Dakar.

- Enseignement élémentaire

Au total on compte 779 classes pour un effectif de 54 687 élèves soit 70 élèves/classe. Le niveau d'équipement est de 383 élèves pour une salle de classe ce qui correspond environ au taux des scolarisations (7 à 14 ans) de cet effectif de population dans son contexte, soit 15 à 18 %.

La distribution au niveau des secteurs se présente comme suit :

- 1023 habitants pour une classe avec une moyenne de 55 élèves par classe dans le secteur D.V.F.
- 384 habitants pour une classe avec une moyenne de 72 élèves par classe dans le secteur Diamaguène Yeumboul
- 250 habitants pour une classe avec une moyenne de 74 élèves par classe dans le secteur HLM Guédiawaye
- 1145 habitants pour une classe avec une moyenne de 71 élèves par classe dans le secteur Médina gounasse
- 253 habitants par classe avec une moyenne de 68 élèves par classe dans le secteur Nimzat Angle Mousse Guédiawaye
- 365 habitants pour une classe avec une moyenne de 71 élèves par classe dans le secteur de Pikine
- 309 habitants pour une classe avec une moyenne de 63 élèves dans le secteur Premier Guédiawaye.

De cette distribution nous constatons encore que les quartiers situés dans les secteurs les plus récents sont relativement mieux équipés : HLM Guédiawaye, Nimzat et Angle Mousse Guédiawaye, 1er Guédiawaye.

- Enseignement moyen

L'enseignement moyen dans le département de Pikine compte 106 classes pour un effectif de 6 313 élèves. Le niveau d'équipement moyen est de 2 850 habitants pour une salle de classe.

La distribution des salles de classe à travers les secteurs est la suivante :

- 3608 hbts pour 1 classe avec une moyenne de 57 élèves par classe à Diamaguène Yeumboul
- 964 hbts pour une classe avec une moyenne de 63 élèves pas classe à HLM Guédiawaye
- 1579 hbts pour une classe avec une moyenne de 27 élèves par classe Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye
- 2255 hbts pour une classe avec une moyenne de 58 élèves par classe à Pikine

- 3741 hbts pour une classe avec une moyenne de 87 élèves dans le secteur Premier Guédiawaye.

Les populations des deux secteurs qui ne bénéficient pas de ce type d'équipement : secteur DVF et secteur Médina gounasse sont sans doute polarisés par les écoles des secteurs qui leur sont contigus, respectivement Diamaguène Yeumbeul et Pikine.

Ici encore les secteurs nouvellement créés sont mieux équipés que les plus anciens du département.

- Enseignement secondaire

Ce type d'équipement n'existe pas encore au niveau du département de Pikine.

- Enseignement technique et professionnel

Dans le département de Pikine, il existe un seul lycée technique situé dans le secteur HLM Guédiawaye. Il renferme 20 classes avec un effectif de 505 élèves. Le niveau d'équipement moyen est de 15 106 habitants pour une salle de classe, avec une moyenne de 25 élèves par classe.

Il n'est pas besoin de parler d'une distribution de ce type d'équipement qui est unique dans l'ensemble du département de Pikine et qui par ailleurs polarise les populations de toute la région de Dakar.

- Centre sociaux

Il existe dans le département 3 centres sociaux totalisant 9 salles et un effectif de 457 auditrices. Il ya 33 570 habitants pour une classe.

La distribution des salles au niveau des secteurs est la suivante :

15 036 hbts pour une salle, avec une moyenne de 48 auditrices dans le secteur Diamaguène Yeumbeul

36 830 habitnats pour une salle avec une moyenne de 57 auditrices dans le secteur Pikine

Les autres secteurs ne disposent pas encore de centres sociaux.

### 3.2.2.3. Politique d'investissement

La politique d'investissement de l'Etat en matière d'éducation fait appel à plusieurs sources de financement : financement externe, financement interne avec un volet budget national et un volet source privée. L'ensemble de ces projets comprend des projets nationaux à financement mixte et des projets locaux et communaux. Ainsi le schéma de financement des projets du VI plan s'établissait comme suit :

- projets nationaux : 22 449 millions de F CFA (95 % du budget total d'investissement) dont 33 % de financement interne et 67 % de financement externe ;

- projets communaux et locaux : 1 062 millions F CFA (5 % du budget total qui s'élève à 23 511 millions F CFA).

Le bilan des réalisations du VIe plan a été fait pour chaque ordre d'enseignement dans le premier département de Dakar.

Pour le préscolaire, on constate un déséquilibre dans la répartition des réalisations par arrondissement et dans la nature du financement. La faiblesse des réalisations dans le premier arrondissement (3 sur un total de 29 sections) s'explique par le bon niveau d'équipement de cet arrondissement en écoles préscolaires. Ces écoles sont surtout privées.

Par contre l'importance des réalisations dans le troisième arrondissement (41 % du total) s'explique par le poids démographique de cet arrondissement qui compte par ailleurs le plus grand nombre de quartiers. Au niveau du département 62 % des réalisations préscolaires relèvent du secteur privé.

En ce qui concerne les enseignements élémentaire, moyen et secondaire, il se dégage des caractéristiques communes en matière de réalisations de classes. La totalité des réalisations est concentrée aux troisième et quatrième arrondissements respectivement 150 et 56 classes.

#### Pour l'enseignement élémentaire

Si l'on constate un équilibre entre les réalisations du secteur privé et celles du secteur public, par contre on note une prédominance du secteur privé dans l'enseignement moyen (67 %) et davantage dans l'enseignement secondaire (70 %).

Cette situation se reflète dans l'ensemble du département dans lequel 97 % de toutes les réalisations au cours de la période 1980/1985 ont été concentrées dans les troisième et quatrième arrondissements avec respectivement 69 % et 28 % du total. Ceci est lié aux facteurs d'ordre urbanistique, historique et socio-économique relevés dans l'analyse des autres équipements.

TABLEAU N° 16 : ENSEIGNEMENT - REALISATIONS (NOMBRE DE CLASSES 1980/1985)

Type d'équipements	Préscolaire			Elémentaire			Moyen CES-CEMG			Secondaire			Total		
	Public	Privé	Total	Pub	Priv	Total	Pub	Priv	Total	Pub	Priv	Total	Pub	Priv	Total
A) <u>DEPARTEMENT DE DAKAR</u>															
1er arrondissement	3		3										3		3
2e arrondissement	5		5										5		5
3e arrondissement	3	9	12	5	34	39	20	78	98		13	13	28	134	162
4e arrondissement		9	9	29		29	19		19		8	8	48	17	65
<b>TOTAL</b>	11	18	29	34	34	68	39	78	117		21	21	84	151	235
<b>DEPARTEMENT DE DAKAR</b>	38	62	100	50	50	100	33	67	100		100	100	36	64	100
B) <u>DEPARTEMENT PIKINE</u>															
Secteur DVF															
S. Diamaguène Yeumbeul				19	16	35	22	9	31				41	25	66
S. HLM Guédiawaye															
S. Médina Gounasse															
S. Nimzatt et Angle															
Mousse Guédiawaye		3	3	10		10		3	3				10	6	16
S. Pikine	3		3	8	18	26		8	8				11	26	37
S. 1er Guédiawaye					3	3	11	3	14				11	6	17
<b>TOTAUX PIKINE</b>	3	3	6	37	37	74	33	23	56				73	63	136
<b>TOTAL</b>	14	21	35	71	71	142	72	101	173		21	21	157	214	371
<b>TOTAL</b>	40	60	100	50	50	100	42	58	100		100	100	42	58	100

En enseignement professionnel il ya eu 4 projets réalisés sur un total de 9, dans le département de Dakar. Le centre national de qualification professionnelle, le réaménagement de l'école nationale d'horticulture, le centre de formation artisanale de Dakar et le centre de formation professionnelle et technique Sénégal-Japon. Pour la formation pédagogique, les trois projets prévus et réalisés au niveau de Dakar concernent l'école normale supérieure d'enseignement technique et professionnel (ENSET), et l'école normale supérieure.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, les principaux investissements sont relatifs à l'université et à l'école supérieure de gestion des entreprises.

Bien qu'il ait des difficultés sur le plan du financement des programmes d'investissement, le premier département de Dakar n'est pas totalement dépourvu en investissements. Notons cependant le fait que la plupart des écoles au niveau moyen, secondaire et surtout supérieur desservent plusieurs régions et ont à ce titre un caractère national voire international.

Quant au département de Pikine, le bilan des réalisations du VIe plan se traduit ainsi :

- a) pour le préscolaire : 6 sections ont été créées :
  - 3 dans le secteur Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye (toutes privées)
  - 3 dans le secteur Pikine (toutes publiques)
- b) pour l'enseignement élémentaire, sur 74 classes construites, 37 classes sont publiques et 37 classes privées. Ces réalisations sont faites dans le secteur Diamaguène Yeumbeul (35) dans le secteur Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye (10), dans le secteur Pikine (26) et dans le secteur Premier Guédiawaye (3) ;
- c) pour l'enseignement moyen (CES-CEMG) sur 56 classes construites, 33 sont publiques et 23 sont privées. Ces réalisations sont effectuées dans les secteurs Diamaguène-Yeumbeul (31), Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye (3), Pikine (8), Premier Guédiawaye (14).

.../...

En conclusion les réalisations les plus importantes sont faites dans le secteur Diamaguène-Yeumbeul qui totalise 49 % de l'ensemble. Ceci s'explique par l'extension continue de ce secteur, doublée d'un besoin accru en salles de classes des populations résidentes.

Le secteur de Pikine vient en deuxième position (27 %), suivi du secteur Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye (12 %) et Premier Guédiawaye (12 %).

Au niveau du département, pour l'ensemble des réalisations, 54 % relèvent du secteur public et 46 % du secteur privé.

Malgré cette constatation, les réalisations du secteur public doivent s'intensifier davantage dans ce département dont les populations, compte tenu de la faiblesse de leur revenu, n'ont pas toujours la possibilité d'accéder aux services de l'enseignement privé.

### 3.2.3. Alimentation en eau

Cette partie du rapport concerne l'analyse de l'alimentation en eau par les bornes fontaines. Celles-ci sont utilisées par les populations qui n'ont pas encore accès au branchement particulier.

L'analyse s'articulera autour des trois points suivants :

- la problématique de l'alimentation en eau par les bornes fontaines ;
- la distribution spatiale de ces équipements dans le premier département ;
- la politique d'investissement en matière de borne fontaine.

#### 3.2.3.1. Problématique

L'approvisionnement en eau de la région de Dakar a toujours connu des problèmes. Ceci en raison, d'une part, de l'insuffisance de la production et de la saturation des conduites de transport, au niveau de l'offre et, d'autre part, de l'importance du déficit entre la production maximale disponible (165 500 m<sup>3</sup> par jour en 1985), et les besoins moyens de la région de Dakar (180 200 m<sup>3</sup> jour). Notons que ce déficit qui est de 14 700 m<sup>3</sup>/jour a atteint en 1985 un volume de 59 900 m<sup>3</sup>/jour en période de pointe.

.../...

L'alimentation en eau dans les zones urbaines au Sénégal se fait à la fois par les branchements particuliers et par les bornes-fontaines.

Les branchements particuliers sont généralement réalisés dans les zones d'habitation à standing élevé et/ou moyen où sont installés des réseaux d'adduction d'eau ; pour les bornes-fontaines, elles sont en particulier utilisées par les populations des zones sans réseau de distribution adéquate et par celles n'ayant pas les moyens financiers dans les zones desservies.

Selon l'étude du Plan Directeur de Dakar de 1982, faite par SONED/BCEOM, 59,41 % de la population du premier département disposaient de branchements particuliers.

Ce tableau permet de constater l'importance de la population approvisionnée en eau à partir des bornes-fontaines, si l'on sait que même l'eau qui est vendue aux familles par les porteurs est tirée des bornes-fontaines (cf colonne alimentation mixte).

Cette eau à la borne fontaine n'est pas payée par la municipalité. Mais la gestion de l'eau au niveau de la borne-fontaine n'est pas bien assurée ce qui entraîne souvent un gaspillage.

### 3.2.3.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement

#### A) DEPARTEMENT DE DAKAR

La typologie des quartiers, en fonction du système d'alimentation, est basée sur deux systèmes d'alimentation en eau que sont le branchement particulier et la borne-fontaine. Ces deux critères nous ont permis de répartir les quartiers par arrondissement, suivant deux modes d'alimentation : branchement à 100 % et alimentation mixte (branchement particulier et/ou borne-fontaine).

Pour l'ensemble du département les quartiers branchés à 100 % représentent une population de 48 %.

(voir tableau n° 17 suivant)

TABLEAU N° 17 : REPARTITION DES QUARTIERS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR MODE D'ALIMENTATION EN EAU (DEPARTEMENT DE DAKAR)

Arrondissements	Nombre de quartiers	Population totale	Branchement à 100 %			Alimentation mixte			Bornes-fontaines
			Nbre de quartiers	Population	Pourcentage	Nbre de quartiers	Population	Pourcentage	
1er arrondissement	21	76 185	9	51 462	68 %	12	24 723	32 %	9
2e arrondissement	23	91 329	3	15 309	17 %	20	76 020	83 %	52
3e arrondissement	77	271 104	42	200 255	74 %	35	70 849	26 %	24
4e arrondissement	56	159 601	6	22 296	14 %	50	137 305	86 %	135
1er département	177	598 219	59	289 322	48 %	118	308 897	52 %	220

SOURCE : Relevé des équipements.

- 1er arrondissement (le plateau)

Notons dans cet arrondissement les observations suivantes :

- le pourcentage élevé (68 %) de la population des quartiers entièrement branchés à l'eau relève d'un certain nombre de caractères : ancienneté de l'arrondissement et le haut niveau de son équipement sur les plans administratif, économique et social,
- malgré cet aspect privilégié de la zone il y existe néanmoins des quartiers à habitation rudimentaire dont l'alimentation en eau est mixte. Cette alimentation est surtout assurée par les bornes-fontaines au nombre de 9.

- 2e arrondissement (la Médina)

Au niveau de cet arrondissement le fort pourcentage (83 %) de la population des quartiers dont l'alimentation est mixte et le faible pourcentage (17 %) de celle des quartiers branchés à 100 % s'expliquent par un certain nombre de facteurs :

- le niveau socio-économique,
- le projet de rénovation qui a longtemps bloqué l'esprit d'initiative sur le plan de la mise en valeur des parcelles de cet arrondissement a longtemps été essentiellement alimenté en eau à partir des bornes-fontaines au nombre de 52. Le relevé des équipements effectués dans cette zone a fait ressortir un nombre important de bornes-fontaines supprimées. Ceci laisse supposer l'augmentation du taux de branchements individuels.

- 3e arrondissement

Dans cet arrondissement qui compte le plus grand nombre de quartiers (77), on note que 74 % de la population sont situées dans des zones branchées à 100 %. Ce phénomène s'explique par une urbanisation basée essentiellement sur l'habitat planifié (SICAP - OHLM et cités ouvrières).

Quant aux quartiers à branchement mixte regroupant 26 % de la population, ils sont d'un habitat rudimentaire qui le prolongement même du type Médina. Le 3e arrondissement compte 24 bornes-fontaines.

- 4e arrondissement

Il est caractérisé d'une part, par un grand nombre de villages traditionnels (Yoff, Ouakam, Cambérène, Ngor, Hann) et, d'autre part, par de nouveaux quartiers populaires (Grand Yoff, Khar Yalla...). Cette situation explique le fort pourcentage de la population des quartiers à alimentation mixte (86 %), alimentation est assurée par 135 bornes-fontaines.

B) DEPARTEMENT DE PIKINE

La borne-fontaine est un indispensable et utile équipement collectif dont le degré de suffisance ou d'insuffisance peut être déterminé par :

- l'adéquation ou l'inadéquation de sa localisation face aux besoins de la population,
- le nombre et la taille des bornes-fontaines existantes eu égard à la population utilisatrice.

A ce niveau du rapport seule la répartition des bornes-fontaines dans les secteurs du département de Pikine sera étudiée.

A cet effet les 409 bornes-fontaines enregistrées au cours du relevé des équipements sont rapportées à la population des secteurs.

En faisant cette mise en relation, nous saisissons mieux l'écart existant entre la répartition théorique des bornes-fontaines par secteur et leur répartition réelle sur le terrain.

TABLEAU N° 18 : REPARTITION DES BORNES FONTAINES DANS LES SECTEURS DU DEPARTEMENT DE PIKINE

Secteurs	Population	Répartition des bornes-fontaines		
		Réelle	Théorique	Ecart %
Pikine	110 491	73	159	45
1er Guédiawaye	29 931	36	43	84
HLM Guédiawaye	19 285	36	28	129
Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye	6 314	11	9	122
Sous total I	166 021	156	239	65
Diamaguène Yeumbeul	90 214	208	130	160
D.V.F.	18 417	25	26	96
Médina Gounasse	27 474	45	39	115
Sous total 2	136 105	278	195	143
TOTAL DEPARTEMENT	302.126	434	434	100

La lecture du tableau de la répartition des bornes-fontaines laisse apparaître deux groupes de secteurs selon le mode d'urbanisation :

- le groupe des secteurs lotis de Pikine et de Guédiawaye qui comptent moins de bornes-fontaines réelles que de bornes-fontaines théoriques (156 alors qu'il aurait du y avoir 239 sur les 434) ;
- le groupe des secteurs non lotis qui, avec 278 bornes-fontaines sur le terrain dépassent largement (143 %) le nombre théorique de bornes-fontaines (195).

Cependant une étude plus précise de cette répartition doit tenir compte de deux paramètres fondamentaux :

- le taux de branchement individuel en eau potable, taux qui permettra de déterminer la population potentiellement utilisatrice de bornes-fontaines
- la zone d'attraction de la borne-fontaine.

En attendant cette étude qui pourra être entreprise dans une phase ultérieure, donnons, à titre indicatif quelques chiffres relatifs à l'alimentation en eau courante dans l'ensemble du 2e département (source BCEOM/SONED AFRIQUE, 1982) :

- 52,61 % de la population n'ont pas d'eau courante, le niveau de consommation est de 18 litres par habitant et par jour ; les sources d'eau pour ceux qui n'ont pas de branchement individuel sont les suivantes :

- bornes-fontaines	48 %
- vendeurs d'eau	35 %
- puits privés	17 %
	<hr/>
	100 %

Si l'on sait que les vendeurs d'eau se ravitaillent à la borne-fontaine, l'on saisit toute l'importance de cet équipement collectif dans l'alimentation en eau potable des secteurs non lotis et sous équipés.

### 3.2.3.3. Politique d'investissement

La politique d'investissement en matière d'alimentation en eau de la commune de Dakar est jusqu'à nos jours assurée par l'Etat bien que cette compétence est considérée comme relevant de la commune. Ce rôle est confié à la SONEES, société concessionnaire. Il est à noter que la gestion des bornes-fontaines est du ressort de la commune.

En matière de réalisation l'Etat assure la mise en place des réseaux primaires et secondaires d'adduction d'eau dans le cadre des plans de développement. Le branchement particulier également prévu dans ces plans est réalisé conjointement par l'Etat et les collectivités locales. Ces dernières sont seules chargées de la politique de création et d'implantation des bornes-fontaines.

A titre d'exemple la commune de Dakar avait inscrit la somme de 445 Millions dans son budget 1984/85 pour la fourniture d'eau et l'assainissement ; pour la gestion 1985/86 ce montant est ramené à 400 Millions

Par contre nous constatons que les impayés de l'ancienne commune de Dakar se chiffrent à plus de 2.268 Millions au 30/4/84 et depuis la réforme, la dette est actuellement d'1 milliard de francs environ pour les trois communes (Dakar - Pikine - Rufisque) et la Communauté urbaine de Dakar.

En raison de ces difficultés la priorité est donnée à la politique de branchements individuels. Ceci permet de limiter la charge de la commune en matière de borne-fontaine.

A cet effet un projet de 725 branchements est prévu dans le 2e arrondissement (Médina - Gueule Tapée). Cette politique de branchement individuel est encouragée par des formules de subvention (20 % de participation pour le demandeur).

#### 3.2.4. Assainissement et nettoyage

L'assainissement peut être défini comme une action visant à améliorer l'ensemble des facteurs qui dans le milieu où vit l'homme sont susceptibles d'influer défavorablement sur son développement physio-logique, sa santé et ses conditions de vie. Une des actions prioritaires à entreprendre est l'élimination des déchets liquides et solides qui posent au niveau de l'environnement urbain dakarois un sérieux et difficile problème.

##### 3.2.4.1. Problématique générale de l'assainissement et du nettoyage

D'une manière générale et selon le Service d'hygiène, l'élimination des eaux usées, des ordures ménagères et des matières fécales, n'est assurée assez correctement que dans quart des maisons de Dakar.

Il en résulte que l'environnement dans les quartiers populeux est très dégradé.

En effet, il est fréquent d'y voir des accumulations d'immondices attendant un hypothétique passage de l'équipe chargée de l'enlèvement des ordures. Il n'est pas rare non plus que sur et autour de ces tas d'ordures la population déverse les eaux usées provenant des linges ou des cuisines avec des débris d'aliments, des déchets de viande ou de poisson.

La non élimination de ces déchets liquides et solides est source de nuisance car elle rend la vie des habitants des quartiers populaires malsaine et pénible.

Cette situation est pénible étant donné que le milieu environnant où l'on vit est sale (du fait des amoncellements d'ordures de toutes natures et de la stagnation sur de très grandes étendues, d'eaux sales où pourrissent des détritiques de toutes sortes, d'où se dégagent des odeurs nauséabondes). La situation est malsaine car, d'une part, avec l'amoncellement des déchets, les vecteurs des maladies de la saleté tels les mouches, les rats et les moustiques pullulent ; d'autre part et selon le service d'hygiène près d'un sixième de la masse des matières fécales produites chaque jour à Dakar (masse évaluée en 1976 à 60 tonnes) est dispersée sur les terrains vagues et sur la voie publique.

Cet épandage important des déchets putrescibles accroît les risques du péril fécal. Celui-ci est ainsi permanent et réel : en effet durant les années 1976, 1978, 1984, une épidémie de choléra s'est déclarée à Dakar dans certains quartiers populaires où elle a fait de nombreux morts.

L'assainissement de la ville de Dakar pose donc de multiples et difficiles problèmes. C'est une situation dont les causes sont à appréhender à deux niveaux :

- au niveau des pouvoirs publics (Etat, Commune) qui ont la charge d'une part, de mettre en place et de gérer les infrastructures d'assainissement et de nettoyage et, d'autre part, de prendre et d'exécuter les mesures propres à sauvegarder et à améliorer la santé publique ;
- au niveau de la population qui, à travers son "comportement environnemental" doit participer à l'action sanitaire entreprise par l'Etat et les collectivités locales.

C'est ainsi que nous avons été amenés à analyser la distribution des équipements collectifs d'assainissement et des services publics de nettoyage, leur mise en rapport avec la population et les politiques d'investissement les concernant.

#### 3.2.4.2. Distribution spatiale et niveau d'équipement

La collecte et l'élimination des déchets liquides au niveau de la ville relèvent des pouvoirs publics qui utilisent pour cela des réseaux d'égouts, des canaux à ciel ouvert, des stations d'épuration, des vidoires et des édicules publics.

##### A) DEPARTEMENT DE DAKAR

Le réseau d'égouts d'évacuation des eaux usées de Dakar est constitué de trois principaux sous-réseaux indépendants :

- le sous-réseau "centre-ville" le plus ancien fonctionnant partiellement comme système unitaire ;
- le sous-réseau "Médina-Gueule Tapée" draine les eaux usées des quartiers nommés ;
- le sous-réseau "Hann-Fann" artère principale du système d'évacuation d'eaux usées de la ville de Dakar.

Long de 8 km, l'ovoïde Hann-Fann draine les eaux usées de la partie Nord de Dakar, comprise entre la Rocade Fann Bel Air, les lotissements SICAP et la route de Ouakam.

Les canaux à ciel ouvert ont été construits pour évacuer, à l'origine les eaux pluviales. Les principaux sont :

- le canal IV, de Grand Dakar à la baie de Soubédioune
- le canal IV bis draine les eaux pluviales des Sicap Liberté, Baobabs, Karack, et aboutit au canal IV ;
- le canal VI et le canal VI bis collectent les eaux pluviales de la route de Rufisque, de la zone industrielle et d'une partie de Grand-Dakar et des HLM ;
- le canal de la Gueule Tapée draine les quartiers de Fass, Médina et Gueule Tapée.

Le département de Dakar ne compte à l'heure actuelle qu'une seule station d'épuration des eaux usées celle dite "Builder's 1" qui traite les effluents liquides de la Patte d'Oie et des HLM de la Patte d'Oie. Une deuxième station d'épuration a été réalisée sur le même site (Builder's 2) mais n'a jamais fonctionné.

Tout le reste des eaux usées est rejetée en mer, soit directement soit grâce à des stations de relèvement et de refoulement (Soubédioune, Université).

#### - Les vidoirs publics

Dans les quartiers dépourvus de réseaux d'égouts d'eaux usées et dans ceux où les branchements à l'égout sont insuffisants, la population se débarrasse de ses eaux usées par le rejet de ces eaux soit sur le sol soit dans les canaux et les bouches d'égouts d'eaux pluviales.

Dans certains quartiers la population a pris l'initiative de construire grossièrement à l'aide de quelques briques un récepteur d'eaux usées aux endroits de rejet de ces eaux : les avaloirs d'eaux pluviales.

Les vidoirs publics sont donc à l'origine des équipements collectifs clandestins, reflets d'une pratique de suppléance. Par la suite la commune a pris en charge la construction et la gestion des vidoirs publics (également appelés bouches à eaux grasses).

Leur construction se fit selon un modèle standard haut de 1,20 m large de 1 m et muni d'une tôle perforée chargée de retenir les déchets solides contenus dans les eaux usées.

Les vidoirs publics se rencontrent essentiellement dans les quartiers populaires de Grand-Dakar, de Médina, de Colobane et de Rebeuss. Le service d'hygiène estime que plus de la moitié des eaux usées de Grand-Dakar sont déversées dans les 40 vidoirs publics installés par la municipalité sur le réseau d'égouts d'eaux pluviales.

Cependant les vidoirs publics dégagent de très fortes odeurs, incommodantes ; leurs alentours sont jonchés de débris de toutes sortes en putréfaction, devenant ainsi le siège de nuées de mouches.

- Les édicules publics (ou wc collectifs)

a) caractéristiques

L'édicule est une construction édifiée sur une voie (ou une place) publique contenant 2 à 20 boxes de wc (cabinets d'aisance). On en rencontre parfois qui ont un certain nombre de boxes servant de douches publiques.

Les édicules comprennent le plus souvent deux sections : une pour les dames et une pour les hommes. Ils sont presque tous branchés à l'eau potable. L'édicule le plus courant est celui de 10 boxes, de 16,40 m de long, 6,10 m de large et 2,4 m de hauteur.

Les dimensions du boxe lui-même sont de 1,50 x 0,80 x 2,4 m.

b) répartition spatiale par arrondissement

Le département de Dakar compte 117 édicules publics (compte non tenu des édicules scolaires) ainsi répartis :

- 21 dans le 1er arrondissement
- 28 dans le 2e arrondissement
- 32 dans le 3e arrondissement
- 36 dans le 4e arrondissement.

Les 3/4 des édicules du département de Dakar sont branchés sur égout tandis que le 1/4 restant sont des édicules équipés d'une fosse étanche, vidangée en principe une fois par semaine. Certaines fosses accueillent les eaux perdues des bornes-fontaines, ce qui contribue à raccourcir leur temps de remplissage.

Les 117 édicules du 1er département totalisent 1233 boxes se répartissant ainsi : 134 boxes dans le 1er arrondissement, 364 dans le 2e arrondissement, 360 dans le 3e arrondissement et 375 dans le 4e arrondissement. Si l'on excepte le 1er arrondissement qui a le plus petit nombre de boxes, la répartition paraît équilibrée entre les 3 autres arrondissements, qui ont chacun à peu près le même nombre de boxes.

c) répartition sociale par arrondissement

Il faut cependant tenir compte d'un élément important pour établir une bonne comparaison : la population potentiellement intéressée par les édicules publics. Elle est déterminée au niveau de chaque arrondissement, par le pourcentage de personnes n'ayant aucun lieu d'aisance à domicile (source SONED-AFRIQUE-BCEOM-PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE DAKAR 1981). Il s'agit des :

- 11,88 % des 76 185 hbts du 1er arrondissement soit 9 051 personnes,
- 20,16 % des 91.329 hbts du 2e arrondissement soit 18 412 personnes,
- 13,84 % des 271.104 hbts du 3e arrondissement soit 37 521 personnes,
- 35,20 % des 159.601 hbts du 4e arrondissement soit 55 892 personnes.

Au niveau du département de Dakar, ce sont 120 876 habitants sur une population de 598.219 habitants, qui n'ont pas de lieu d'aisance à domicile et qui constituent donc les usagers potentiels des 1233 boxes des édicules publics.

A partir de ces données nous avons calculé le niveau d'équipement de chaque arrondissement en boxes, par rapport au nombre d'usagers potentiels (cf tableau ci-dessous).

TABLEAU N° 19 : REPARTITION DES BOXES D'EDICULES PUBLICS DANS LE DEPARTEMENT DE DAKAR

Arrondissements	Nombre édicules	Nombre boxes	Usagers potentiels	Usagers po- tentiels par boxe	Nbre boxes non fonction- nels	Usagers par boxes fonction- nels
1er	21	134	9051	57	0	67
2e	28	364	18412	51	71	63
3e	32	360	37521	104	22	111
4e	36	375	55892	149	68	182
TOTAL	117	1233	120 876	98	161	113

Les éléments explicatifs de ce niveau d'équipement sont ceux-là mêmes que nous avons notés plus haut en ce qui concerne les bornes-fontaines et qui sont relatifs à l'historique et à la nature de l'urbanisation au niveau socio-économique des populations de l'arrondissement. A savoir :

- 1er arrondissement (le plateau) son ancienneté et son bon niveau d'équipement général expliquent le faible nombre d'usagers potentiels par boîte,
- 2e arrondissement (Médina) composé de quartiers "dits africains" les plus anciens a un niveau socio-économique relativement peu élevé et où se pose le problème de la rénovation,
- le 3e arrondissement (Grand Dakar) constitue le prolongement des quartiers du type 2e arrondissement, mais avec l'existence de quelques quartiers d'habitats planifiés (SICAP - OHLM) il reste moins équipé en édicules,
- 4e arrondissement à dominance villages traditionnels et nouveaux quartiers populaires, reste encore très moins équipé en édicules.

Au total les systèmes actuels d'évacuation des déchets liquides et de matières fécales à partir des équipements collectifs d'assainissement se caractérisent par leur diversité du point de vue de leur nature et par le déséquilibre que l'on note dans leur implantation spatiale. On peut distinguer 3 secteurs d'assainissement au niveau du département :

- le secteur totalement assaini par réseaux égouts : il englobe les quartiers dits "modernes" du centre-ville (Plateau), de Fann-Hock (à l'exception de sa partie riveraine du canal IV), de Fann-Résidence, du Point E, de la zone A, de la zone B, des lotissements SICAP et OHLM de Derklé, Ouagou Niayes, Bop et Patte d'Oie.

Ce secteur est celui des réseaux d'égouts d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les édicules publics que l'on y rencontre sont situés soit dans des mosquées ou dans des marchés soit dans des écoles.

- Le secteur partiellement assaini par réseaux d'égouts : il concerne des quartiers dits "africains" qui ont soit un réseau complet avec branchement partiel (Rebeuss, Médina, Gueule Tapée, Fann-Hock, Canal IV, cité Port de commerce et cité Douanes) soit un réseau rudimentaire (Grand-Dakar).

Ce secteur est par excellence celui des canaux à ciel ouvert des vidoirs et édicules publics.

- Le secteur non assaini par réseaux d'égouts : il englobe Colobane, Fass, Grand-Yoff, les villages traditionnels : Ouakam, Yoff, Ngor, Hann.

Le seul équipement collectif d'assainissement de ce secteur est l'édicule public.

La conséquence de cette situation est que dans de nombreux quartiers où les habitants ne disposent pas d'un branchement aux égouts d'eaux usées, la population se débarrasse de ses eaux usées en les déversant directement dans les canaux à ciel ouvert (prévus pour les eaux pluviales) là où ce dernier existe.

Il en résulte que les canaux à ciel ouvert ont continuellement des eaux usées. Ces eaux sont souvent en état de fermentation, transformant les canaux en de véritables cloaques en "fosses septiques à ciel ouvert" mal propres immondes et infects. C'est notamment le cas du canal IV et du canal de la Gueule Tapée.

Notons enfin que pour l'amélioration de l'assainissement de Dakar et de ses environs des travaux ont été entrepris et d'autres sont en cours :

- les eaux usées de l'ovoïde Hann-Fann et de la baie de Soubédioune ont été reprises et sont refoulées loin en mer par un émissaire sous-marin ;

- le canal de la Gueule Tapée est en cours d'élargissement et de couverture ; les eaux usées des riverains du canal seront désormais collectées dans un réseau parallèle au canal ;

- une station d'épuration de 100 000 équivalents-habitants est en cours de construction et viendra renforcer les stations builder's et celle des Niayes ;

- de grands travaux dont le financement a été obtenu sont prévus dans le cadre de l'opération "assainissement de Dakar et de ses environs".

En attendant la fin de tous ces travaux les systèmes actuels d'évacuation des déchets liquides se caractérisent donc par un déséquilibre tant quantitatif que qualitatif dans leur distribution spatiale.

- Le nettoyage

L'état de propreté d'une ville reflète de la qualité de son service de nettoyage est le véritable baromètre du niveau de gestion des services techniques communaux.

Le balayage et la collecte des ordures ménagères ne sont pas uniformes sur l'ensemble de la région de Dakar. L'on note de fortes distorsions non seulement entre les trois départements, mais également entre les arrondissements du 1er département et entre les quartiers d'un même arrondissement.

En effet, les moyens mis en oeuvre par la Société industrielle d'Aménagement Urbain du Sénégal (SIAS), société d'économie mixte à qui la communauté urbaine de Dakar a confié depuis le 15 avril 1985 et pour 5 ans le nettoyage de la région de Dakar, diffèrent selon le degré d'urbanisation, la nature et l'état des voiries des quartiers.

Pour le balayage et le nettoyage des rues, la zone d'intervention est divisée en secteurs. Nous n'avons pas de données sur la répartition des 1500 personnes employées par la SIAS mais notons, à titre indicatif, que la précédente société de nettoyage (dont le personnel a été repris par la SIAS) utilisait pour 1000 habitants, 2,4 manoeuvres dans le 1er arrondissement 1,4 dans le 2e arrondissement et 3e arrondissement et 0,5 dans le 4e arrondissement.

En ce qui concerne le tonnage des ordures ménagères, la SIAS collecte de 950 à 1000 tonnes par jour dans l'ensemble de la région. Là aussi n'ayant pas le tonnage par département et arrondissement, nous fournissons à titre comparatif, la quantité de déchets produits en 1979 par habitant et par jour dans certains quartiers de Dakar :

- Dakar ville : 1,14 kg/h/j
- Médina : 0,64 "
- Grand-Dakar : 0,51 "
- Sicap-HLM : 0,65 "
- Ngor-Yoff : 0,24 "
- Cap-Vert : 0,49 "

Notons qu'il s'agit là de quantités de déchets effectivement collectées. Le taux de collecte est plus élevé dans les quartiers disposant d'une bonne voirie accessible aux camions de collecte.

Dans ces quartiers la collecte est journalière, domiciliaire et individuelle. Il s'agit de tous les quartiers du 1er arrondissement (à l'exception de quelques poches comme Niayes Thioker inaccessibles aux véhicules) et de la majeure partie de ceux des 2e et 3e arrondissements (Médina, Gueule tapée, Sicap, HLM, Point E, Zones A et B, Fann Résidence). Le 4e arrondissement est moins bien pourvu en rues bitumées. La collecte domiciliaire y est moins développée.

Dans les quartiers non accessibles aux camions de collecte, la situation se caractérisait au 1er août 1985 (au moment du démarrage des activités de la SIAS) par l'existence de 43 dépôts sauvages d'ordures dans le 1er département : 7 dans le 1er arrondissement, 4 dans le 2e, 17 dans le 3e et 15 dans le 4e. Chacun des dépôts sera pourvu selon le Directeur technique de la SIAS d'un conteneur collectif de 6 m<sup>3</sup>.

Quant aux véhicules utilisés, ils sont adaptés aux caractéristiques du secteur auquel ils sont affectés. Ainsi la SIAS utilise des bennes tasseuses d'une capacité de 16 m<sup>3</sup> pour la collecte domiciliaire et des portes-containers pour la collecte collective. La SIAS dispose également de bennes entrepreneur (7 m<sup>3</sup>) de tracteurs (pour des remorques de 3 m<sup>3</sup>), une aspiratrice -vidangeuse de 9000 litres, de véhicules gros porteurs de 16 tonnes (Roll-on) pour le transfert des déchets des postes de transit de Bel Air et de Pikine à la décharge de Mbeubeusse (zone située à 25 km environ de Dakar, sur l'axe Dakar-Thiès).

Au total le nettoyage de la ville de Dakar et l'enlèvement de ses ordures ménagères se caractérisent par la diversité des moyens mis en oeuvre et la disparité des services rendus.

L'on note en effet une sectorisation de l'espace couvert par le service du nettoyage et partant de là, de leurs usagers. La collecte journalière et domiciliaire est assez correctement assurée dans les quartiers disposant de rues bitumées. Elle est partielle dans ceux qui ne sont pas accessibles aux camions de collecte, quartiers disposant de dépôts collectifs d'ordures d'autant plus importants que leur enlèvement est irrégulier ce qui ne manque pas de poser de sérieux problèmes épidémiologiques et de nuisances.

B) DEPARTEMENT DE PIKINE

Parmi les équipements collectifs d'assainissement en usage dans la région de Dakar, le département de Pikine ne comptait jusqu'à une période très récente qu'un embryon de réseau d'égouts d'eaux usées intéressant ses cités HLM. Ces eaux usées sont traitées par une petite station d'épuration située dans les Niayes, réalisée en 1974 pour 3 500 équivalents-habitants.

L'édicule public constitue ainsi l'équipement collectif d'assainissement par excellence en usage au niveau du 2e département.

Les caractéristiques des édicules publics de Pikine ainsi que les dimensions de leurs boxes étant celles qui ont été étudiées au niveau du premier département, voyons la répartition spatiale et sociale de ces édicules.

(Voir tableau n° 20 ci-après)

TABLEAU N° 20 : REPARTITION DES BOXES D'EDICULES PUBLICS DANS LE DEPARTEMENT DE PIKINE

Secteurs	Nombre	Nombre de	Nombre de	Population	Répartition	Ecart %	USAGERS POTENTIELS	
	édicules publics	boxes	boxes fonctionnels				Par boîte	Par boîte en fonctionnement
Pikine	22	350	110	110 491	379	92	35	110
1er Guédiawaye	12	224	140	29 931	103	217	33	53
HLM Guédiawaye	14	182	106	19 285	66	276	26	45
Nimzat et Angle Mousse Guédiawaye	2	32	32	6 314	22	145	49	49
<b>Sous total 1</b>	<b>50</b>	<b>788</b>	<b>388</b>	<b>166 021</b>	<b>570</b>	<b>138</b>	<b>33</b>	<b>67</b>
Diamaguène Yeumbeul	17	237	155	90 214	310	76	65	99
D.V.F.	0	0	0	18 417	63	-	3131	-
Médina Gounasse	1	12	12	27 474	94	13	389	389
<b>Sous total 2</b>	<b>18</b>	<b>249</b>	<b>167</b>	<b>136 105</b>	<b>467</b>	<b>53</b>	<b>98</b>	<b>130</b>
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>68</b>	<b>1037</b>	<b>555</b>	<b>302 126</b>	<b>1037</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	<b>89</b>

a) Distribution spatiale des édicules publics

Compte tenu des édicules scolaires, le département de Pikine a 68 édicules publics totalisant 1037 boxes.

Le tableau suivant indique que ces édicules et boxes se répartissent inégalement selon les secteurs. En effet les secteurs Derrière la Voie ferrée (avec zéro édicule), Médina Gounasse (avec 1 édicule de 12 boxes) et Nimzatt -Angle Mousse (2,32) sont les moins pourvus en édicules publics.

Le seul secteur de Premier Pikine compte 7 fois plus d'édicules et 8 fois plus de boxes que l'ensemble des 3 secteurs précités, alors qu'en population il ne fait que leur double.

D'un autre côté, si l'on regroupe les secteurs par type d'urbanisation l'on constate que les secteurs lotis de Pikine et de Guédiawaye concentrent plus des 3/4 des édicules et boxes du département (avec respectivement 76 % et 78 %).

L'on peut avancer deux éléments explicatifs de cette situation, éléments qui sont du reste liés. Il ya d'abord que dans les secteurs non lotis et particulièrement dans ceux dits "irréguliers" (DVF, Médina gounasse) les pouvoirs publics ont réalisé peu d'édicules collectifs. Il ya ensuite et corrolairement à cette situation, que le taux de wc individuels est relativement élevé dans ces secteurs "irréguliers" : près de 62 % contre 55 % dans les secteurs réguliers (SONED AFRIQUE-BCEOM, 1982, T1, p. 237).

La distribution physique et spatiale des édicules n'est cependant significative que si elle est rapportée à la population des secteurs.

b) répartition sociale des édicules publics par secteur

Comme nous l'avions fait pour le département de Dakar, nous déterminons la population potentiellement intéressée par les édicules publics par le pourcentage de personnes n'ayant aucun lieu d'aisance à domicile, soit selon SONED AFRIQUE et BCEOM (1982 T1, p. 235) respectivement :

- 12 154 personnes pour le secteur 1er Pikine qui compte 11 % de sans wc
- 7483 personnes pour le secteur 1er Guédiawaye (25 % de sans wc)
- 4821 personnes pour le secteur HLM Guédiawaye (25 %)
- 1578 personnes pour le secteur Nimzat Angle Mousse Guédaiwaye (25 %).

REMARQUE

Nous avons assimilé ces 2 derniers secteurs à celui de 1er Guédiawaye pour le pourcentage de sans wc : 25 % ; de même nous avons appliqué le pourcentage de sans wc de Pikine irrégulier, soit 17 % aux 3 secteurs suivants de DVF, Médina gounasse et de Diamaguène Yeumbeul

- 15 336 personnes pour le secteur Diamaguène Yeumbeul
- 3 131 personnes pour le secteur DVF
- 4671 personnes pour le secteur Médina Gounasse

A partir de là, le niveau d'équipement de chaque secteur en boxes par rapport au nombre d'usagers potentiels s'établit comme indiqué dans le tableau de la répartition des boxes d'édicules publics par secteur dans le département de Pikine.

Ce tableau fait apparaître qu'il ya 3 fois plus d'usagers potentiels par boxe dans les secteurs non urbanisés (Diamaguène Yeumbeul, DVF, Médinagounasse) que dans les secteurs de Guédiawaye et de Pikine avec respectivement 98 et 33.

Pour que les 389 usagers potentiels par boxe du secteur Médina Gounasse puissent satisfaire leurs besoins journaliers, il faudra que les 12 boxes de l'unique édicule public du secteur fonctionnent 24 heures sur 24 et qu'il soit alloué moins de 4 minutes par jour par usager. Dans ces mêmes conditions l'usager potentiel des HLM Guédiawaye disposera de 55 minutes.

Dans le secteur DVF qui n'a aucun édicule public et qui compte 17 % de sans wc on relève 3131 usagers potentiels de terrains vagues ce qui donne une idée du danger du péril fécal qui menace ce secteur.

Notons cependant que ce niveau d'équipement que nous venons d'analyser brièvement ne correspond pas à la réalité car 45 % des boxes du 2e département ne sont pas fonctionnels.

Là également nous notons un déséquilibre dans le non-fonctionnement : les 67 % des boxes d'édicules publics des secteurs non lotis fonctionnent contre 50 % aux secteurs lotis. Ce renversement du déséquilibre s'explique par le nombre peu élevé d'édicules et de boxes des secteurs non lotis (18 et 249 contre 50 édicules et 788 boxes des secteurs lotis).

Le paramètre du non fonctionnement modifie sensiblement le niveau d'équipement réel de chaque secteur en boxes d'édicules par rapport au nombre d'usagers potentiels (voir tableau n° 20) d'autant que le mauvais fonctionnement des édicules et le manque de réparation des boxes sont des données constantes reflet d'une gestion déficiente d'un équipement indispensable pour un assainissement adéquat.

En effet, comme le notent SONED AFRIQUE et BCEOM (1982 T 5 p. 140) "les wc publics remplissent une fonction très utile car il n'ya pas de solution économique et hygiénique pour installer un wc dans une concession. Il en résulte que le nombre d'usagers potentiels de wc publics est très important".

La modification du niveau réel d'équipement en boxes d'édicules touche surtout les secteurs lotis du fait de leur nombre élevé d'édicules et de boxes. Ainsi le secteur de Pikine voit ses usagers potentiels par boxe multiplié par 3, ler Guédiawaye et HLM Guédiawaye par près de 2.

Le tableau de la répartition des boxes d'édicules publics du 2e département indique également quelle aurait du être la répartition théorique par secteur des 1037 boxes des 68 édicules de ce département.

Si l'on compare les normes théoriques ainsi obtenues avec la répartition réelle sur le terrain, l'on constate que les secteurs non lotis, en particulier ceux dits "irréguliers" de Diamaguène Yeumbeul, DVF et de Médinagounasse ne comptent que la moitié du nombre de boxes qu'ils auraient du théoriquement avoir (249 contre 467).

Cette situation s'explique surtout par le faible taux de Médina gounasse (qui ne compte que les 13 % des 94 boxes théoriques et de DVF qui n'a aucun des 63 boxes théoriques).

Par contre les secteurs lotis de Pikine et de Guédiawaye enregistrent plus de boxes réels que de boxes théoriques avec respectivement 788 et 570 boxes. Si le secteur de Pikine à peu près autant de boxes théoriques que de boxes réels, les secteurs de 1er Guédiawaye et de HLM Guédiawaye ont respectivement 2 et 2,7 fois plus de boxes réels que théoriques.

Au total la répartition spatiale et sociale des boxes d'édicules publics du 2e arrondissement laisse apparaitre un double déséquilibre :

- entre la répartition théorique et l'implantation réelle des boxes
- entre les secteurs.

Cette situation est encore aggravée par l'existence de nombreux boxes non fonctionnels (46 % au niveau du département).

Dans ces conditions l'étude précise des usagers potentiels et de la polarisation des boxes d'édicules publics s'avère nécessaire pour aboutir à des propositions conséquentes et cohérentes de normes d'équipement, propositions qui tiendraient compte de la situation socio-économique réelle prévalant au niveau des secteurs.

### c) Nettoisement

La collecte, l'évacuation et l'élimination des ordures ménagères du 2e département sont également confiées à la SIAS par la communauté urbaine de Dakar.

La SIAS a découpé le département de Pikine en 6 secteurs de collecte (secteur n° 20 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29). Dans les secteurs 20, 25 et 27 (Parcelles assainies, Guédiawaye, nouvelles cités immobilières) la collecte s'effectue dans la matinée de 7 h à 13 h tandis que Pikine, Thiaroye et Diamaguène Yeumbeul (secteurs 26, 28 et 29) voient leurs ordures ménagères collectées l'après-midi de 13 h à 19 h.

Aux secteurs de collecte correspondent des circuits de collecte qu'empruntent des véhicules adaptés au mode d'urbanisation des différents quartiers :

- bennes tasseuses à compression d'une capacité de 16 m<sup>3</sup> et bennes entrepreneurs de 6 m<sup>3</sup> dans les quartiers dotés de rues bitumées (secteurs lotis avec une collecte quotidienne domiciliaire)
- tracteurs de remorque sur pneus d'une capacité de 5 m<sup>3</sup> pour les déchets des containers des quartiers non accessibles aux camions de collecte (secteurs Diamaguène Yeumbeul ; DVF ; Médina gounasse).

Le relevé des containers servant lieu de dépotoirs publics dans la zone étudiée a donné 54 \* containers dont la répartition théorique et réelle figure dans le tableau de la page suivante :

(\*) donnée provisoire en attendant la mise en place complète des containers aux lieux des dépôts sauvages à travers les quartiers par la SIAS.

TABLEAU N° 21 : REPARTITION PAR SECTEUR DES CONTAINERS D'ORDURES MENAGERES DANS LE DEPARTEMENT DE PIKINE (DONNEES PROVISOIRES A LA DATE DE JANVIER 1986)

SECTEURS	REPARTITION DES CONTENEURS		
	Théorique	Réelle	Ecart %
Pikine	20	12	60
1er Guédiawaye	5	4	80
HLM Guédiawaye	4	10	250
Nimzatt et Angle Mousse Guédiawaye	1	2	200
<b>Sous total 1</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>93</b>
Diamaguène Yeumbeul	16	23	147
D.V.F.	3	-	-
Médina Gounasse	5	3	60
<b>Sous total 2</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>108</b>
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>100</b>

La répartition physique spatiale des containers par secteur n'est significative que si elle est rapportée à la population de ces secteurs. Cette mise en relation nous permet de mieux saisir les écarts entre la répartition théorique et la répartition réelle des containers (voir tableau 21).

Ainsi pouvons-nous établir le tableau suivant de niveau d'équipement des secteurs en containers le premier chiffre (écart au % indiquant le rapport entre le nombre réel sur le nombre théorique de containers le second chiffre le nombre d'usagers par container

<u>SECTEURS</u>	<u>ECART (%)</u>	<u>Nbre usagers/container</u>
HLM Guédiawaye	250	1 928
Nimzat-Angle Mousse	200	3 157
Diamaguène Yeumbeul	147	3 733
ler Guédiawaye	80	7 483
Médina Gounasse	60	9 158
Pikine	60	9 207
D.V.F	0	18 417

La lecture du tableau fait apparaitre deux groupes de secteurs

- ceux qui ont réellement plus de containers que le nombre théorique qu'ils auraient du avoir : HLM Guédiawaye, Nimzat Angle Mousse et Diamaguène Yeumbeul,
- ceux qui en ont moins : ce sont ler Guédiawaye, médinagounasse, Pikine et DVF, ce dernier secteur semble particulièrement sous équipé, n'ayant aucun des 3 containers qu'il aurait du théoriquement avoir.

Il faudra cependant procéder à une analyse plus fine qui seule permettra de déterminer le degré de suffisance ou d'insuffisance de ces équipements collectifs de stockage des ordures ménagères.

Cette analyse qui pourra être faite dans la 2e phase de ce projet tiendra compte d'un certain nombre de paramètres :

- le volume total offert par les containers et les normes d'implantation de ces containers par la SIAS
- le nombre d'usagers par container
- la quantité de déchets produite par usager
- et la fréquence d'enlèvement du container par le service de nettoyage.

Dans l'état actuel de son fonctionnement, ce service de nettoyage (assuré par la SIAS) n'a pas encore achevé la mise en place de tout son matériel. A titre indicatif, disons qu'en 1980 quatre (4) tracteurs de la SOADIP ramassaient journalièrement 20 containers chacun.

En janvier 1986, des comptages effectués par un étudiant de l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université de Dakar ont donné pour les six (6) circuits de collecte du département de Pikine environ 50 tonnes journalières d'ordures ménagères auxquelles il faudrait ajouter 8 tonnes environ de déchets de containers.

Ces chiffres lorsqu'ils sont rapportés à la population de la zone étudiée donnent 0,20 kg de déchets par habitant et par jour. Une étude de BCEOM avait relevé en 1978 une quantité collectée de 0,24 kg/h/jour à Pikine. La différence peut s'expliquer par le fait que la SIAS n'a pas encore mis tout son matériel en place et par le fait que tous les déchets produits ne sont pas collectés.

Le département de Pikine dispose de deux types particuliers d'équipements collectifs exploités par la SIAS, équipements dont l'étude sera indispensable dans la 2e phase de ce projet, pour une bonne saisie de la filière déchets, de leur collecte à leur élimination. Il s'agit du poste de transfert de Pikine et de la décharge d'ordures ménagères du Lac de Mbeubeuss, près de Malika, à 15 km environ de Pikine.

La SIAS exploite deux postes de transfert qu'elle a hérités de la SOADIP. Le 1er se situe dans le 1er département au Môle 8, le second dans le département à l'entrée de Pikine dans l'enceinte de la direction technique de la SIAS.

Le poste de transfert est un endroit où les camions qui collectent les ordures ménagères viennent les déposer. Ces ordures sont ensuite chargées dans des camions gros porteurs de 30 m<sup>3</sup> de capacité. Ces camions appelés ROLL-ON évacuent à leur tour les ordures à la décharge du Lac Mbeubeuss.

Cette décharge, qui reçoit toutes les ordures de la région de Dakar, est du type "décharge contrôlée", équipement collectif devant disposer d'un certain nombre de machines pour le traitement des déchets :

- une pelle à chenilles pour étaler les déchets,
- un compacteur pour les tasser,
- un bulldozer pour étendre périodiquement une couche de sable sur les déchets.

Au total l'enlèvement des ordures ménagères au niveau du département de Pikine se caractérise comme au ler département, par la diversité des moyens mis en oeuvre et par la disparité des services rendus. Les secteurs non lotis et en particulier ceux dits "irréguliers" (notamment le secteur DVF) apparaissent de prime abord, comme insuffisamment équipés en moyens collectifs de collecte des ordures ménagères. Cependant, là aussi, seule une étude de polarisation permettra d'analyser les niveaux d'équipement et de faire des propositions de normes.

#### 3.2.4.3. Politique d'investissement

La construction, l'entretien et le renouvellement des infrastructures de base pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont pris en charge par l'Etat dans le cadre des plans quadriennaux de développement économique et social.

Quant aux collectivités locales, il leur incombe la responsabilité de la politique de salubrité urbaine qui porte, entre autres, sur la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que sur la construction et l'entretien des équipements collectifs sanitaires annexes, tels les édicules publics, les vidoirs publics, et en partie, les branchements particuliers à l'égout.

A cet effet, nous avons étudié une politique d'investissement des collectivités locales en matière de nettoyage et d'édicules publics.

#### - Programmes d'action et réalisations en matière de nettoyage

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du budget général des collectivités locales, budget fortement déséquilibré par les lourdes dépenses de personnel (53 % en 1984/85), ce qui réduit de manière drastique les dépenses d'investissement. Ce déséquilibre se retrouve au niveau du nettoyage et de l'assainissement.

En matière de nettoyage le plus gros investissement réalisé par la commune de Dakar (environ 200 millions F CFA) a été la construction en 1967, d'une usine de compostage à Mbaou, sur la route de Rufisque, sur l'ancienne décharge contrôlée pour le traitement des ordures ménagères.

Cette usine qui pouvait traiter 140 tonnes d'ordures par jour et devait rapporter 42 millions de F CFA par an avec la vente du compost n'a en fait fonctionné que pendant 3 ans (usure prématurée des pièces non vente du compost).

Non assez avertie, semble-t-il, de cet état de transfert de technologie l'administration communale envisage depuis la fin des années 1970, la construction d'une usine d'incinération d'ordures ménagères (estimée en 1979 déjà à 5 milliards de F CFA).

De 1971 au 15 avril 1985, le nettoyage était assuré par contrat de gérance par la SOADIP à qui la commune de Dakar versait de 20 à 25 % de son budget.

Depuis le 15 avril 1985, le nettoyage est assuré par la SIAS pour 2 milliards 127 Millions de francs CFA par an (voir en annexe n° 4 la liste de matériel commandé par cette société ainsi que les quantités reçues au 15/1/1986. Nous n'avons cependant pas obtenu le montant de ces investissements

La situation du nettoyage étant fortement tributaire de l'état des rues, la politique d'investissement en nettoyage doit être précédée d'un important effort de la commune en matière de voirie urbaine pour désenclaver les quartiers que les camions de collecte des ordures ne peuvent pas visiter.

#### - Programmes d'action et réalisations en matières d'édicules publics

Les édicules publics ont été gérés directement par les services techniques communaux jusqu'en 1978, date à partir de laquelle la commune de Dakar a signé un contrat de gérance des édicules avec la société "Sénégal Entreprise". Depuis lors la construction de nouveaux édicules est inexistante comme l'atteste le bilan d'exécution du budget communal de 1984. Nous sommes ainsi amenés à analyser les réalisations effectuées jusqu'en 1980.

La programmation des édicules publics dans le budget de la commune de Dakar a été irrégulière, insuffisante et ponctuelle comme l'attestent les chiffres suivants :

- 1962 - 1963 : 8 édicules prévus pour l'équipement de groupes scolaires nouveaux
- 1963 - 1964 : aucun édicule n'est programmé,

- 1964 - 1965 : 14 édifices prévus dont 6 à Rufisque, Bargny et Sébikotane, dans le cadre de l'extension de la commune de Dakar à ces 3 cités
- 1965 - 1966 : 3 édifices programmés
- 1966 - 1967 : aucun édifice
- 1967 - 1968 : construction d'urinoirs
- 1968 - 1969 : aucun édifice
- de 1969 à 1972 : programmation annuelle de 5 édifices ; devant la menace du poids fécal mise sur pied d'un projet de construction d'édifices publics sur fosse étendue dans les secteurs dépourvus de réseaux pour un montant de 88 Millions de francs.

Le bilan de réalisation de ce programme ne nous a pas été communiqué. Nous savons seulement qu'en 1972, 22 millions ont été dépensés en édifices publics (soit le 1/5e environ des prévisions).

Parcontre le bilan des investissements réalisés par la commune en matière d'assainissement au cours du IV plan de développement (voir tableau ci-dessous) laisse apparaître que 50 % des dépenses programmées sont consacrées à la construction d'édifices publics, 40 % à leur entretien et 10 % au branchement au réseau d'égouts.

Si pendant cette période 20 édifices publics ont été programmés et réalisés, la programmation par arrondissement et secteur (circonscription urbaine à l'époque) n'a pas été respectée comme l'indique le tableau du bilan des constructions d'édifices communaux au cours du IVe plan (1973 - 1977).

TABLEAU N° 22 : REALISATIONS D'EDICULES PUBLICS DANS LA REGION DE DAKAR (1973 - 1977)

Années	\$ Programmation des édifices (nombre)				\$ Réalisation d'édifices (nombre - taux)								
	\$ Dakar		\$ Pikine	\$ Rufisque	\$ Total	\$ Dakar		\$ Pikine		\$ Rufisque		\$ Total	
	\$ nb	\$ %	\$ Nb	\$ %	\$ Nb	\$ %	\$ Nb	\$ %	\$ Nb	\$ %	\$ Nb	\$ %	
1973-74	\$ 1	\$ 300	\$ 3	\$ 33	\$ 1	\$ 100	\$ 1	\$ 33	\$ 1	\$ 100	\$ 5	\$ 100	
1974 - 75	\$ 2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2	\$ 100	\$ -	\$ -	\$ 3	\$ 100	\$ 5	\$ 100	
1975 - 76	\$ 1	\$ 3	\$ 1	\$ 5	\$ 1	\$ 100	\$ 1	\$ 33	\$ -	\$ 0	\$ 2	\$ 100	
1976 - 77	\$ 2	\$ 2	\$ 1	\$ 5	\$ 3	\$ 150	\$ 4	\$ 200	\$ 1	\$ 100	\$ 8	\$ 160	
Total IVe Plan	\$ 6	\$ 8	\$ 6	\$ 20	\$ 9	\$ 150	\$ 6	\$ 75	\$ 5	\$ 83	\$ 20	\$ 100	

A ce déséquilibre géographique résultant du décalage entre prévisions et réalisations s'ajoute pour les zones non assainies l'insuffisance du nombre d'édicules publics construits.

En effet, partant des normes arrêtées par la commune dans le projet quadriennal d'édification d'édicules publics (1969 - 1972) 1 édicule devant desservir 1000 usagers la programmation et la réalisation au cours du IVe plan de développement de 5 édicules par an, touche donc annuellement 5 000 personnes.

Or les techniciens du IIIe plan (1969 - 73) avaient avancé que l'accroissement annuel de la masse des mal logés à Dakar était de 22 000 personnes au moins.

Ce sont donc plus des 3/4 des usagers potentiels des édicules publics qui ne sont pas pris en compte par la commune de Dakar dans son programme de constructions de cet équipement collectif d'assainissement, ce qui ne manque pas de poser des problèmes aigus d'hygiène dans les quartiers populaires ainsi délaissés.

En matière de dépenses d'investissement les derniers chiffres dont nous disposons sont relatifs au budget de 1984/85 et dans lequel les édicules publics figurent sous la nomenclature "Santé - hygiène" (chapitre 705) qui englobe les équipements sanitaires et sociaux, les cimetières et l'hygiène proprement dite qui comprend l'hygiène et les édicules publics.

Le bilan d'exécution au 31 mars 1985, du budget de la commune de Dakar indique pour l'ensemble du sous secteur "santé-hygiène" une prévision et une exécution de 3 millions de F CFA ce qui paraît dérisoire quand on sait qu'elle seule la construction d'un édicule public dépasse ce chiffre.

Quant au budget de la communauté urbaine de Dakar il n'a connu aucune exécution des 112,7 millions de F CFA prévus au sous-secteur "santé - hygiène) pour la même période.

En définitive cette situation laisse croire que la programmation de construction de nouveaux édicules publics n'est plus assurée par les collectivités locales ce qui laisse supposer la prise en charge de cet équipement collectif par la population elle-même ce que l'enquête population permettra de préciser.

Au total des dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par la commune en matière d'assainissement représentent moins de 2 % du budget communal. Les réalisations en matière de nettoyage mais surtout celles qui concernent cet indispensable équipement collectif d'assainissement qu'est l'édicule public, équipement qui touche une fraction importante de la population dakaroise (les 3/4 selon une étude OMS de 1974), ces réalisations donc sont le fait non pas de l'Etat mais de la commune aux moyens limités (voir tableau n° 23 ci-dessous). Les victimes de cette situation contradictoire sont les populations des quartiers non lotis sous équipés et dans lesquels se posent des problèmes d'assainissement.

Notons enfin qu'une station d'épuration d'eaux usées de grande capacité (100 000 équivalents-habitants) est actuellement en cours de réalisation dans le département de Dakar, dans le site des Niayes (à la limite des deux départements). Cette station traitera les eaux usées de toutes les nouvelles cités immobilières (publiques et privées) ainsi que celles d'une partie de Pikine et de Guédiawaye.

A cet effet, dans le cadre du programme "assainissement de Dakar et environs" un vaste projet de 1000 branchements à l'égout à Pikine a obtenu son financement ce qui contribuera à atténuer les disparités en matière d'assainissement entre les deux départements.

TABLEAU N° 23 : BILAN DES INVESTISSEMENTS D'ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COMMUNE DE DALAR  
AU COURS DU IVe PLAN (1973-77) EN MILLIONS F CFA DANS LA REGION DE DAKAR

Années	§ Construction d'édicules publics			§ Réparation d'édicules publics			§ Branchement au réseau d'égout			§ Total		
	§ Prévi-	§ Réalisations		§ Prévi-	§ Réalisations		§ Prévi-	§ Réalisations		§ Prévi-	§ Réalisations	
	§ sions	§ en millions	§ %	§ sions	§ en millions	§ %	§ sions	§ en millions	§ %	§ sions	§ en millions	§ %
		F			F			F			F	
1973-1974	§ 6,5	§ 5,675	§ 87	§ 5,973	§ 8,320	§ 139	§ 2	§ 0,391	§ 19,5	§ 14,473	§ 14,306	§ 99
1974-1975	§ 13,471	§ 10	§ 74	§ 5,5	§ 4,996	§ 91	§ 2	§ 0,103	§ 5	§ 20,971	§ 15,099	§ 72
1975-1976	§ 12,5	§ 1,996	§ 16	§ 8,346	§ 7,444	§ 89	§ 3	§ 2,429	§ 81	§ 23,846	§ 11,869	§ 50
1976-1977	§ 16	§ 21,6	§ 135	§ 17,5	§ 17,5	§ 41	§ 3	§ 6,050	§ 202	§ 36,5	§ 34,860	§ 95,5
Total IVe Plan	§ 48,471	§ 39,271	§ 81	§ 37,319	§ 27,97	§ 75	§ 10	§ 8,973	§ 90	§ 95,790	§ 76,214	§ 79,5

#### IV - GESTION MUNICIPALE

##### 4.1. STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES

###### 4.1.1. Structures administratives

Il s'agit ici de présenter les dispositions générales en vigueur (définition de la commune, les catégories de communes, création d'une commune) qui régissent l'ensemble des communes au Sénégal d'une part et de mettre en évidence la spécificité de la nouvelle commune de Dakar d'autre part.

###### 4.1.1.1. Dispositions générales

###### a) Définition de la commune :

La commune est le regroupement des habitants d'une même localité unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation. C'est une collectivité décentralisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière".

###### b) catégories de communes

- Il existe deux catégories de communes au Sénégal :

- communes de droit commun

Elles sont au nombre de vingt huit (28) y compris les trois nouvelles communes de Dakar (Dakar - Pikine - Rufisque-Bargny) à l'exception des communes chefs-lieux de région.

Dans ces communes le corps municipal est constitué par le Conseil municipal et par le bureau municipal (ou municipalité) composé du maire et de ses adjoints.

Le rôle du maire est double :

- il est administrateur de la commune et à ce titre chargé de préparer et d'exécuter les décisions du conseil municipal,
- il est représentant de l'Etat à ce titre il est chargé de la publication et de l'exécution des lois et règlements ; de l'exécution des mesures de sûreté générale ; de toutes les fonctions qui lui sont confiées par les lois (officier d'Etat civil, législation de signature) de plus il est responsable de la police municipale.

Son action est placée sous le contrôle du conseil municipal et la surveillance de l'autorité de tutelle (ministère de l'intérieur-secrétariat d'Etat à la décentralisation).

- Communes à statut spécial

Celles-ci sont constituées par les 9 communes, chefs-lieux de région, à l'exception de Dakar. Dans ces communes, le corps municipal se compose du conseil municipal de l'administrateur municipal et de son adjoint.

Ici le rôle du maire est dévolu à l'administrateur de la commune qui est un haut fonctionnaire nommé par décret. Il est assisté dans ses fonctions par un adjoint également haut fonctionnaire nommé. L'administrateur de la commune exerce ses fonctions sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et sous le contrôle du conseil municipal.

c) Création de la commune

La commune est créée par décret.

Seules les localités suffisamment développées pour pouvoir disposer de ressources propres qui leur permettent de faire face à leurs dépenses et d'équilibrer leur budget peuvent être constituées en communes : la loi a décidé qu'une commune devait comprendre une population de mille habitants au minimum.

Le décret de création de la commune fixe son nom, situe son chef-lieu et détermine ses limites territoriales.

4.1.1.2. La nouvelle commune de Dakar

La région de Dakar est une région particulière en raison principalement de sa forte urbanisation et de sa petite taille (550 km<sup>2</sup>) pour une population totale de 1.161.677 habitants en 1980 <sup>(1)</sup>. Aussi sa restructuration dans le cadre de la réforme administrative n'est pas des plus faciles.

La dernière réforme (loi 83.48 du 18/2/83 portant réorganisation de la région du Cap-Vert) a créé trois départements qui sont : Dakar, Pikine, Rufisque. Chaque circonscription administrative ainsi créée à l'image du schéma général sur les structures de base en vigueur au Sénégal, est administrée par un préfet, sans subdivision inférieure (sous-préfet).

Aussi l'appellation région du Cap-Vert a été remplacée par celle de région de Dakar, avec à sa tête un gouverneur et un conseil régional.

Par ailleurs, le décret 83.1129 du 29/10/83 a créé au niveau de la région de Dakar trois nouvelles communes qui sont :

- la commune de Dakar dont le territoire correspond à celui du département de Dakar
- la commune de Pikine dont le territoire correspond à celui de Pikine
- enfin la commune Rufisque-Bargny dont le territoire couvre lesdites agglomérations et le vilalge de Sindou, avec Rufisque comme siège.

En ce qui concerne la structure de coordination pour les trois communes, il a été créé la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) dirigée par un Président et un Comité composé de délégués représentant lesdites communes.

On retiendra entre autres que :

- la région de Dakar a deux commuautés rurales : Sébikotane et Sangalkam qui ne font pas partie de la communauté urbaine de Dakar ;
- la Communauté urbaine de Dakar est chargée de gérer les services publics ayant un caractère intercommunal et pour lesquels l'importance de leurs charges ne permet pas à chaucne des trois communes d'y faire face.

La nouvelle commune de Dakar bien qu'étant chef-lieu de région n'appartient plus à la catégorie des communes à statut spécial depuis le 1er juillet 1984. Elle est maintenant soumise au droit commun. La nouvelle structure administrative de Dakar est résumée par les deux schémas ci-dessous

#### 4.1.2. Structures politiques

Les organes politiques qui assurent le fonctionnement et la gestion de nos communes se situent à deux niveaux :

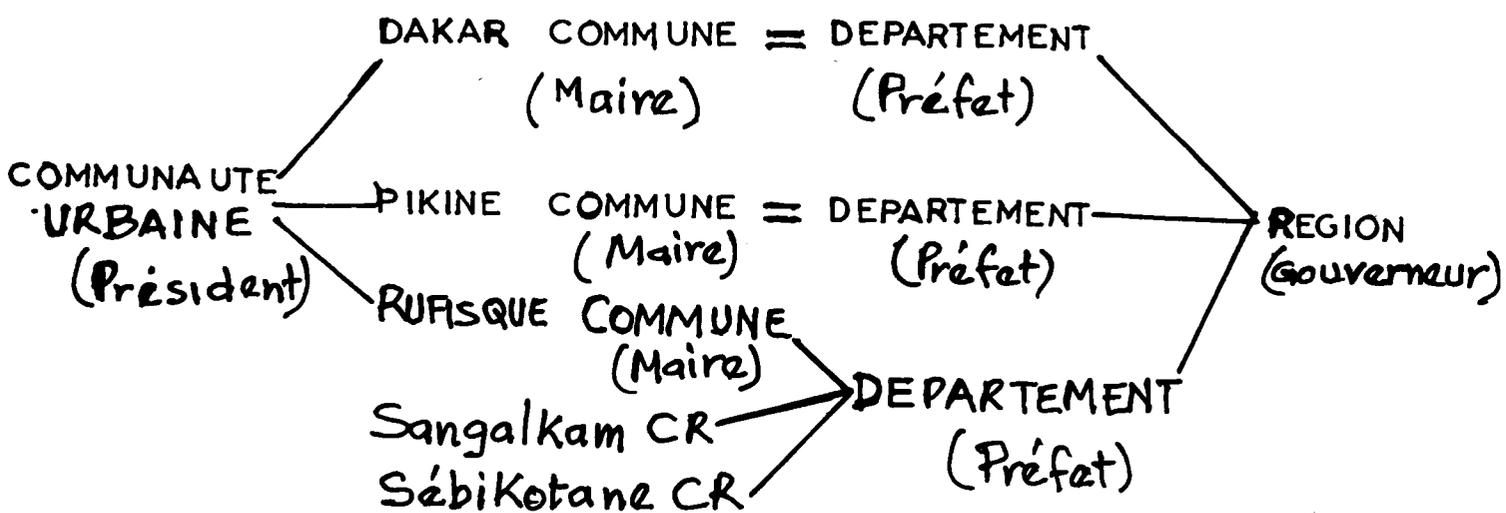
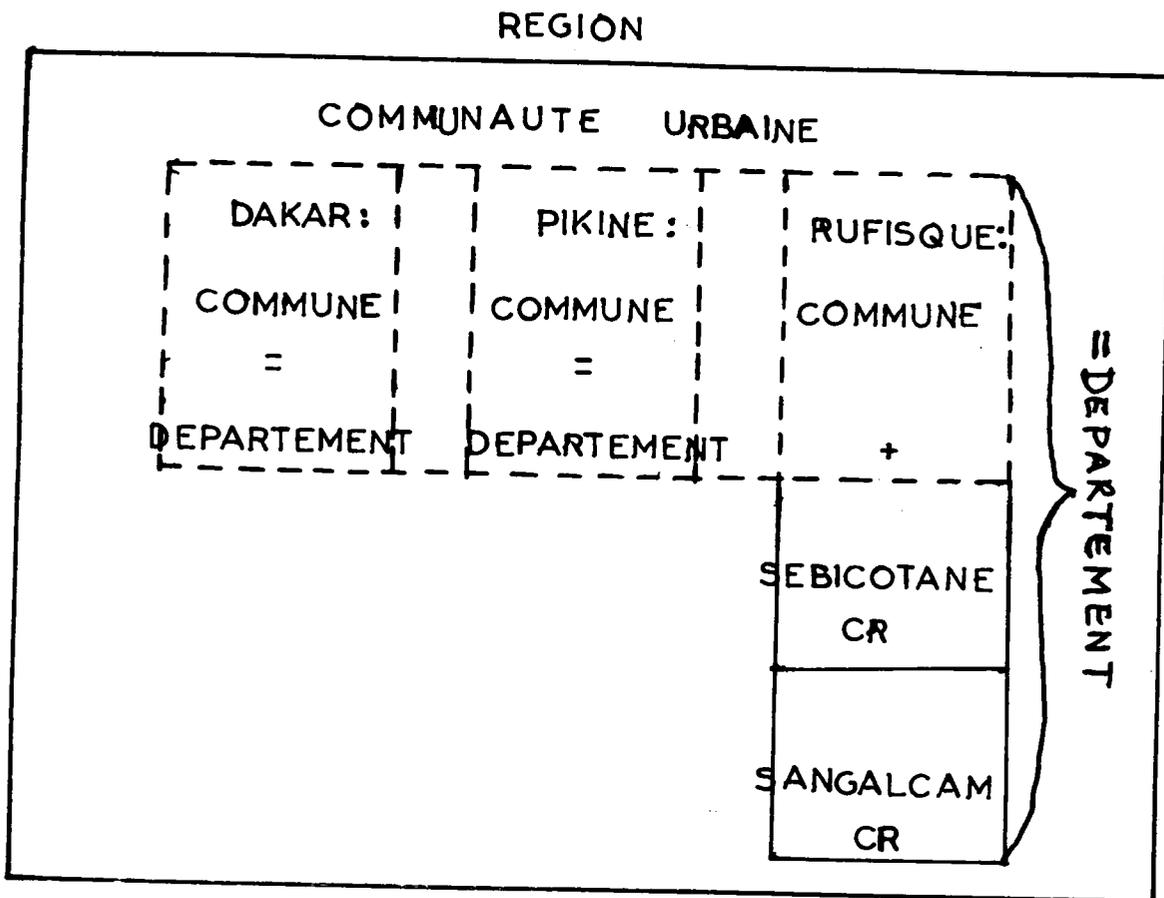
##### 4.1.2.1. Au niveau de la commune

###### a) Le Conseil municipal

Il se compose de conseillers représentant la population et de conseillers représentants les groupements à caractère économique et social.

- les conseillers représentants la population sont élus pour 5 ans au suffrage universel et leur nombre fixé comme suit :

# STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE DAKAR



13	membres dans les communes de 1000 à 2000 habitants
17	" " de 2001 à 2500 "
21	" " de 2501 à 3500 "
23	" " de 3501 à 10 000 "
27	" " de 10 001 à 30 000 "
31	" " de 30 001 à 40 000 "
33	" " de 40 001 à 50 000 "
35	" " de 50 001 à 60 000 "
37	" " de 60 001 à 180 000 "
59	" " de plus de 150 000 habitants.

- les conseillers représentant les groupements à caractère économique et social sont désignés sur proposition des organismes les plus représentatifs dans les conditions fixées par décret.

Leur nombre est fixé comme suit :

2	membres dans les communes de 1000 à 2000 habitants
3	" " de 2001 à 30 000 "
4	" " de 30 001 à 50 000 "
5	" " de 50 001 à 60 000 "
6	" " de 60 001 à 150 000 "
10	" " de plus de 150 000 habitants.

Le conseil municipal composé du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux se réunit 4 fois par an. Il règle par ses délibérations toutes les affaires de la commune, sauf celles pour lesquelles le maire est personnellement compétent. Il émet des avis sur toutes les affaires qui lui sont soumises, en exécution des lois à l'initiative de l'administration supérieure. Il peut enfin émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

b) le maire

Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les conseillers municipaux. Le nombre des adjoints ne peut pas dépasser 12. Ceci quelque soit la taille de la commune.

Le maire a un double rôle. Il est administrateur de la commune et à ce titre chargé de préparer et d'exécuter les décisions du conseil municipal. Il en est chargé seul et en totalité. Son action est placée sous le contrôle du conseil municipal et la surveillance de l'autorité de tutelle.

Il est le représentant de l'Etat puisqu'il est chargé

- de la publication et de l'exécution des lois et règlements
- de l'exécution des mesures de sûreté générale
- de toutes les fonctions spéciales qui lui sont confiées par les lois (officier d'Etat civil, légalisation de signature).

Il est de plus responsable de la police municipale.

REMARQUE

La commune à statut spécial est administrée non pas par un maire élu, mais par un haut fonctionnaire nommé qui reçoit le titre d'administrateur municipal. Il est assisté dans ses fonctions par un adjoint, également haut fonctionnaire. Ils sont tous les deux nommés par décret et sont tenus de résider dans la commune. Il est mis fin également par décret à leurs fonctions.

4.1.2.2. Au niveau de la Communauté urbaine de Dakar

a) Le comité

Il est composé de dix délégués élus au scrutin secret et à la majorité absolue ou relative. La répartition actuelle des délégués entre les communes est la suivante :

- 3 pour la commune de Dakar
- 3 pour la commune de Pikine
- 2 pour la commune de Rufisque-Bargny.

La communauté urbaine a pour objet la gestion en commun d'un ou plusieurs services d'intérêt communal, à ce titre elle est chargée notamment :

- de la construction et de l'entretien de la voirie
- du nettoyage et du balayage des rues,
- de l'enlèvement et de la destruction des ordures ménagères
- de la gestion de l'hôpital municipal Abass Ndao
- de la gestion des services techniques communaux
- de la gestion des abattoirs municipaux de Dakar
- de la gestion des cimetières musulmans de Soubédioune et de Yoff et des cimetières catholiques de Bel Air et de Hann Maristes
- de la gestion du centre de formation et de Perfectionnement du personnel municipal
- de la liquidation des dettes de l'ancienne commune de Dakar.

Notons que jusqu'à présent cette répartition des tâches n'est pas encore entièrement appliquée.

b) Le Président

Il est élu parmi les délégués représentant les trois communes et qui siègent au comité.

Ses compétences sont celles dévolues au maire par les lois et règlements en vigueur. A ce titre, il exécute les décisions du comité.

4.2. LES SERVICES TECHNIQUES URBAINS A DAKAR

D'une façon générale, ou bien le service est assuré par une entreprise concessionnaire et les communes ne règlent pas régulièrement leurs factures ou bien le service et l'entretien sont assurés par les services communaux mais d'une manière moins satisfaisante. Dans certains cas, c'est l'Etat qui assure la compétence du service urbain. Ainsi les tâches sont exercées à des niveaux divers de compétences.

Dans l'état actuel des choses, l'élaboration des plans d'urbanisme, des permis de construire ou de lotir sont de la compétence de l'Etat (Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat).

- transport urbain

La compétence relève actuellement de l'Etat ; la Direction des transports terrestres du Ministère de l'Equipement élabore les plans de transport et en a concédé à la SOTRAC (65 %) des actions sont retenues par l'Etat depuis 1971.

C'est également la Direction des transports terrestres qui accorde des licences aux transporteurs privés qui transportent un tiers des voyageurs.

- réseaux de distribution d'énergie et de fluide

La production, le transport et la distribution d'électricité sont de la compétence de l'Etat (Ministère du Développement industriel) qui les a concédés à la SENELEC.

Le téléphone est géré et exploité par l'Office des Postes et Télécommunications (Ministère de la Communication).

La distribution de l'eau potable est de la compétence de l'Etat (Ministère de l'Hydraulique) qui l'a concédée à la SONEES, par contre la gestion des bornes fontaines est assurée par la commune.

Le volet bornes-fontaines et eau potable connaît un coût annuel moyen d'un milliard de francs et accuse un arriéré de plus de 2 milliards de francs.

- assainissement

C'est actuellement l'Etat qui a la compétence pour le réseau d'assainissement et qui en a confié la gestion à la SONEES.

L'entretien des canaux à ciel ouvert est confié à la Société sénégalaise des Travaux Urbains. Son coût annuel moyen s'élève à 30 millions de francs avec un arriéré de 26 millions de francs.

- voirie urbaine

L'entretien et la gestion sont principalement exercés par la Subdivision du Ministère de l'Equipement qui possède le matériel nécessaire.

- éclairage public

Par contrat en date du 23 mars 1970, l'administrateur de l'ex-commune de Dakar a confié l'entretien et la gestion de l'éclairage public à la SENELEC. Un avenant du 23 mai 1980 reconduit le contrat pour 5 ans. Son coût annuel moyen (consommation et entretien) s'élève à 500 millions de francs avec un arriéré de plus d'un milliard de francs.

- feux de signalisation lumineuse

Un contrat datant du 23 janvier 1965 a confié l'entretien et le renouvellement de la signalisation lumineuse à la Société générale d'Electricité (maintenant Société générale d'Entreprise Electro-Mécanique) pour 5 ans, renouvelables par tacite reconduction. Leur coût annuel moyen s'élève à 25 Millions de francs avec un arriéré de 58 millions de francs.

- squares et jardins

Les squares et jardins sont de la compétence communale, depuis la nouvelle réforme de juillet 1984.

- nettoisement des voiries et places

Le balayage et le nettoyage des voiries et places sont confiés à la SIAS par la commune de Dakar (ex-commune de Dakar).

- nettoisement des marchés

Le balayage et l'enlèvement des détritrus sont confiés à la SIAS par l'ex-commune de Dakar.

- ramassage des ordures et déchets divers

Le ramassage des ordures ménagères est la compétence de la communauté urbaine conformément au décret 83.1131 du 29 octobre 1983 qui l'a confié à la SIAS par convention en juillet 1985. La collecte des ordures et le balayage occasionnent un coût annuel moyen de 2,127 milliards de francs.

- édicules publics et scolaires

Les édicules publics relèvent de la compétence des communes.

Par un contrat en mars 1981 pour une durée de cinq ans l'administrateur de l'ex-commune de Dakar confie à la Société Sénégal Entreprise les édicules scolaires. Il confie à cette société à la fois la vidange des fosses et l'entretien et le nettoyage des édicules. Ceci occasionne un coût annuel moyen de 240 millions avec un arriéré de 180 millions de francs.

- pompes funèbres

Les pompes funèbres sont de la compétence des communes.

- cimetières

Les cimetières de Soubédioune de Yoff, bel-air et Hann-Maristes sont de la compétence de la communauté urbaine. Les autres cimetières sont de la compétence des communes et sont donc entretenus par les services communaux.

- marchés (bâtiments)

Ils sont de la compétence des communes.

- l'Hôpital municipal Abass Ndao

La gestion du bâtiment est, d'après les textes, de la compétence de la Communauté urbaine.

- abattoirs municipaux de Dakar

Ils sont de la compétence de la Communauté urbaine et la gestion et l'entretien en ont été concédés à la SIAS par l'ancienne commune de Damar.

4.3. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS DES COMMUNES DE DAKAR

4.3.1. Moyens humains

Le récapitulatif des inscriptions budgétaires de l'exercice 1985/86 donne la répartition suivante pour le personnel de la Communauté urbaine et des trois communes.

TABLEAU N° 24 : REPARTITION DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET DES TROIS COMMUNES DE DAKAR

<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<u>PERSONNEL</u>	<u>TOTAL</u>	<u>SERVICES</u>	<u>TECHNIQUES</u>
<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<u>Communauté urbaine</u>	<u>1 340</u>	<u>876</u>	<u>\$</u>
<u>Dakar</u>	<u>1 351</u>	<u>72</u>	<u>\$</u>
<u>Pikine</u>	<u>545</u>	<u>52</u>	<u>\$</u>
<u>Rufisque-Bargny</u>	<u>266</u>	<u>19</u>	<u>\$</u>
<u>\$</u>	<u>3. 502 (1)</u>	<u>1.019 (2)</u>	<u>\$</u>
<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>

SOURCE : Direction des collectivités locales-Effectifs et charges de personnel des communes au 1er octobre 1985.

- (1) sans compter les délégués de quartiers
- (2) sans compter le personnel administratif qui n'a pu être dénombré de façon sûre.

NB : les chiffres sont contradictoires entre les sources consultées.

Le personnel en service au niveau de la commune de Dakar représente une charge de un agent pour 43 habitants non compris le personnel de nettoyage qui est versé au compte de la SIAS.

Malgré l'importance de cet effectif au niveau de l'administration qu'au niveau des services techniques, les prestations de service sont d'une

qualité très inférieure à l'attente des populations. L'absentéisme, le laxisme le manque de suivi et le manque de moyens en sont les principales causes.

4.3.2. Moyens matériels (véhicules de service)

Comme il n'a pas été possible d'évaluer tous les moyens matériels dont disposent les différentes communes de Dakar, pour mener à bien les tâches qui relèvent de leurs compétences respectives et communes, nous nous sommes contentés de relever l'état des parcs automobiles par service urbain. En effet les moyens de déplacement jouent un rôle très important dans l'efficacité des services urbains envers les populations (courriers, et autres opérations sur le terrain)

TABLEAU N° 25 : PARC AUTOMOBILE DE LA MUNICIPALITE DE DAKAR

§ DESTINATAIRES	§ C O M M U N E S		
	§ DAKAR (CUD)	§ PIKINE	§ RUFISQUE BARGNY
§ Services centraux	§ 48 (27)	§ 11 (11)	§ 11 (+9)
§ Service pompes funèbres	§ 4 (3)	§ 1 (1)	§ 1 (1)
§ Service des ambulances	§ 10 (1)	§ 1	§ 2 (1)
§ Service d'hygiène	§ 11 (1)	§ -	§ -
§ Service de la police	§ 3 (1)	§ -	§ -
§ Hôpital Abass Ndao	§ 8 (1)	§ -	§ -
§ TOTAL	§ 84 (34)	§ 13 (12)	§ 14 (11)

(27) véhicules qui marchent au moment des enquêtes.

SOURCE : Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaines - 4ème volet, politique municipale, services techniques, août 1985 (ministère du Plan et de la Coopération/Banque Mondiale).

La première constatation est que sur 84 véhicules pour la commune de Dakar et la communauté urbaine 34 seulement sont en état de marche. Les cas les plus frappants sont : le service des ambulances, le service d'hygiène, l'Hôpital Abass Ndao au niveau desquels 1 seul véhicule est en état de marche pour une population de plus de 500 000 habitants. N'eût été l'intervention de l'Etat, l'intérêt de ces services urbains pour les populations serait nul.

### 4.3.3. Moyens financiers

#### 4.3.3.1. Recettes

Pour la première année de l'application de la nouvelle réforme municipale de Dakar, les ressources attendues pour la seule commune de Dakar atteignent 4.667,5 Millions de francs CFA (1) soit 67,69 % des recettes globales prévues des trois communes (Dakar, Pikine, Rufisque-Bargny). Il est à remarquer l'importance des recettes fiscales 57,83 % suivies de celles des taxes municipales 24,33 % des produits du domaine (16,22 %) et autres recettes (1,61 %). Ces ressources budgétaires représentent ensemble 7 802 francs par habitant pour la commune de Dakar, la plus importante en population (598.219 habitants).

Mais il faut noter un défaut d'encaissement des recettes qui concerne principalement les recettes fiscales et les taxes municipales avec un taux de recouvrement d'environ 50 % seulement.

(1) 1 FF = 50 F CFA.

TABLEAU N° 26 : RECETTES DES COMMUNES (BUDGET 1985/1986-MILLIONS DE FRANCS CFA)

Indications	\$	\$	\$	\$	\$
	Dakar	Pikine	Rufisque-Bargny	Total	Structure (%)
Recettes fiscales	2.743,3	965,4	278,9	3 987,5	57,84
Taxes municipales	1 128,3	364,1	185,2	1 677,6	24,33
Produits du domaine	728,2	248,5	141,7	1 118,4	16,22
Autres recettes	67,8	23,2	20,0	110,9	1,61
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4.667,5</b>	<b>1.601,1</b>	<b>625,8</b>	<b>6.894,4</b>	<b>100</b>

SOURCE : Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaines - finances et fiscalité locales juillet 1985  
(Ministère du Plan et de la Coopération - Banque mondiale)

#### 4.3.3.2. Dépenses

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune de Dakar constituent les 68,57 % du total des trois communes (Dakar, Pikine, Rufisque-Bargny). Les dépenses d'investissement représentent 14,7 %.

Les dépenses en personnel (27,3 %) et les dépenses de fonctionnement (58 %) font apparaître une charge globale de 7 229 francs CFA par habitant pour la commune de Dakar, non compris la part réservée à la communauté urbaine.

NB : Le budget consolidé est obtenu en contractant les transferts entre les communes et la communauté urbaine (il n'y a pas de transfert entre les communes). Il est directement comparable à l'ancienne commune de Dakar.

L'évolution de ces deux budgets (recettes et dépenses) au cours des deux exercices 1984/85 et 1985/86 fait remarquer une forte diminution du budget 1985/86 d'environ 48 % sur l'ensemble des dépenses, en particulier sur les dépenses ordinaires autres qu'en personnel.

Aussi, le budget consolidé des trois communes et la communauté urbaine enregistre une baisse de 1,16 % en 1985/86 avec un déficit total de 6.299?3 millions de francs CFA dû aux dépenses non mandatées.

TABLEAU N° 27 : DEPENSES DES COMMUNES (BUDGET 1985/1986-MILLIONS DE FRANCS CFA)

Indications	\$ Dakar	\$ Pikine	\$ Rufisque Bargny	\$ TOTAL	\$ Communauté urbaine	\$ Budget consolidé (1)
Dépenses ordinaires (personnel)	\$ 1 180,4	\$ 507,0	\$ 195,8	\$ 1 883,1	\$ 1 239,5	\$ 3 122,5
Autres dépenses ordinaires	\$ 2 509,1	\$ 862,8	\$ 300,5	\$ 3 672,4	\$ 3,972,5	\$ 6 463,8
Dépenses extraordinaires	\$ 635,1	\$ 231,4	\$ 115,6	\$ 750,7	\$ 255,7	\$ 1 006,4
<b>TOTAL GENERAL</b>	\$ 4.324,6	\$ 1.601,2	\$ 611,9	\$ 6 306,2	\$ 1 760,7	\$ 10.592,7
Dépenses ordinaires non mandatées 1984/85	\$ 298,1	\$ -	\$ 6,0	\$ 304,1	\$ 1 760,5	\$ 2 064,6
Dépenses extraordinaires non mandatées 1984/85	\$ 57,1	\$ -	\$ 83,0	\$ 140,1	\$ 483,5	\$ 623,6

SOURCE : Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaines  
4ème volet, politique municipale - finances et fiscalité locales juillet 1985  
(Ministère du Plan et de la Coopération et de la Banque mondiale).

#### 4.4. IMPLICATIONS RESULTANT DE LA GESTION MUNICIPALE

Les implications observées se situent à deux niveaux :  
fonctionnement des structures et gestion des services urbains.

##### 4.4.1. Fonctionnement des structures

Malgré l'effort de répartition des compétences entre l'Etat, la Communauté urbaine et les communes, une certaine confusion règne, du fait d'un manque de précisions dans les compétences et dans la répartition des responsabilités entre les différentes structures existantes. En effet la responsabilité des collectivités locales est souvent diluée dans la tutelle de l'Etat qui garde toujours le pouvoir de maître d'ouvrage dans la plupart des opérations.

L'absence de véritables services publics, en dehors des seuls services techniques de l'ex-commune de Dakar simplement transférés à la Communauté urbaine, fait apparaître une inadéquation entre les structures mises en place et leurs missions réelles (problème de disfonctionnement).

##### 4.4.2. Gestion des services urbains

La quasi totalité des services urbains sont concédés sans contrôle dans leur suivi par les collectivités locales. Les services assurés par les collectivités elles-mêmes le sont d'une façon théorique.

L'accumulation des impayés vis-à-vis des fournisseurs, des régies et des entreprises ayant la concession des services publics, menace le fonctionnement de l'ensemble urbain. Pour exemple, en juillet 1985, n'étaient plus assurés : l'entretien des feux de signalisation des carrefours, le gardiennage et l'entretien des édicules publics, l'entretien de l'éclairage public, etc... Les besoins sont de plus en plus supérieurs aux moyens des communes et de la communauté urbaine.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONSCONCLUSIONS

Si le niveau actuel de l'étude sur les équipements urbains à Dakar n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs escomptés au départ, notre équipe se réjouit néanmoins d'avoir mis la lumière sur plusieurs aspects qui étaient jusqu'alors inconnus. Il s'agit de la méthodologie appliquée, des délimitations réelles de quartiers et arrondissements, du relevé exhaustif des équipements existants sur le terrain, de la politique d'investissement des équipements urbains et enfin de la gestion municipale de la nouvelle réforme de la commune de Dakar.

- La méthodologie appliquée a permis la maîtrise de l'organisation du travail sur le terrain, de la méthode des levés tant pour les limites de quartiers que pour les équipements existants, enfin de la matérialisation des résultats sur des plans cartographiques.

- Les délimitations de quartiers ont fait découvrir la réalité socio-administrative et la faiblesse de l'organisation spatiale de l'agglomération dakaroise, c'est à dire la présence d'une mosaïque de quartiers dont leur existence ne repose que sur le seul critère politique.

Aussi l'importance de ce travail en temps et en coût aurait du simplement constituer le thème de recherche de notre équipe.

- Le relevé des équipements existants sur le terrain a permis de montrer l'état de la distribution de chaque type d'équipement étudié (santé, enseignement, alimentation en eau, assainissement) à travers l'agglomération mais surtout de constater qu'il existe des écarts énormes entre les quartiers si l'on se réfère aux populations respectives de ces derniers.

- La politique d'investissement des équipements étudiés selon notre constatation ne suit pas de règle précise de rationalité de la part des décideurs. Au contraire elle est l'objet d'une certaine anarchie dominée par ceux qui détiennent le pouvoir d'investir (politiciens, bailleurs de fonds).

- L'étude de la gestion municipale de Dakar fait remarquer que malgré les tentatives de mise en place d'une organisation rationnelle des structures, cette gestion éprouve encore beaucoup de difficultés pour assurer les services dont ont besoin les populations dakaroises.

Notre étude sur les équipements urbains à Dakar est venue à son heure, car elle suscite en ce moment beaucoup d'intérêt auprès des autorités administratives et locales (communauté urbaine de Dakar, ministère de l'Intérieur, BNR), comme chez d'autres chercheurs (département de géographie de l'Université, ORSTOM, etc...).

Aussi la participation à cette équipe de recherche d'éléments venus d'horizons divers a permis de créer un esprit de concertation et de collaboration très solide et qui persistera même après la fin du projet.

Comme première recommandation dans ce rapport, nous formulons le souhait de pouvoir réaliser dans un proche avenir le reste des études. Il s'agit : étude d'une conception de normes d'équipements appropriés ; éléments pour une politique cohérente et efficace en matière d'équipements urbains (chapitres supprimés faute de financement et de temps).

Il serait aussi souhaitable que les autres types d'équipements qui ont fait l'objet de relevés sur le terrain, fassent l'objet d'une étude comme il en a été pour les 4 premiers indiqués dans ce document. Ainsi on aura la couverture complète des équipements urbains à Dakar.

Le processus devra également s'étendre avec un système d'échantillonnage à l'ensemble des agglomérations urbaines et semi-urbaines du Sénégal ce qui aboutirait finalement à la mise en place des concepts de normes, selon les niveaux de notre hiérarchie urbaine, pour doter notre planification urbaine d'un outil de travail dans le domaine du choix du type d'équipement, sa taille et son lieu d'implantation.

---

(BNR) Bureau National de Recensement

(ORSTOM) Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

## R E C O M M A N D A T I O N S

Après le rapport sur "les dimensions générales de la crise urbaine 1970-1980" et celui sur "l'état d'avancement du Projet de Recherche", le troisième intitulé "résultats de la recherche" se doit de dégager quelques recommandations qu'inspirent les problèmes soulevés par ces résultats. Ces recommandations touchent tous les aspects évoqués par le rapport.

### A/ Aspects de l'urbanisme

1- L'Etat doit repenser la politique d'habitat dans les zones urbaines en instituant une véritable politique sociale. La politique d'habitat du grand nombre doit reposer sur une maîtrise des terres. Cette politique foncière devrait être organisée soit par l'Etat soit par un mandataire chargé de prendre en charge en vue de leur aménagement tous les terrains disponibles à Dakar.

2- Pour compléter cette étude en se basant sur les résultats obtenus il est recommandé d'envisager par les pouvoirs publics l'étude d'une stratégie d'équipements applicables d'abord à la région de Dakar. Ces normes seront appliquées en les adaptant aux différents quartiers en fonction de leur niveau de développement socio-économique.

### B/ Méthodologie appliquée

Les difficultés rencontrées dans l'étude de découpage administratif (départements, arrondissements, quartiers, secteurs) font ressortir la nécessité :

- d'une restructuration des quartiers donnant un ordre de grandeur moyen de tous les quartiers. L'application d'une telle recommandation exige l'étude d'une taille optimale de quartier.

- de faire coïncider autant que faire se peut les limites des quartiers à partir de repères naturels ou artificiels (rue, canal, voie ferrée, édifice, terrain vague, etc...) Une telle disposition aiderait à mieux identifier les quartiers et à éviter les conflits parfois issus de la difficulté d'une délimitation précise.

- de rendre officiels sur un plan au 1/2000e les limites des quartiers qui sont reconnues par les autorités administratives et locales de Dakar. Une décision officielle confirmant ces limites par quartier doit être établie par une autorité supérieure unique sans possibilité d'intermédiaire. Ces mesures devraient être établies par une auto accompagnée d'un contrôle strict de ces décisions appuyées par des sanctions à prendre sur tout contrevenant.

#### C/ EQUIPEMENTS

Dans le cadre des équipements (santé, enseignement, alimentation en eau, assainissement et ordures ménagères) plusieurs disparités apparaissent entre les différents arrondissements du premier département et les secteurs du deuxième département.

- la politique d'équipement urbain doit tendre à corriger le déséquilibre actuel dans les deux départements ; déséquilibre né de plusieurs facteurs déjà soulignés dans le rapport. Ceci est valable pour l'ensemble des équipements étudiés plus particulièrement pour les équipements de santé, d'assainissement et de nettoyage.

- Pour la santé il ya lieu de continuer l'effort de création des formations sanitaires (centre de santé, PMI, maternités, centre médico-social) car dans ces formations il existe des possibilités d'hospitalisation.

- En matière d'enseignement seule l'augmentation des CES pourrait permettre de maintenir le taux de transition de 30 % entre l'enseignement élémentaire et secondaire. Aussi faut-il poursuivre les réalisations d'équipements scolaires par les parents d'élèves.

- Pour l'alimentation en eau potable il est recommandé l'organisation d'une gestion commune de bornes fontaines entre les autorités communales et les populations en attendant la possibilité par celles-ci d'entreprendre des branchements particuliers.

- Il est à envisager une formule plus contraignante en matière d'entretien des édifices publics par une entreprise privée. En effet l'expérience a montré que celle-ci n'obéit pas totalement à ses engagements contractés avec la mairie alors que le budget de la commune lui consacre 40 % des dépenses prévues.

- En matière d'ordures ménagères les efforts actuels entrepris par la SIAS devraient être complétés par la création d'une usine de compostage.

- La création d'édicules publics dans les zones non structurées (habitat spontané) est vivement recommandée notamment dans les quartiers périphériques. Cela réduirait les risques de péril fécal, aussi bien pour les populations de ces zones mais également pour celles avec lesquelles elles sont en contact.

- Il est demandé la poursuite de la politique de couverture des canaux actuellement à ciel ouvert.

#### D) Gestion urbaine

- Une structure des institutions municipales ainsi que de ses structures devrait permettre une meilleure gestion de celle-ci ; et partant l'équilibrage de ses budgets annuels. Ceci pour plus de possibilité d'investissement dans le cadre des équipements urbains à caractère communautaire. Cette restructuration doit mettre l'accent sur une réduction du personnel qui absorbe 53 % du budget (1984/85).

- Pour faciliter le fonctionnement des différentes administrations (Etat - Municipalité) il est indispensable d'avoir un découpage clair et net des arrondissements et des départements. Leurs limites actuelles, posent souvent des confusions (ex : limites entre le premier et le deuxième département).

VI - A N N E X E SANNEXE 1 - FICHE DE NOMENCLATURE DES EQUIPEMENTSEQUIPEMENTS ET SERVICES D'UTILITE PUBLIQUEA/- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PUBLICS

- A1 - Mairie
- A2 - Centre d'état civil
- A3 - pompier
- A4 - Préfecture
- A5- Commissariat
- A6- Gendarmerie

B/- EQUIPEMENTS SANITAIRES

- B1- infirmerie
- B2- poste de santé
- B3- dispensaire
- B4- maternité
- B5- PMI
- B6- pharmacie
- B7- cabinet médical
- B8- clinique d'accouchement
- B9- hôpital
- B10- service d'hygiène
- B11- centre de santé
- B12- autres formations.

C/- ENSEIGNEMENT

- C1 - école maternelle et jardin d'enfants
- C2 - école arabe
- C3- école coranique
- C4- école primaire
- C5- CEMG
- C6- CES
- C7- Lycée
- C8 -Lycée technique
- C9- CEMT
- C10 - Centre d'enseignement ménager
- C11- école d'enseignement supéreur
- C12- autres formations professionnelles
- C13- école francoarabe

D/- EQUIPEMENTS SPORTIFS

- D1- terrain de foot-ball
- D2- terrain de basket
- D3- terrain de lutte (arènes)
- D4- stade omnisports
- D5- terrain de tennis
- D6- autres équipements

E/- EQUIPEMENTS CULTURELS

- E1- musée
- E2- bibliothèque
- E3- centre culturel
- E4- maison de jeunes ou CDEPS
- E5- cinéma
- E6- salle de spectacles ou conférences

F/ EQUIPEMENTS CULTURELS ET CIMETIERES

- F1 mosquée
- F2 église
- F3 espace de prière
- F4 cimetière
- F5 mausolée

G/- ESPACES PUBLICS

- G1 jardin
- G2 square
- G3 zones plantées
- G4 espaces publics non plantés

H/- COMMERCE ET MARCHES

- H1 boutique
- H2 magasin
- H3 marché
- H4 point de vente (groupement)
- H5 banques
- H6 autres commerces

J/- VOIRIES - PLACES DE STATIONNEMENT - TRANSPORT

- J1 route goudronnée
- J2 gare routière
- J3 parking

- J4 terminus bus
- J5 tête de taxi
- J6 terminus cars rapides
- J7 station d'essence

K/- ASSAINISSEMENT

- K1 édicules publics
- K2 dépotoirs publics

L/- ALIMENTATION EN EAU

- L1 borne fontaines
- L2 château d'eau ou réservoir
- L3 bureau payement eau
- L4 puits

M/- ALIMENTATION EN ELECTRICITE

- M1 rue éclairée
- M2 poste transformateur

N/- TELECOMMUNICATIONS- POSTES

- N1 bureau de poste
- N2 boîtes à lettres
- N3 cabines téléphoniques

O/- EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

- O1 bar
- O2 restaurant
- O3 dibiterie
- O4 salle de jeux
- O5 hôtel.

P/- AUTRES EQUIPEMENTS

- P1 kiosque à pain
- P2 atelier de réparations mécaniques
- P3 atelier de menuiserie métallique
- P4 atelier de menuiserie bois
- P5 atelier de réparation chaussure
- P6 groupement de tisserands
- P7 horlogerie
- P8 bijouterie
- P9 matelassier

P10 blanchisserie

P11 moulin à mil

P12 atelier de couture

P13 atelier de coiffure

P14 atelier électro-mécanique (froid, télé,)

P15 quincaillerie

ANNEXE 2 : Fiche de dépouillement du  
relevé des équipements

120

EQUIPEMENTS ET SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE

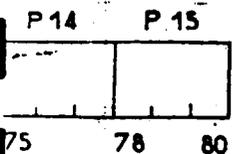
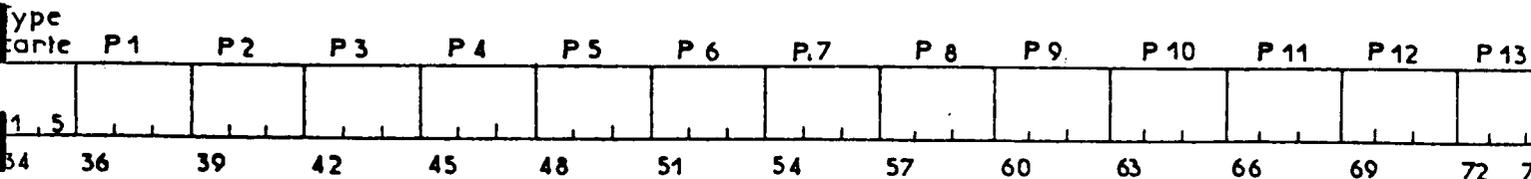
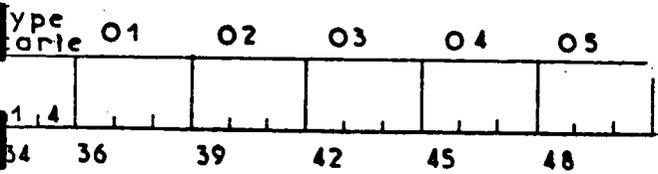
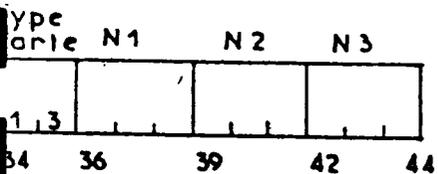
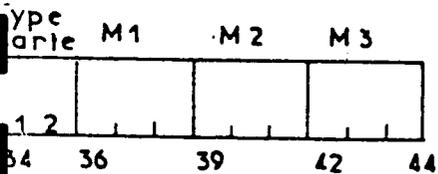
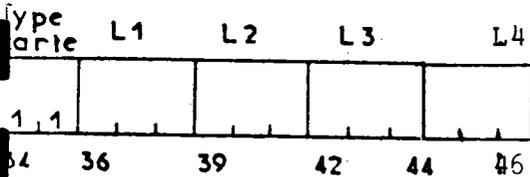
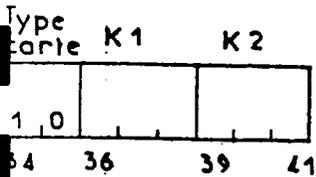
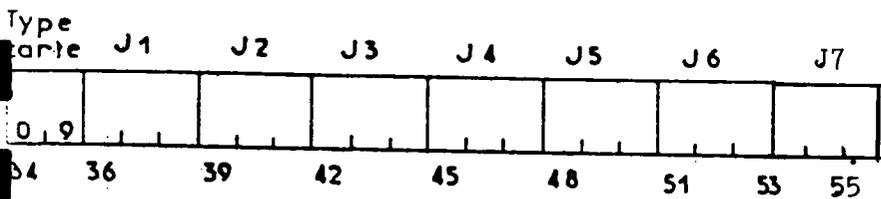
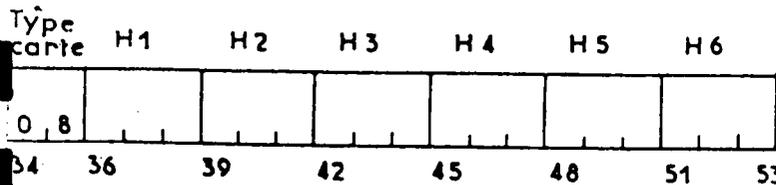
C.R.H.U.A.

Département :.....  
 Arrondissement :.....  
 Quartier /.....  
 Nombre de carrés :.....  
 Nom du chef de quartier : .....

A		B		C		D	
NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE
A1	!	B1	!	C1	!	D1	!
A2	!	B2	!	C2	!	D2	!
A3	!	B3	!	C3	!	D3	!
A4	!	B4	!	C4	!	D4	!
A5	!	B5	!	C5	!	D5	!
A6	!	B6	!	C6	!	D6	!
	!	B7	!	C7	!		!
	!	B8	!	C8	!		!
	!	B9	!	C9	!		!
	!	B10	!	C10	!		!
	!	B11	!	C11	!		!
	!	B12	!	C12	!		!
	!		!	C13	!		!
	!		!		!		!
E		F		G		H	
NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE	NATURE	NOMBRE
E1	!	F1	!	G1	!	H1	!
E2	!	F2	!	G2	!	H2	!
E3	!	F3	!	G3	!	H3	!
E4	!	F4	!	G4	!	H4	!
E5	!	F5	!		!	H5	!
E6	!		!		!	H6	!
	!		!		!		!

	J	!	K	!	L	!	M
J1	!	!	K1	!	L1	!	M1
J2	!	!	K2	!	L2	!	M2
J3	!	!	K3	!	L3	!	M3
J4	!	!	K4	!	L4	!	M4
J5	!	!	K5	!	L5	!	M5
J6	!	!	K6	!	L6	!	M6
J7	!	!	K7	!	L7	!	M7
	!	!	K8	!	L8	!	M8
	!	!	K9	!	L9	!	M9
	!	!	K10	!	L10	!	M10
	!	!	K11	!	L11	!	M11
	!	!	K12	!	L12	!	M12
	!	!	K13	!	L13	!	M13
	!	!	K14	!	L14	!	M14
	!	!	K15	!	L15	!	M15
	!	!	K16	!	L16	!	M16
	!	!	K17	!	L17	!	M17
	!	!	K18	!	L18	!	M18
	!	!	K19	!	L19	!	M19
	!	!	K20	!	L20	!	M20
	!	!	K21	!	L21	!	M21
	!	!	K22	!	L22	!	M22
	!	!	K23	!	L23	!	M23
	!	!	K24	!	L24	!	M24
	!	!	K25	!	L25	!	M25
	!	!	K26	!	L26	!	M26
	!	!	K27	!	L27	!	M27
	!	!	K28	!	L28	!	M28
	!	!	K29	!	L29	!	M29
	!	!	K30	!	L30	!	M30
	!	!	K31	!	L31	!	M31
	!	!	K32	!	L32	!	M32
	!	!	K33	!	L33	!	M33
	!	!	K34	!	L34	!	M34
	!	!	K35	!	L35	!	M35
	!	!	K36	!	L36	!	M36
	!	!	K37	!	L37	!	M37
	!	!	K38	!	L38	!	M38
	!	!	K39	!	L39	!	M39
	!	!	K40	!	L40	!	M40
	!	!	K41	!	L41	!	M41
	!	!	K42	!	L42	!	M42
	!	!	K43	!	L43	!	M43
	!	!	K44	!	L44	!	M44
	!	!	K45	!	L45	!	M45
	!	!	K46	!	L46	!	M46
	!	!	K47	!	L47	!	M47
	!	!	K48	!	L48	!	M48
	!	!	K49	!	L49	!	M49
	!	!	K50	!	L50	!	M50
	!	!	K51	!	L51	!	M51
	!	!	K52	!	L52	!	M52
	!	!	K53	!	L53	!	M53
	!	!	K54	!	L54	!	M54
	!	!	K55	!	L55	!	M55
	!	!	K56	!	L56	!	M56
	!	!	K57	!	L57	!	M57
	!	!	K58	!	L58	!	M58
	!	!	K59	!	L59	!	M59
	!	!	K60	!	L60	!	M60
	!	!	K61	!	L61	!	M61
	!	!	K62	!	L62	!	M62
	!	!	K63	!	L63	!	M63
	!	!	K64	!	L64	!	M64
	!	!	K65	!	L65	!	M65
	!	!	K66	!	L66	!	M66
	!	!	K67	!	L67	!	M67
	!	!	K68	!	L68	!	M68
	!	!	K69	!	L69	!	M69
	!	!	K70	!	L70	!	M70
	!	!	K71	!	L71	!	M71
	!	!	K72	!	L72	!	M72
	!	!	K73	!	L73	!	M73
	!	!	K74	!	L74	!	M74
	!	!	K75	!	L75	!	M75
	!	!	K76	!	L76	!	M76
	!	!	K77	!	L77	!	M77
	!	!	K78	!	L78	!	M78
	!	!	K79	!	L79	!	M79
	!	!	K80	!	L80	!	M80
	!	!	K81	!	L81	!	M81
	!	!	K82	!	L82	!	M82
	!	!	K83	!	L83	!	M83
	!	!	K84	!	L84	!	M84
	!	!	K85	!	L85	!	M85
	!	!	K86	!	L86	!	M86
	!	!	K87	!	L87	!	M87
	!	!	K88	!	L88	!	M88
	!	!	K89	!	L89	!	M89
	!	!	K90	!	L90	!	M90
	!	!	K91	!	L91	!	M91
	!	!	K92	!	L92	!	M92
	!	!	K93	!	L93	!	M93
	!	!	K94	!	L94	!	M94
	!	!	K95	!	L95	!	M95
	!	!	K96	!	L96	!	M96
	!	!	K97	!	L97	!	M97
	!	!	K98	!	L98	!	M98
	!	!	K99	!	L99	!	M99
	!	!	K100	!	L100	!	M100
	!	!	K101	!	L101	!	M101
	!	!	K102	!	L102	!	M102
	!	!	K103	!	L103	!	M103
	!	!	K104	!	L104	!	M104
	!	!	K105	!	L105	!	M105
	!	!	K106	!	L106	!	M106
	!	!	K107	!	L107	!	M107
	!	!	K108	!	L108	!	M108
	!	!	K109	!	L109	!	M109
	!	!	K110	!	L110	!	M110
	!	!	K111	!	L111	!	M111
	!	!	K112	!	L112	!	M112
	!	!	K113	!	L113	!	M113
	!	!	K114	!	L114	!	M114
	!	!	K115	!	L115	!	M115
	!	!	K116	!	L116	!	M116
	!	!	K117	!	L117	!	M117
	!	!	K118	!	L118	!	M118
	!	!	K119	!	L119	!	M119
	!	!	K120	!	L120	!	M120
	!	!	K121	!	L121	!	M121
	!	!	K122	!	L122	!	M122
	!	!	K123	!	L123	!	M123
	!	!	K124	!	L124	!	M124
	!	!	K125	!	L125	!	M125
	!	!	K126	!	L126	!	M126
	!	!	K127	!	L127	!	M127
	!	!	K128	!	L128	!	M128
	!	!	K129	!	L129	!	M129
	!	!	K130	!	L130	!	M130
	!	!	K131	!	L131	!	M131
	!	!	K132	!	L132	!	M132
	!	!	K133	!	L133	!	M133
	!	!	K134	!	L134	!	M134
	!	!	K135	!	L135	!	M135
	!	!	K136	!	L136	!	M136
	!	!	K137	!	L137	!	M137
	!	!	K138	!	L138	!	M138
	!	!	K139	!	L139	!	M139
	!	!	K140	!	L140	!	M140
	!	!	K141	!	L141	!	M141
	!	!	K142	!	L142	!	M142
	!	!	K143	!	L143	!	M143
	!	!	K144	!	L144	!	M144
	!	!	K145	!	L145	!	M145
	!	!	K146	!	L146	!	M146
	!	!	K147	!	L147	!	M147
	!	!	K148	!	L148	!	M148
	!	!	K149	!	L149	!	M149
	!	!	K150	!	L150	!	M150
	!	!	K151	!	L151	!	M151
	!	!	K152	!	L152	!	M152
	!	!	K153	!	L153	!	M153
	!	!	K154	!	L154	!	M154
	!	!	K155	!	L155	!	M155
	!	!	K156	!	L156	!	M156
	!	!	K157	!	L157	!	M157
	!	!	K158	!	L158	!	M158
	!	!	K159	!	L159	!	M159
	!	!	K160	!	L160	!	M160
	!	!	K161	!	L161	!	M161
	!	!	K162	!	L162	!	M162
	!	!	K163	!	L163	!	M163
	!	!	K164	!	L164	!	M164
	!	!	K165	!	L165	!	M165
	!	!	K166	!	L166	!	M166
	!	!	K167	!	L167	!	M167
	!	!	K168	!	L168	!	M168
	!	!	K169	!	L169	!	M169
	!	!	K170	!	L170	!	M170
	!	!	K171	!	L171	!	M171
	!	!	K172	!	L172	!	M172
	!	!	K173	!	L173	!	M173
	!	!	K174	!	L174	!	M174
	!	!	K175	!	L175	!	M175
	!	!	K176	!	L176	!	M176
	!	!	K177	!	L177	!	M177
	!	!	K178	!	L178	!	M178
	!	!	K179	!	L179	!	M179
	!	!	K180	!	L180	!	M180
	!	!	K181	!	L181	!	M181
	!	!	K182	!	L182	!	M182
	!	!	K183	!	L183	!	M183
	!	!	K184	!	L184	!	M184
	!	!	K185	!	L185	!	M185
	!	!	K186	!	L186	!	M186
	!	!	K187	!	L187	!	M187
	!	!	K188	!	L188	!	M188
	!	!	K189	!	L189	!	M189
	!	!	K190	!	L190	!	M190
	!	!	K191	!	L191	!	M191
	!	!	K192	!	L192	!	M192
	!	!	K193	!	L193	!	M193
	!	!	K194	!	L194	!	M194
	!	!	K195	!	L195	!	M195
	!	!	K196	!	L196	!	M196
	!	!	K197	!	L197	!	M197
	!	!	K198	!	L198	!	M198
	!	!	K199	!	L199	!	M199
	!	!	K20				





# EQUIPEMENTS ET SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE

## ENSEIGNEMENT

-  *Jardin d'enfants*
-  *Ecole arabe*
-  *Ecole coranique*
-  *Ecole primaire*
-  *C.E.M.G.*
-  *C.E.S.*
-  *Lycée*
-  *Lycée technique*
-  *C.E.M.T.*
-  *Centre d'enseignement manager*
-  *Ecole d'enseignement superieur*
-  *Autres formations professionnelles*

## ADMINIS. ET PUBL.

-  *Mairie*
-  *Centre d'état civil*
-  *Pompiers*
-  *Prefecture*
-  *Commissariat*
-  *Gendarmerie*

## SANTÉ

-  *Hopital*
-  *P.M.I*
-  *Maternité*
-  *Infirmierie*
-  *Dispensaire*
-  *Centre de santé*
-  *Clinique d'accouchement*
-  *Cabinet medical*
-  *Pharmacie*

## CULTUREL

-  *Musée*
-  *Bibliothèque*
-  *Centre culturel*
-  *Cinema*
-  *Maison de Jeunes ou C D E P S*
-  *Salle de spectacles ou de Conférences*

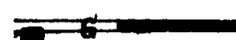
## E. SPORTIFS

-  Terrain de foot-ball
-  Terrain de basket
-  Terrain de lutte (Arenas)
-  Stade omnisport

## ESPACES PUBLICS

-  Jardin
-  Square
-  Zones plantées
-  Espaces publics non plantés

## VOIRIE - STAT. - TRANSP.

-  Route goudronnée
-  Gare routière
-  Parking
-  Terminus Bus + Arrêts
-  Tête de taxi
-  Terminus cars rapides + arrêts
-  Station essence

## TELECOM. - POSTES

-  Bureau de Poste
-  Boîte à lettres
-  Cabine téléphonique

## E. CULTUELS

-  Mosquée
-  Eglise
-  Espace de priere
-  Cimetiere (1 musulman - 2 catholique)

## COMMERCE ET MARCHÉS

-  Boutique
-  Marché
-  Magasin
-  Point de vente
-  Banque

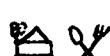
## ASSAINISSEMENT

-  Edicule public
-  Depot public

## ALIMENT EN EAU

-  Borne fontaine
-  Chateau d'eau

## EQUIP LOISIRS ET TOURIS.

-  Hotel
-  Restaurant
-  Bar
-  Salle de Jeux
-  Dibiterie

## AUTRES EQUIPEMENTS

-  *Kiosque à pain*
-  *Horlogerie*
-  *Bijouterie*
-  *Menuiserie*
-  *Matelassie*
-  *Cordonnerie*
-  *Menuiserie metallique*
-  *Reparations mecaniques*
-  *Groupement de tisserands*

## ELECTRICITE

-  *Foyer lumineux*
-  *Poste transformateur*

ANNEXE N° 5 : MATERIEL DE NETTOIEMENT COMMANDE PAR LA SIAS

COMMANDE	QUANTITE RECUE AU 15/1/86
22 bennes tasseuses (BT) SITA PLUS 16 m <sup>3</sup>	\$ B BT
bennes entrepreneurs 7m <sup>3</sup>	\$
5 tracteurs agricoles	\$ 5 TA
10 portes containers type SITALIFT	\$ 10 PC
de 8 tonnes (PC)	\$
3 véhicules ROLL ON (R.O) type SITALIFT de 16 T	\$ 3 R.O
1 aspiratrice vidangeuse de 9000 litres (AV)	\$ 1 A.V.
chargeurs sur pneu type POCLAIN	\$ 2 chargeurs sur pneu
1 bulldozer à chenille type caterpillar	\$
compacteur pour décharge contrôlée	\$ 1 compacteur
340 conteneurs ouverts de 6 m <sup>3</sup>	\$ 70 conteneurs de 6 m <sup>3</sup>
5 conteneurs ouverts de 30 m <sup>3</sup>	\$ 5 conteneurs de 30 m <sup>3</sup>
400 conteneurs en acier galvanisé de 1000l	\$ 400 conteneurs
1 voiture Peugeot 505 équipée de radio	\$ 1 505
1 305 équipée radio	\$ 1 305
12 R4 équipées de radio	\$ 12 R4
1 504 équipée de radio	\$ 1 504
1 fourgon atelier équipé	\$
504 familiale - ambulance	\$ 1 504 ambulance
10 systèmes lève conteneurs de 1000 l	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Des lots de pièces de rechange	\$
	\$

SOURCE : Direction technique SIAS (Pikine)

CENTRE DE RECHERCHES POUR  
L'HABITAT, L'URBANISME ET  
L'ARCHITECTURE (C.R.H.U.A.)

PROJET : "LES EQUIPEMENTS URBAINS A DAKAR"  
(3-P-84-0011 - C. R. D. I. )

RESULTATS DE LA DELIMITATION DES QUARTIERS  
EXISTANTS (JANVIER 1985)

A/ DEPARTEMENT DE DAKAR

I. Premier arrondissement (1)

n°	Nom du quartier	Nombre de parcelles et/ou appartements	Population extrapolée	Nom du chef de quartier	
AI.1	Cité Cap Verdienne	58	522	Mamadou DIA	décédé
AI.2	DAROUSSALAM	253	2.277	Malick DIALLO	
AI.3	Diéko plateau	369	3.321	Mamadou MBENGUE	
AI.4.	Gouye Salane	246	2.214	Mbaye Diéne THIERMO	
AI.5	Hock Sans fil	1.634	14.706	El Hadji Adama DIAGNE	
AI.6.	Kayes Findiw II	149	1.341	El Hadji Amadou Lamine MBENGUE	
AI.7	Kayes Guedj II	102	918	El Hadji Alioune SAMBE	
AI.8	Mboth	223	2.007	Mbaye Woré PAYE	
AI.9	Niaye Niokher	410	3.690	El Hadji Samba SAKHO	
AI.10	Parc à Fourrage	82	738	Souleymane SECK dit Amadou (décédé) -Oumar FAYE (p.i.)	
AI.11	Petersen	245	2.205	El Hadji Demba SECK	
AI.12	Plateau I	863	7.767	El Hadji Djibril DIOP Daour	
AI.13	Plateau II	629	5.661	El Hadji Mactar GUEYE	
AI.14	Rebeuss I	346	3.114	El Hadji Ndiaye DIOP Mouride	
AI.15	Rebeuss II	84	756	El Hadji Bamory FOFANA	
AI.16	Rebeuss III	321	2.889	El Hadji Makhane FAYE	

.../...

AI.17	! Rebeuss Mosquée	! 244	! 2.196	! El Hadji Mamadou DJIGO
AI.18	! Roukhoudjiné	! 83	! 747	! El Hadji Mamadou FALL
AI.19	! Sandial	! 1.378	! 12.384	! El Hadji Abdou Karim GUEYE
AI.20	! Thiédène	! 320	! 2.880	! Mamadou MBENGUE Médoune
AI.21	! Yakhâ - DIEUF	! 428	! 3.852	! El Hadji Cissé SANDE
	<u>TOTAL</u>	8.465	76.185	

OBSERVATIONS

(1) Base de calcul : 9 habitants/parcelle en moyenne, selon recensement 1976 actualisé en 1985

Quartier Rebeuss IV : Mentionné sur la liste officielle n'existe pas sur le terrain

Chef de quartier Diéko Plateau : Mamadou MBENGUE au lieu de Moussa DIAGNE

Chef de quartier Rebeuss Mosquée : Mamadou DJIGO décédé, non remplacé

Chef de quartier cité Cap-Verdienne : Mamadou DIA décédé non remplacé

Quartier Yakhâ-Dieuf : ne figure pas sur la liste officielle

Un seul quartier Kayes Findiw a été retrouvé au lieu de deux Kayes Findiw mentionnés sur la liste officielle

II. DEUXIEME ARRONDISSEMENT (2)

n°	Nom du quartier	Nombre par- celle et/ ou appar- tements	Population extrapolée	Nom du Chef du quartier
AII.1.	Abattoirs I	135	2.835	Malèye FALL
AII.2.	Abattoirs II	162	3.402	Amadou Diagui NIANE
AII.3	Abattoirs III	99	2.079	Samba DIALLO
AII.4	Allées du centenaire Boulevard G1.DE GAULLE	276	5.796	Ibrahima SECK
AII.5	Cité chemins de fer	88	1.848	Amadou FALL
AII.6	Colobane	134	2.814	El Hadji Ousmane DIAGNE (décédé)
AII.7	Colobane HOCK	535	11.235	El Hadji Badara CAMARA
AII.8	Diéko Nord	186	3.906	Ibrahima NIANG
AII.9	Diéko Sud	314	6.594	El Hadji Moussa DIOP
AII.10	Fith mith	87	1.827	Abdou Sakou EA
AII.11	Gibraltar	363	7.665	Ibrahima SECK (p.i.)
AII.12	Gouye Mariama layène	114	2.394	Ousmane DIOUF
AII.13	Gouye Mariama pinth	305	6.405	Maguette DIAGNE Mathurin
AII.14	Gouye Salane	263	5.523	El Hadji Assane YADE
AII.15	Gouye Tann	239	5.019	El Hadji Mamadou NDIOUR
AII.16	Kaye Ousmane DIENE	77	1.617	El Hadji Babacar DIENE
AII.17	mbeukeunda	66	1.806	Babacar Wad Mit Boufaye
AII.18	Ngaraf	127	2.667	Abdoul Aziz DIAGNE et Amed DIAGNE
AII.19	Rasmission	70	1.470	El Hadji Adrien FALL
AII.20	Santiaba	234	4.914	El Hadji Madiyou DIOP
AII.21	Tieurigne I	71	1.911	Mbaye DOYE
AII.22	Tieurigne II	137	2.877	Anat DIAGNE
AII.23	Tieurigne III	225	4.725	Mamadou DIAGNE
TOTAL		4.349	91.329	

.../...

OBSERVATIONS

(2) Base de calcul : 21 habitants/parcelle en moyenne  
selon recensement 1976 *actualisé*  
*en 1985.*

1 seul quartier Ngaraf a été retrouvé sur le terrain au lieu de deux (2)  
mentionnés sur liste officielle

1 seul quartier Kayes Ousmane DIENE a été retrouvé sur le terrain au lieu  
de deux (2) mentionnés sur le liste officielle

1 seul quartier Diéko Sud a été retrouvé sur le terrain au lieu de deux (2)  
mentionnés sur la liste officielle.

le quartier Santiaba est délimité dans son ensemble par suite de l'impossibilité  
de matérialiser à l'intérieur de cet ensemble, les trois (3)  
"autres" Santiaba" mentionnés sur le liste officielle.

## III. TROISIEME ARRONDISSEMENT (3)

n°	Nom du quartier	Nombre par- celles et/ Population ou appar- tements	extrapolée	Nom du chef de quartier	
AIII.1	Biscuiterie IA	177	2.124	El Hadji Abdoulaye GUEYE	
AIII.2	Biscuiterie IB	116	1.392	Macoumba EA	
AIII.3	Biscuiterie IV	134	1.608	Ibrahima Yamba DIAKHITE	
AIII.4	Biscuiterie VI	153	1.836	Bakary Camara dit Maguette - Babacar DIOP	décédé (p.i.)
AIII.5	Biscuiterie Missirah	166	1.992	Mamadou DIOP	
AIII.6	Biscuiterie Touba	129	1.548	Oumar TOP - Malade Chekh DIOP - (p.i.)	
AIII.7	Bissap (gouye Tieurigne)	168	2.016	-	
AIII.8	Bop	250	3.000	El Hadji Alioune Badara NDIAYE	
AIII.9	Castor Derklé I	724	8.688	Mamadou SARR	
AIII.10	Castor Derklé II	447	5.364	Médoune DIOP	
AIII.11	Cité des Eaux	52	624	Moussa NIANG	
AIII.12	Cité des Douane	192	2.304	-	
AIII.13	Cité Marine	159	1.908	Bocar Sy	
AIII.14	Cité Port	118	1.416	El Hadji Doudou FALL	
AIII.15	Colobane Hock Pinta	267	3.204	El Hadji Gornarou GUEYE	
AIII.16	Colobane T.S.F	47	564	El Hadji Ibrahima BEYE - (décédé)	
AIII.17	Diéda I	95	1.140	Mbacké DIOP	
AIII.18	Diéda Nguelaw	162	1.944	El Hadji Sidi SECK	
AIII.19	Dieupeul I	296	3.552	El Hadji Waly NDIAYE	
AIII.20	Dieupeul II	216	2.592	-	
AIII.21	Dieupeul III	233	2.796	-	
AIII.22	Dieupeul IV	333	3.996	-	
AIII.23	Fann Hock	225	2.700	El Hadji Alassane NDOYE	
AIII.24	Fann Hock Résidence	378	4.536	El Hadji Mamadou MBENGUE	
AIII.25	Fann Résidence	111	1.332	-	
AIII.26	Fass Bâtiments	254	3.048	Moussa CAMARA	
AIII.27	Fass Casier	136	1.632	El Hadji Gora DRAME - (décédé) El Hadji Daouda SENE - (p.i.)	
AIII.28	Fass Delorme	683	8.196	El Hadji Cheikhou Ka DIALLO	
AIII.29	Fass Paillette 1	189	2.268	El Hadji Amadou GUEYE	
AIII.30	Fass Paillette 2	105	1.260	El Hadji Ousmane NDAW	
AIII.31	Fenêtre Mermoz	177	2.124	-	

AIII.32	Grand Dakar 1	115	1.380	Youssou SALL
AIII.33	Grand Dakar 2	122	1.500	Moussa NDIAYE
AIII.34	Grand Dakar 3	180	2.160	Mor SALL
AIII.35	Grand Dakar 4	128	1.536	El Hadji Daouda FALL
AIII.36	Grand Dakar 5	111	1.332	Baba SY
AIII.37	Grand Dakar 6	38	456	El Hadji Sassiga NIANE
AIII.38	Grand Dakar 7/8	140	1.680	Samba SOW + Madiama GUEYE + Dramé KEBE
AIII.39	Grand Dakar 9	151	1.812	El Hadji Alioune FALL
AIII.40	Grand Dakar 10	222	2.664	Boubacar SOW
AIII.41	Gueule Tapée 1	130	1.540	Arona NDOYE
AIII.42	Gueule Tapée 2	72	864	El Hadji Cheikh DIAW
AIII.43	Gueule Tapée 4	304	3.648	El Hadji Malo GUEYE
AIII.44	HLM 1	456	5.472	Abdou Bara GUEYE
AIII.45	HLM 2	343	4.116	El Hadji Madlagne SOW
AIII.46	HLM 3	184	2.208	Makha DIAKHATE
AIII.47	HLM 4	637	8.364	El Hadji Bamba DIAW
AIII.48	HLM 5	1.025	12.300	Issa CISSE
AIII.49	HLM Angle Mousse	150	1.800	El Hadji Ibou NIANG
AIII.50	HLM Fass	275	3.300	-
AIII.51	HLM Nimzat (6)	329	3.948	El Hadji Amadou BA
AIII.52	Nboty Pom (Guapée)	147	1.764	El Hadji Mandoye NDOYE
AIII.53	Ouagou Niaye 1	315	3.780	Babacar Thiam
AIII.54	Ouagou Niaye 2	461	5.532	El Hadji Mbaye MBENGUE
AIII.55	Point E	845	10.140	El Hadji Massamba MBENGUE
AIII.56	Potou	241	2.892	Hamadou DIALLO
AIII.57	Sicap Amitié I	100	1.200	-
AIII.58	Sicap Amitié II	292	3.504	-
AIII.59	Sicap Amitié III	90	1.080	-
AIII.60	Sicap Baobab	698	8.376	El Hadji Mamadou Moctar SALL
AIII.61	Sicap Karack	601	7.212	-
AIII.62	Sicap Liberté I	280	3.360	Adrien DIOP
AIII.63	Sicap Liberté II	773	9.276	El Hadji Médoune DIOP
AIII.64	Sicap Liberté III	164	1.968	Babacar DIOP
AIII.65	Sicap Liberté IV	880	10.560	-
AIII.66	Sicap Liberté V	957	11.484	-
AIII.67	Sicap Liberté VI	1.275	15.300	-
AIII.68	Sicap Mermoz	687	8.244	-
AIII.69	Sicap Rue 10	354	4.248	-
AIII.70	Sicap Sacré Coeur	296	3.552	-

AIII.71 ! Taïba Gd. Dakar !	57 !	684 !	EI Hadji Ndiaga DIARRA
AIII.72 ! Usine Kaye Biscui-!	!	!	!
! terie ou usine Paré	48 !	576 !	EI Hadji Abdoulaye Thiam
AIII.73 ! Zone A !	171 !	2.052 !	EI Hadji Doudou THIAM
AIII.74 ! Zone artisanale 1 !	64 !	768 !	-
AIII.75 ! Zone artisanale 3 !	370 !	4.440 !	-
AIII.76 ! Zone artisanale 4 !	123 !	1.476 !	-
AIII.77 ! Zone B !	236 !	2.832 !	-
! !	!	!	!
<hr/>			
TOTAL	22.592	271.104	

#### OBSERVATIONS

(3) Base de calcul : 12 habitants/parcelle en moyenne selon recensement  
1976 actualisé en 1985

Les quartiers Grand Dakar 7 et Grand Dakar 8 ne représentent qu'un seul quartier

Les quartiers Biscuiterie 3 et Biscuiterie 5 n'existent pas sur le terrain

Le quartier Fass Paillotte 3 est incendié

## IV. QUATRIEME ARRONDISSEMENT (4)

n°	Nom du quartier	Nbre par- celles et/ ou apparté ments	Population extrapolée	Nom du chef de quartier
AIV.1a	Cayor Cambérène	93	1.209	El Hadji Abdoulaye THIOM
AIV.2a	Mbane	125	1.625	Seydina WADE
AIV.3a	Mbayène	139	1.807	Maguette LO
AIV.4a	Médina Cambérène	77	1.001	Djibril NIANG
AIV.5a	Ndiambour	103	1.339	Mamadou DIOP
AIV.6a	Peulga	142	1.846	Mody SOW
AIV.7b	Arafat	769	9.997	Abdoulaye NDIAYE
AIV.8b	Cité Millionnaire	280	3.380	Bemba GUEYE
AIV.9b	Cité Télé	95	1.235	Amadi DIALLO
AIV.10b	Darou Rahmane	207	2.691	Amadou SY
AIV.11b	Darou Salame	229	2.977	Babacar SARR
AIV.12b	Diéda I	271	3.523	El Hadji Baba DER
AIV.13b	Diéda II	202	2.626	-
AIV.14b	Grand Médina	842	10.946	Abdoulaye BARO
AIV.15b	HLM Patte d'Oie	382	4.966	-
AIV.16b	Khar Yalla	954	12.402	Djibril NDOYE
AIV.17b	Léona	183	2.379	El Hadji Mamadou SOUMARE
AIV.18b	Maka	295	3.835	Bass + Sidibé + Abdoulaye GUEYE
AIV.19b	Missirah	331	4.303	El Hadji Ali DIALLO
AIV.20b	Patte d'Oie Builders	686	8.918	-
AIV.21b	Santhiaba	216	2.808	Bara DIALLO
AIV.22b	Soboa	73	949	Souley WAD
AIV.23b	Taïba	215	2.795	Amadou Djibi SALL
AIV.24c	Bel air	-	-	-
AIV.25c	Cité Hady Niang et environs	119	1.547	-
AIV.26c	Cité Mairie-Gendar- merie et marine	240	3.120	-
AIV.27c	Dalifor	496	6.448	-
AIV.28c	Hann Equipe et Env.	384	4.992	-
AIV.29c	Hann Marigot	127	1.651	Amadou NIANG
AIV.30c	Hann Montagne	785	10.205	Yoro SY
AIV.31c	Hann Pêcheurs	88	1.144	Youssou SY
AIV.32c	Hann Plage	108	1.404	Ibrahima SALL
AIV.33c	Hann Yene	252	3.276	Youssou SENE
AIV.34c	Zone industrielle	-	-	-

AIV.35d	Grand Ngor	130	1.690	El Hadji Abdoulaye SAMB
AIV.36d	Ndingarane	21	273	MeIssa Samb+Mbaye MBENGUE
AIV.37d	Peht Ngor	82	1.066	Babacar GUEYE
AIV.38e	Bira	70	910	-
AIV.39e	Boulga 1 et 2	124	1.651	Abdoulaye DRAME + Bamba KANTE
AIV.40e	Cité Asecna	132	1.716	-
AIV.41e	Darou sinthia	127	1.612	Abdoulaye DIAGNE
AIV.42e	Gouye Sor	136	1.768	Saliou DIAGNE
AIV.43e	Léona	135	1.755	-
AIV.44e	Mboul	95	1.235	Birame NDOYE
AIV.45e	Mérina	96	1.248	Mbor GUEYE
AIV.46e	Ripp (ensemble)	168	2.184	El Hadji Abdoulaye DIAGNE
AIV.47e	Taglou (ensemble)	185	2.405	El Hadji Arona GUEYE
AIV.48e	Terme Sud	92	1.196	-
AIV.49e	Touba Ouakam	175	2.275	-
AIV.50f	Dagoudane	111	1.443	Sevrou NDIR
AIV.51f	Layène (Yoff+Sicap)	199	2.587	El Hadji Mamadou MBENGUE + Abrahim SYLLA
AIV.52f	Mbenguène	88	1.144	El Hadji Baïda MBENGUE
AIV.53f	Ndénatte (ensemble)	125	1.625	Mame Diasse MBENGUE
AIV.54f	Ndeugagne (ensemble)	157	2.041	El Hadji Mathioro DIENE
AIV.55f	Ngaparou (ensemble)	128	1.664	El Hadji Mamadou MBENGUE
AIV.56f	Tonghor (ensemble)	213	2.769	Doune MBENGUE
TOTAL		12.277	159.601	

OBSERVATIONS

(4) Base de calcul : 13 habitants/parcelle en moyenne  
selon recensement 1976 actualisé en 1985

- a) Village de Cambérène : 6 quartiers retrouvés sur le terrain au lieu de 7 mentionnés sur la liste officielle
- b) Grand Yoff : 17 quartiers retrouvés sur le terrain, au lieu de 7 mentionnés sur la liste officielle
- c) Hann : 9 quartiers retrouvés sur le terrain + 2 secteurs où s'exercent des activités professionnelles
- d) Ngor : 3 quartiers retrouvés sur le terrain au lieu de 6 mentionnés sur la liste officielle
- e) Ouakam : 12 quartiers retrouvés sur le terrain au lieu de 15 mentionnés sur la liste officielle
- f) Yoff : 7 quartiers retrouvés sur le terrain au lieu de 17 mentionnés sur la liste officielle.

MINISTRE DE L'URBANISME  
 ET DE L'HABITAT  
 (MUH)  
 CENTRE DE RECHERCHES  
 POUR L'HABITAT, L'URBANISME  
 ET L'ARCHITECTURE (CRHUA).

PROJET : LES EQUIPEMENTS URBAINS A DAKAR  
 (3.P. 84 - 0011 - C.R.O.I.).

RESULTATS DE LA DELIMITATION DES QUARTIERS  
 EXISTANTS (JANVIER 1985)

B DEPARTEMENT DE PIKINE.

I SECTEUR

DERRIERE LA VOIE FERREE (D.V.F.) (1)

N°	Nom du quartier	Nombre de parcelle et ou appar- tements	Population extrapolée	Nom du chef de quar- tier
BI.1	: Ainoumane VI	: 084	: 706	: Samba DIOUF
BI.2	: Daroumarnane II	: 106	: 891	: Samba DJIGO
BI.3	: Daroumarnane III	: 070	: 588	: Mbaye LO
BI.4	: Daroumarnane Santa Yalla I	: 155	: 1 302	: Mor KHOUMA
BI.5	: Daroumarnane Santa Yalla II	: 106	: 891	: Saliou GUEYE
BI.6	: Darourahmane Santa Yalla I	: 123	: 1 033	: Issa MBENGUE.
BI.7	: Darourahmati	: 129	: 1 084	: Bécaye SOUMARE

.../...



## II SECTEUR DIAMAGUEUNE - YEUMBEUL (2)

	Nom du quartier	Nombre de parcelle et ou appartements	Population extrapolée	Nom du chef de quartier
BII.1	Afia I	111	591	Cemba DENE
BII.2	Afia II	072	383	Abdoulaye FAYE
BII.3	Afia III	028	149	Abdoulaye NDIAYE
BII.4	Ainoumadi Sotrac	013	69	Oumar KEBE
BII.5	Ainoumadi Thiaroye Gare	270	1437	Mayébé MEENGUE
BII.6	Alouwar	125	665	Abdoul BASS
BII.7	Arafat (MBo)	134	713	D'Acéde
BII.8	Ben Baraque I	185	985	Aly SENE
BII.9	Ben Baraque II	067	357	Mamadou GOUDIABY
BII.10	Comité n° 8 (Thiaroye - mer)	-	-	Cheikh SCW
BII.11	Comité n° 8 bis	-	-	Mamadou SYLLA
BII.12	Comité n° 9	-	-	Ibrahima NGOM
BII.13	Comité n° 9 bis	-	-	Ibrahima NDAW
BII.14	Comité n° 10	-	-	Gora TOURE
BII.15	Daroulaye	306	1629	Boubou D'IGP
BII.16	Darouminame	267	1421	Abdoul NDIAYE
BII.17	Darourahmane III	044	234	Amadou YATASSANE
BII.18	Darousalamé I	348	1852	Djibi BA
BII.19	Darousalam I Carefour	144	767	Yoro DIALLO
BII.20	Darousalam I Thiaroye gare	059	314	Ibrahima GUEYE
BII.21	Darousalam I	099	527	MBacké NDIAYE
BII.22	Darousalam II	072	383	Oumar YADE
BII.23	Darousalam III	063	355	M'Bath NGOM
BII.24	Darousalam IV	040	213	Abdoulaye NDIAYE

.../...

BII.25	: Diaksaw I	: 129	: 687	: Ibrahima NDIAYE
BII.26	: Diaksaw II	: 220	: 1171	: El Hadji MBaye AW
BII.27	: Diaksaw Santa Yalla	: 174	: 926	: Ibrahima DIAGNE
BII.28	: Diaksaw Touba II	: 176	: 937	: Sapout M̄BAYE
BII.29	: Diamagueune 1 et 2	: 478	: 2544	: Samba DRAME et SAMBA LAW
BII.30	: Diamalay I et Yeumbeul nord II	: 191	: 1017	: Thierno BA et Gusseynou WADE
BII.31	: Fass (MBao)	: 095	: 506	: Décédé
BII.32	: Fass (Thiaroye mer)	:	:	: El Had. NDiaye NDOYE
BII.33	: Fass I	: 058	: 309	: El Had. Libasse DIAGNE
BII.34	: Fass II (Thiaroye gare)	: 122	: 649	: Amadou SOW
BII.35	: Fass III	: 126	: 671	: Moustapha NDIAYE
BII.36	: Fallène (Thiaroye mer)	: -	: -	: Mame Benda FALL
BII.37	: Fayène (thiaroye mer)	: -	: -	: Samba SALL
BII.38	: Grand MBatal et Petit MBatal (Thiaroye mer)	: -	: -	:
BII.39	: Hamadalihi Thiaroye I	: 348	: 1852	: Oumar POUYE
BII.40	: Hamdalahi Thiaroye III	: 225	: 1198	: Oumar FALL
BII.41	: Hamdalahi Thiaroye IV	: 389	: 2070	: Serigne SEYE
BII.42	: Kam Gou NDAO	: 123	: 655	: Djibril FALL
BII.43	: Keur M̄Baye FALL	: 114	: 607	: Mor GUEYE POUYE
BII.44	: Lamssar km 14	: 266	: 1416	: Ibra Aram NIANG
BII.45	: Layène	: 171	: 910	: Djibi SEYE
BII.46	: Léona I Thiaroye Gare	: 267	: 1421	: Ali NDONGO
BII.47	: Léona II A Thiaroye Gare	: 197	: 1049	: Abdoulaye KANE
BII.48	: Léona II B Thiaroye Gare	: 160	: 852	: Oumar DIA
BII.49	: Marène Thiaroye mer	: -	: -	: Abou Samba MAR
BII.50	: MBao Gou Ndao ou Petit MBao	: 098	: 522	: Abdoulaye POUYE
BII.51	: MBao Peul (MBao)	: 039	: 208	: Idi SOW
BII.52	: Médina Asecna	: 226	: 1203	: M̄Baye FAYE

BII.53	• Médina Paréné	262	1395	• Moustapha MBOUP
BII.54	• Médina Thiaroye I	156	830	• Thierno NIANE
BII.55	• Médina Thiaroye KawI	295	1570	• Alassane BOW
BII.56	• Médina Thiaroye Kaw II	182	969	• Amadou DIOP
BII.57	• Médina Thiaroye KawIII	117	623	• Saliou DIENNE
BII.58	• Médina Thiaroye Kaw IV	153	815	• NDiaga FALL
BII.59	• Médina Thiaroye Kaw V	050	266	• Demba DIOUM
BII.60	• Médina Yeumbeul	160	852	• Mor Coumba DIOP
BII.61	• Médina Yeumbeul II	105	559	• Mamadou NGATE
BII.62	• Messere	275	1464	• Maguette DIOP
BII.63	• Miname I Thiaroye Gare	382	2033	• Abibou NDIAYE
BII.64	• Miname II A Thiaroye Gare	164	873	• Demba NGAIGO
BII.65	• MBayène Thiaroye mer	-	-	• Matar SYLLA MDAYE
BII.66	• Nassousoulaye	578	3077	• Samba SALL
BII.67	• SNDiayène Yeumbeul	313	1666	• Libasse NDIAYE
BII.68	• NDiobène I	080	426	• Abdoulaye DIOP ABSA
BII.69	• NDiobène MBao	081	431	• Médoun KANE
BII.70	• NDiobène Thiaroye - mer	-	-	• Abdoulaye DIOP
BII.71	• NDoiyène MBao	094	500	• Décédé
BII.72	• NGueyène Thiaroye - mer	-	-	• Demba GUEYE
BII.73	• Nianguène I Thiaroye - mer	-	-	• Dame NIANG
BII.74	• Nianguène II Thiaroye - mer	-	-	• El Hadji Ali Gueye
BII.75	• Miname II B Thiaroye Gare	094	500	• Cissé LY
BII.76	• Pikine Bougou	144	767	• Mamadou KANE
BII.77	• Sam Sam	073	389	• NDiougou DIA
BII.78	• Sam Sam I Thiaroye Gare	292	1554	• Sidi Diatto SOW
BII.79	• Sam SamII Thiaroye Gare	190	101	• Moussa NDIAYE
BII.80	• Santiaba Usine N°1 (Thiaroye -mer -	-	-	• Oumar DIOP NIANG

BII.81	Santiaba - Usine n° 2 Thiaroye - mer			El had. Moussa DIOP
BII.82	Santiaba Yeumbeul	098	522	El Hadji Seydina SOW
BII.83	Sénène Thiaroye mer	-	-	Ibrahima SÈNE
BII.84	Taif II	387	2060	-
BII.85	Thiékhène MBao	066	351	MBaye SECK
BII.86	Thieurigne I	125	665	El Hadji Youssou DIOP
BII.87	Thieurigne II	147	783	Gora NDIAYE
BII.88	Thiaroye Kaw I	132	703	Elimane Galo DIA
BII.89	Thiaroye Kaw II	412	2193	El HAD. Ousseynou NDIAYE
BII.90	Tivaouane km II	210	1118	Mamadou SOW
BII.91	Touba Thiaroye gare	306	1629	Abdoul BA
BII.92	Wagua Bah	034	181	Ibra DIOP
BII.93	Wakhinane I	225	1198	El Had. Moustapha GUEYE
BII.94	Wakhinane II	334	1778	Oumar Elimane SY
BII.95	Yeumbeul nord I	147	782	Babacar MBAYE
BII.96	Zone d'extension Est N°2 Thiaroye - mer	169	900	-
BII.97	Zone d'extension Ouest n° 1 Thiaroye -mer	074	394	-
BII.98	Bassène Médina Sud (Malika)	100	532	Mahfouss Badjiga
BII.99	Grand Malika	400	2129	Iorissa SENE
BII.100	Malika Est	141	751	Lamine GBAJAGA
BII.101	Malika Peulh	200	1065	Mamadou SOW
BII.102	Malika Peulh II	82	437	El Had. Alfousseynou SOW
BII.103	Malika Sam I	55	293	El Had. Loudou Kébé
BII.104	Malika sur mer	25	133	El HAD. Djibi SOW
BII.105	Médina II	16	85	Libasse SOW

MI.106	Sam II	88	468	Seydi Fatou Gadiaga
MI.107	Médina Kelle (Keur Massar)	60	319	Abdou KA
MI.108	NDiayène "	150	799	Moussa SAMBE
MI.109	Niaye NDiorane "	90	479	Mamadou DIENG
MI.110	Peulga "	90	479	Mody Niawar BA
MI.111	Quartier Toucouleur "	20	106	Amadou DIA
	TOTAL	15 462	82 309	
	Thiaroye Mer (17 quartiers regroupés).	1 485	7 905	
	TOTAL GENERAL	16 947	90 214	

(2) : base de calcul : 5,32 habitants/parcelle selon le recensement de 1976 actualisé en 1985.

\* les parcelles de 17 quartiers de Thiaroye sur - mer sont regroupées, compte tenu de l'impossibilité de faire un dénombrement de parcelles par quartier ( les limites des quartiers passent la plupart des cas à l'intérieur des ilots de maisons).

## III SECTEUR HLM - GUEDIAWAYE (3)

135

	Nom du Quartier	Nombre de par- celles et/ou appar- tenants	Popula- tion extra- polée	Nom du chef de quartier
BIII.1	Alminko	157	741	El Hadji Cheikhou THIANE
BIII.2	Angle Mousse Rond Point I	234	1105	Amadou NDIAYE
BIII.3	Angle Mousse Rond Point II	179	845	Yoro SARR
BIII.4	Bayèlaye ou Maka Colobane	216	1020	El Had. Mame Bala MBOYE
BIII.5	Cité Abdou DIOUF	120	567	Birahim DIOUF
BIII.6	Daroukhane I	314	1507	El Had. Modou GUEYE
BIII.7	Daroukhane II	128	604	El Had. Doudou CISSE
BIII.8	Daroukhoudoss II	177	836	Ibrahima NIANG
BIII.9	Kipp Coco	135	638	Samba DIAW
BIII.10	Kipp Km2	127	600	Samba DIA
BIII.11	NDiarème II	261	1233	Alioune GADIAGA
BIII.12	Nimzatt II	224	1058	Médoune DIOUF
BIII.13	Nimzatt III carrefour	067	411	Moussa SEYE
BIII.14	Nimzat Carrefour	181	855	Matar FALL
BIII.15	Nimzatt NDiolofène Guédiawaye	277	1308	El Had; Amadou TALL
BIII.16	Nimzat Santhie	124	586	El Had. Samba NDIAYE
BIII.17	Nimzat Tapité	165	779	Salif DIALLO
BIII.18	Nimzat Tapité II	077	364	Biram DIOP
BIII.19	Touba Guédiawaye	182	360	El Had. Cheikh NGOM
BIII.20	Tivaouane	080	378	Memadou GUISSÉ
BIII.21	Wakhinane I	361	1705	El Had. Thiom SAMBE
BIII.22	Wakhinane II	272	1235	Maguette KA
	<b>TOTAL</b>	<b>4 083</b>	<b>19 285</b>	

## OBSERVATIONS

3) base de calcul : 4,72 habitants/parcelle selon recensement 1976 actualisé en 1985.

## IV SECTEUR MEDINA GOUNASSE (4)

	Nom du Quartier	Nbre de par- celles et/ ou appartements	Popula- tion extra- polée	Nom du chef de quartier
BIV.1	Bagdad	838	4 035	NDiombé et Diallo SIAKA
BIV.2	Champ des Courses	138	664	- - -
BIV.3	Gouye Salame	373	1 796	Thierno KA et Issa MBODO
BIV.4	Grand Pikine I	200	963	Dame SECK
BIV.5	Médina Gounasse 1A	226	1 088	Ahmet SOW ; Seyedou KANE Samba WELE et Djibi WACK
BIV.6	Médina Gounass 4A	182	876	Amadou TALLA
BIV.7	Médina Gounass 1B	408	1 964	El HAD. Alioune FALL et Abdou Rahime Yoro SY
BIV.8	Médina Gounass II	1 125	5 417	Thierno KANE et Amodou ANE et Waly FAYE
BIV.9	Médina Gounass 2B	095	457	Mamadou SY
BIV.10	Médina Gounasse 1C	396	1 907	Badara MBENGUE ; Saidi FAYE NGueleyo SARR et Birame NDIAYE
BIV.11	Médina Tioroye	222	1 069	
BIV.12	Mousdalifa 1 - 2 - 3	343	1 652	Mamadou DIOP Boubou Amadou DIA NDiengoude Dia
BIV.13	Mousdalifa 4	208	1002	Malaw DIOP
BIV.14	Parke	184	886	Boubou Anne
BIV.15	Toube Bagdad	768	3698	NDongo FALL

147

137

- 2 - (suite B IV)

TOTAL

5 706

27 474

OBSERVATIONS

(3) base de calcul : 4,81 hbts/parcelle selon recensement 1976

actualisé en 1985.

## V SECTEUR NIMZATT ET ANGLE MOUSSE GUEDEAWAYE (5)

N°	Nom du Quartier	Nbre de parcelles et/ou ap- tements	Popula- tion ex- trapolée	Nom du chef de quar- tier
BV.1	:Angle Mousse I	: 168	: 762:	Yaya DABO
BV.2	:Angle Mousse II	: 146	: 662:	El Hadji Babourou FALL
BV.3	:Angle Mousse Central	: 134	: 608:	El Hadji Ousmane FALL
BV.4	:Angle Mousse Kawsara	: 115	: 522:	Lamine CAMARA
BV.5	:Nimzatt I	: 150	: 680:	El Hadji MEaye FALL
BV.6	:Nimzatt I bis	: 099	: 449:	Abdoulaye MBOCJ
BV.8	:Nimzath Central	: 096	: 435:	El Massane FALL
BV.8	:Nimzath Kawsara	: 139	: 631:	Thiome NIANG
BV.9	:Wakhinane III	: 139	: 631:	MEacké KEBE
BV.10	:Wakhinane IV	: 206	: 934:	Mamadou DRABA

TOTAL 1392 6314

## OBSERVATIONS

(5) base de calcul : 4,54 hbts/parcelle selon recensement 1976 actualisé en 1985.

## VI SECTEUR LE PIKINE

	Nom du quartier	Nbre de par- celles et/ou appartements	Population extrapolée	Nom du chef de quar- tier
EVI.1	Ainoumane I	192	2 004	Aldemba NIAYE
EVI.2	Ainoumane II	175	1 827	DIAM
EVI.3	Ainoumane III	225	2 360	Yoro NDIAYE
EVI.4	Allées Coursins	127	1 325	Tafsir Amadou MBOUJI
EVI.5	Céfa I	153	1 597	SALL
EVI.6	Champ des Courses I	241	2 516	Abdoulaye LY
EVI.7	Champ des Courses II	115	1 200	Ibrahima SANE
EVI.8	Cité Pélinière	155	1 618	Abdoulaye NGUET
EVI.9	Cité Sotiba	254	2 651	Lamarane DIALLO
EVI.10	Cité Stade I	088	918	Babacar MEAYE
EVI.11	Cité Stade II	081	845	Momar DIAUF
EVI.12	Cocotiers	087	908	Amadou FALL
EVI.13	Colobane Arafat	203	2119	El Had. Djibi BA
EVI.14	Colobane Lanssar	138	1440	Moustapha LEYE
EVI.15	Colobane Niangore	184	1 921	Amady DIALLO
EVI.16	Daroukhoudoss	433	4 519	Amath SY
EVI.17	Daroukhoudoss Santa Yalla	185	1 932	Ousmane BEYE
EVI.18	DarouNiangore	126	1 315	Médoune GAYE
EVI.19	Darourakhmane	222	2 317	Cheikh Sadibou DIALLO
EVI.20	Daroussalam 1B	069	720	Demba Sidy GUEYE
EVI.21	Daroussalam 2B	209	2 181	Babacar BITEYE
EVI.22	Daroussalam III	133	1 388	Oumar NDIAYE

.../...

## - 2 - (suite BVI)

BVI.23	Diakssao I	283	2 954	Babacar DIOUF
BVI.24	Diamaguène II	062	647	Mandiaye BADIANE
BVI.25	Dieda I	129	1 346	Cheikh DIENG
BVI.26	Dieda II	166	1 733	Saliou NCIR
BVI.27	Fass Marigot II	172	1 795	Ojibi SOW
BVI.28	Fass Marigot III	082	856	Mory FALL
BVI.29	Gazelle Est	207	2 161	Babacar GAYE
BVI.30	Gazelle Ouest	120	1 252	Oumar DIOUF
BVI.31	Gueule Tapée	113	1 179	Serigne MBOYE
BVI.32	Icotaf I	269	2 808	Ibrahima DIOUF
BVI.33	Icotaf II	243	2 536	Ousseynou GUEYE
BVI.34	Icotaf III	215	2 244	El Hadji Mbaye DIAGNE
BVI.35	Lemsar	384	4 008	Amadou Lamine MBOUP
BVI.36	Maka Colobane I	201	2 098	Maka CISSE
BVI.37	Maka Colobane Ibis	129	1 346	Masseye DIOP
BVI.38	Maka Colobane II Abatoire	089	929	Samba Aly LY
BVI.39	Maka Colobane Diamaguène	215	2 244	Fary NDAW
BVI.40	Médina Pikine	361	3 768	Bassirou SEYE
BVI.41	Médina Toul Mounavar	306	3 194	Mbaye DIAGNE
BVI.42	Missira Colobane	252	2 630	Djibi SARR
BVI.43	Missira Wakhal-diam	178	1 858	El Hadji Alassane MBAYE
BVI.44	Ninzatt Zing I	283	2 954	Moussa NIASS
BVI.45	Ninzatt Zing II	191	1 994	Dame FALL
BVI.46	Robinet Tille	127	1 325	Saliou DIOUF
BVI.47	Route des Niayes	122	1 273	Ali Sala CAMARA
BVI.48	Sam Colobane II	171	1 785	Lamine DRAME
BVI.49	Touba Liakssao	296	3 090	Aliou GUEYE
BVI.50	Touba Diourbel	206	2 150	Mamadou DIOP

.../...



## VII SECTEUR PREMIER GUEDEAWAYE (7)

N°	Nom du quartier	Nbre de parcelles et/ou appartements	Nbre de parcelles et/ou appartements	Population extrapolée	Nom du chef de quartier
BVII.1	Cité Mliokhop	535		4 082	Abdoulaye FAYE
BVII.2	Daroussalam I	872		2 838	Saliou NDIAYE
BVII.3	Daroussalam II	299		2 261	El Hadji Mar FAYE
BVII.4	Diamaguène I	199		1 518	NDogo NDIAYE
BVII.5	Fith - Mith	368		2 808	El Hadji Cheik TOURE
BVII.6	Gibraltar I	342		2 609	El hadji Uoro AN
BVII.7	Gibraltar II	125		954	Alioune GUEYE
BVII.8	Gueule Tapée	501		3 823	Mamadou SY
BVII.9	MBod I	174		1 328	Samba FANN
BVII.10	MBod II	238		1 816	El Hadji Cheikh CISSE
BVII.11	MBod III	235		1 793	Alpha ANNE
BVII.12	MBod IV	185		1 411	Cheikh KEBE
BVII.13	Notaire I et II	350		2 670	Cheikh SAMB et Mamadou DIOP
			3 923	29 931	

## OBSERVATIONS.

(7) base de calcul : 7,63 hbts/parcelle selon recensement 1976 actualisé en 1985.

VII- - DOCUMENTATION

- 1- ministère de l'Action social
  - direction de l'Action sociale
- 2- Ministère de l'Eudcation nationale
  - Direction de la recherche et de la planification
  - division de l'enseignement privé
- les inspections de l'enseignement élémentaire et secondaire
- les chefs d'établissement
- 3- Ministère de la Santé publique
  - direction des Pharmacies
  - Direction de la santé et de l'hygiène sociale  
(division des cabinets médicaux et clinique privée)
  - division des investissements
- 4- Société industrielle et d'Aménagement urbain au Sénégal (SIAS)
  - direction technique (service de nettoyage)  
organigramme de fonction, collecte containers
- 5- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
  - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecturereu
  - Service régional de l'Urbanisme de Dakar
- 6- Ministère de l'Economie et des Finances
  - Direction du service géographique
  - Direction du Cadastre
- 7 - Ministère de l'Intérieur - Secrétariat d'Etat à la Décentralisation
  - direction des collectivités locales
  - Préfecture de Dakar
  - Préfecture de Pikine
- 8- Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES)
  - Direction technique et Assainissement
- 9- Société Sénégal Entreprise (nettoyement des édicules)

VII-BIBLIOGRAPHIE

- 1 BERNARD (Audinos)  
Enseignement élémentaire au Sénégal de 1960 - 1961 - 1978 - 1979  
Dakar 1980 - 65 f : tabl.
  
- 2 BOB (L)  
Rénovation urbaine à Dakar morphologie de Dakar  
Mémoire 2e cycle : Montréal : urbanisme 1972
  
- 3 ECOCHARD (T)  
Plan directeur du Cap-Vert - Dakar 1967
  
- 4 NGOM (T)  
Les équipements urbains des capitales régionales du Sénégal 283 p.  
Mémoire de maîtrise 2e cycle : Bruxelles : sciences appliquées 1976
  
- 5 OSMONT (A) FLEUREAU (O)  
Le Cap Vert : deux politiques deux aménagements  
Paris : Ecole nationale des ponts et chaussées atelier d'aménagement régional  
1975
  
- 6 SECK (A)  
Dakar métropole Ouest africaine, Thèse  
In mémoires de l'IFAN n° 85
  
- 7 TRIBILLON (JF)  
Urbanisation, colonisation et développement du Sénégal  
Thèse 3e cycle université de Paris droit 1969
  
- 8 VERNIERE (M.°)  
Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbansiation du tiers  
monde, formation et évolution des banlieues dakaroises :  
le cas de Dagoudane Pikine Paris : 1973
  
- 9 WANE (O)  
Contribution à l'étude de l'environnement au Sénégal : matières résiduares  
et disparités urbaines dans une vilel africaine ; Dakar  
Thèse 3e cycle Paris environnement 1981
  
- 10 ATLAS DU SENEGAL : Paris Editions Jeune Afrique 1980  
72 p. fig. cartes

- 11 ATLAS NATIONAL DU SENEGAL Paris Dakar 1977 65 planches notices
  
- 12 BCEOM  
Aménagement de parcelles assainies et de trames d'accueil à Dakar  
Paris BCEOM 1971
  
- 13 BCEOM  
Collecte et traitement des déchets solides de la région du Cap-Vert  
et de 6 capitales régionales Dakar 1978
  
- 14 CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE SENEGALAIS  
Rapport sur la politique de l'habitat social Dakar 1978
  
- 15 CONSEIL NATIONAL DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DAKAR  
Aménagement de la région du Cap-Vert et plans directeurs des capitales  
régionales : réunion annuelle tenue à Dakar le 19 décembre 1980
  
- 16 EXPERIENCE SENEGALAISE EN MATIERE D'URBANISATION: le rôle des villes  
secondaires dans le développement économique et social 9e conférence sur l'ha-  
bitat et le développement urbain en Afrique tenue à Dakar du 9 au 13 avril 1984.
  
- 17 NEDECO-OHLM  
Aménagement des bidonvilles : étude des critères de classification et  
d'amélioration et préparation d'un projet pilote Dakar 1974
  
- 18 NEDECO-OMS  
Plan directeur Dakar et ses environs : approvisionnement en eau et assainissement  
Dakar, La Haye 1973
  
- 19 PADCO  
Evaluation du développement urbain du Sénégal  
Dakar : bureau de l'habitat et programmes urbains 1983
  
- 20 SENEGAL. Education Nationale (Ministère)  
Rapport de synthèse des travaux de la commission nationale du plan chargé  
du sous secteur de l'éducation et de la formation Dakar 1985-61 p. : tableau
  
- 21 SENEGAL Intérieur (Ministère)  
Guide pratique du conseiller municipal Dakar 1984

22 SENEGAL. Plan et Coopération (ministère)

Projet du VIIe plan de développement économique et social 1985-1989  
secteur quaternaire Dakar 1985 - 258 p. Tableau tome II  
4e partie

23 SENEGAL Plan et Coopération (Ministère)

Plan quadriennal de développemtn économique et social Dakar  
IIIe plan quadriennal 1969 - 1973  
IVe plan quadriennal 1973 - 1977  
Ve plan quadriennal 1977 - 1981  
VIe plan quadriennal 1981 - 1985

24 SENEGAL plan et coopération (Ministèe)

Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaines

VOLUME 1 : programme des investissements urbains : deuxième rapport  
intermédiaire Dakar CEGIR juillet 1985  
116 p. Tableau annexes

VOLUME 2 : programme des investissements urbains ; rapport final de la  
première phase Dakar CEGIR octobre 1985 190 p. Tableau annexes

25 SENEGAL Plan et Coopération (Ministère)

Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaines  
Dakar BCEOM IDET GEOS VINF  
4e volet 3 volumes

- volume 1 finances et fiscalité locale ; rapport définitif Dakar juillet 85
- volume 2 services techniques : rapport final Dakar août 1985
- volume 3 : le contexte institutionnel : rapport définitif Dakar  
septembre 1985

26 SONED AFRIQUE BCEOM

Etude du plan directeur de Dakar = synthèse des données urbaines  
1980/1981 DAKAR 1982

- volume 1 enquêtes ménages 248 p. tableau, plans
- volume 4 habitat et équipementns 159 p. tableau, cartes

BIBLIOGRAPHIE ( suite et fin)

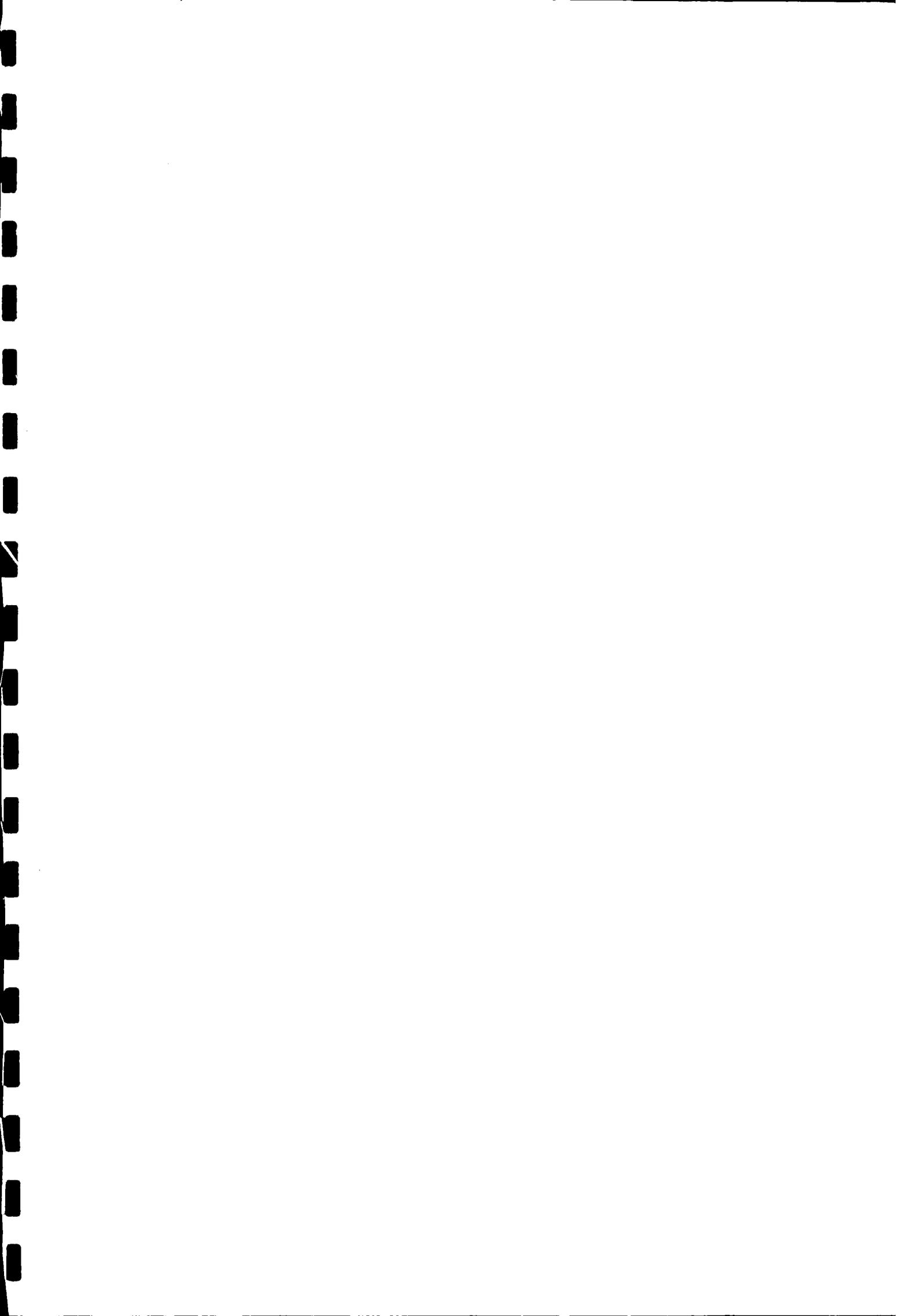
27 SONED - AFRIQUE -- BCEOM

ETUDE du plan directeur de Dakar, livre blanc  
Dakar 1982 - 212 p. tableau, cartes.

28 MINISTERE DE L'INTERIEUR - SECRETARIAT D'ETAT CHARGE  
DE LA DECENTRALISATION

Schéma National d'Aménagement du Territoire  
(version préliminaire 1984).

- 750 p + annexes ; tabl. + cartes.



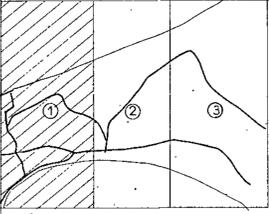
REGION DE DAKAR  
DEPARTEMENT DE PIKINE

# LES EQUIPEMENTS URBAINS

C.R.H.U.A. PROJET - 3-P-84-0011 - C.R.D.I.

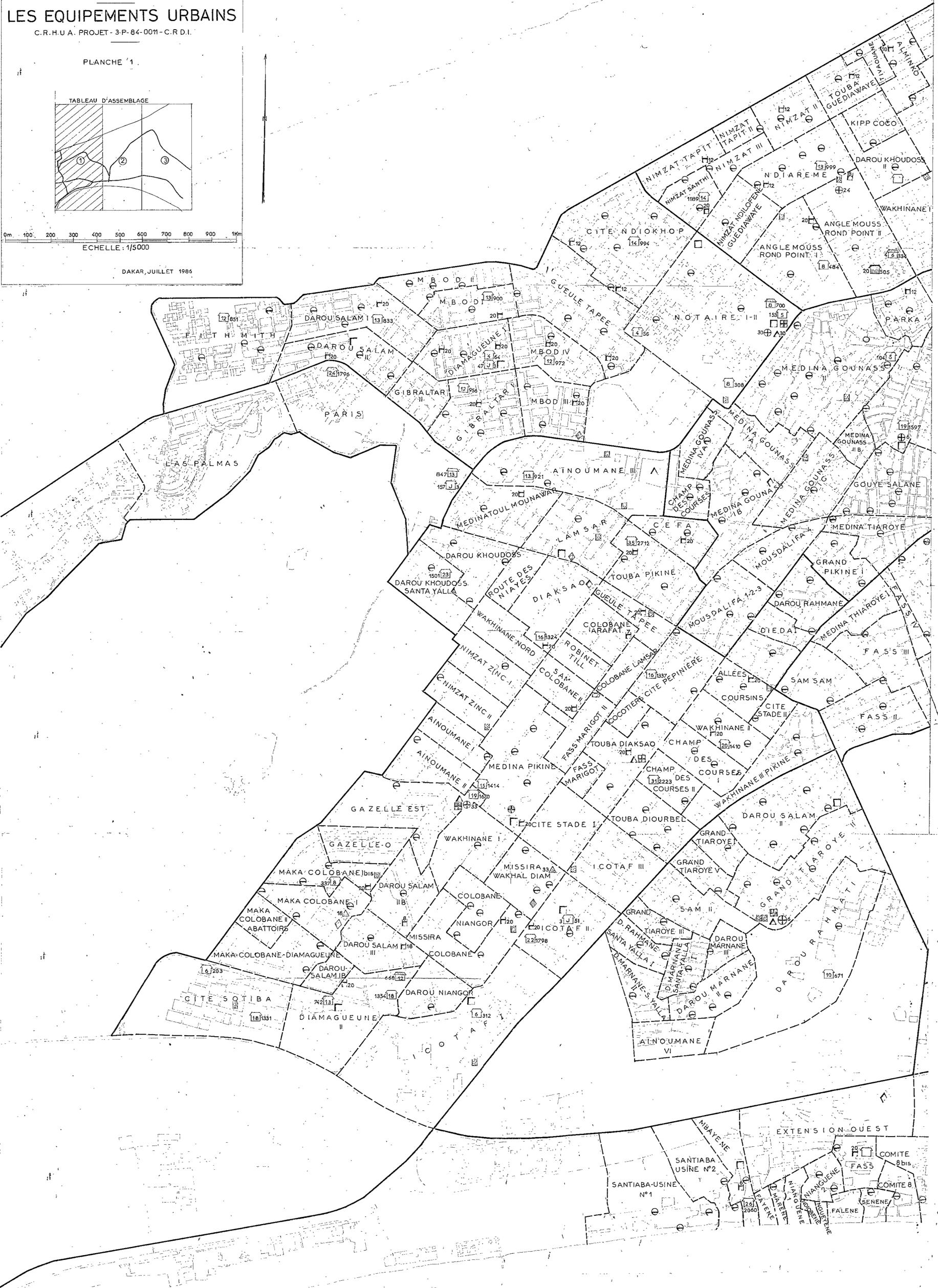
PLANCHE 1

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

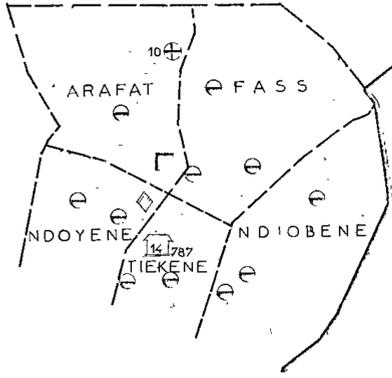
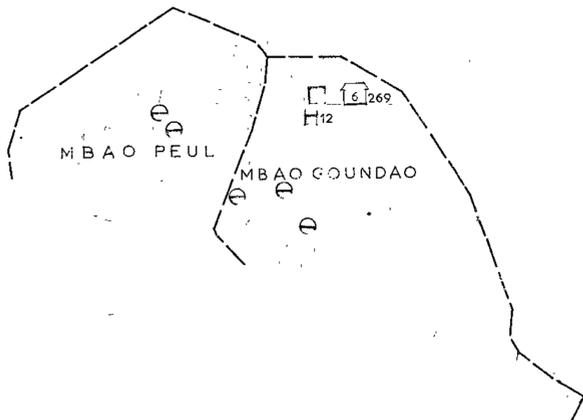
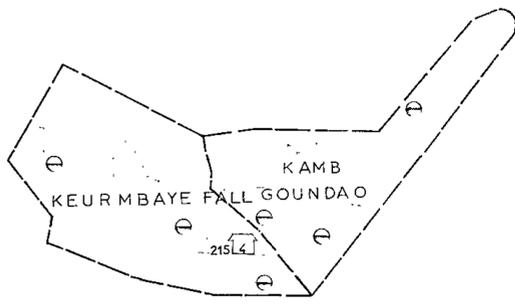


0m 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000  
ECHELLE : 1/5000

DAKAR, JUILLET 1986



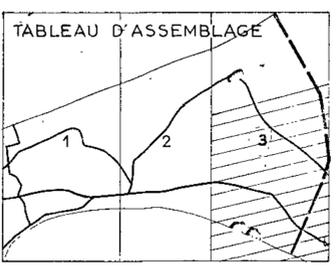
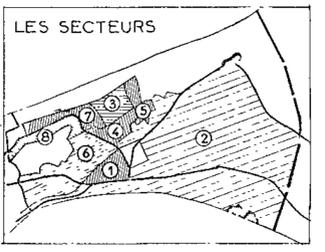




LEGENDE

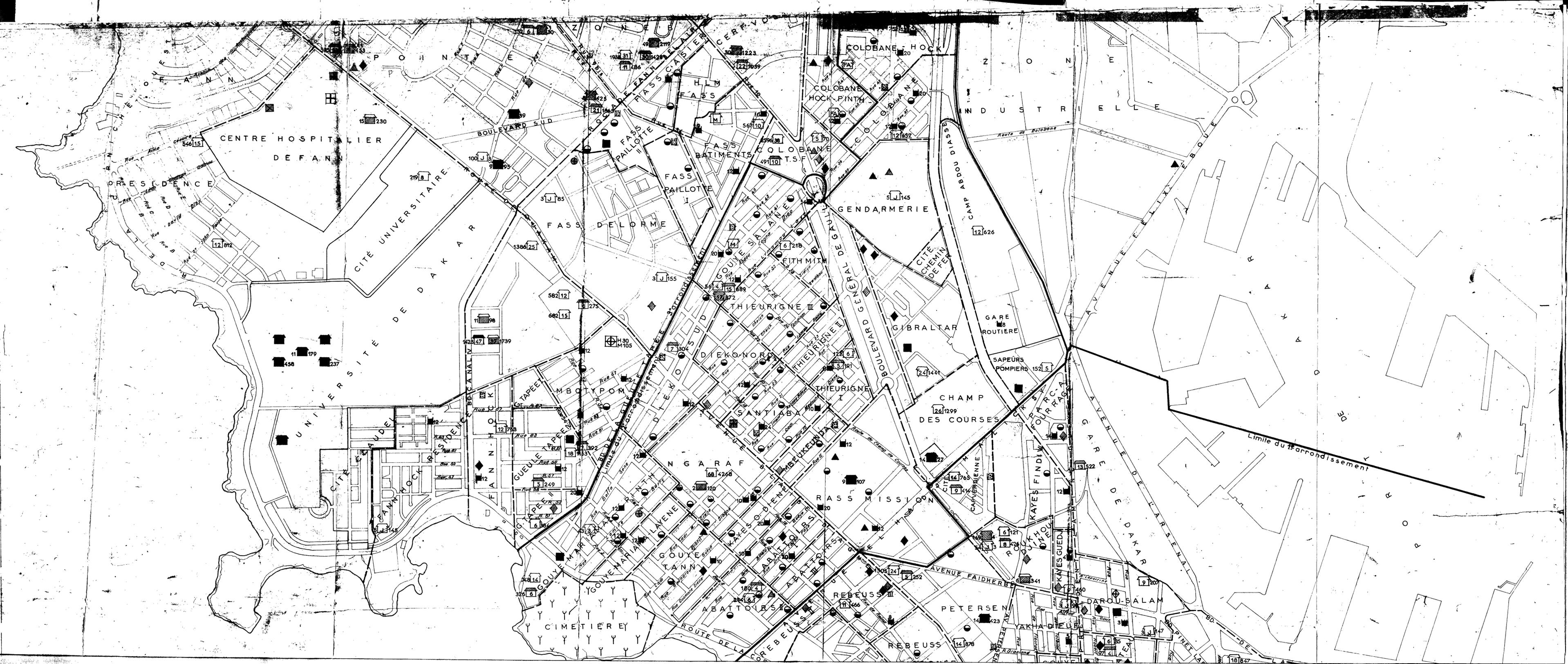
- |       |                                   |         |  |
|-------|-----------------------------------|---------|--|
| ⊕ 276 | Hopital - 276 nombre de lits      | ⊕       | Jardin d'enfants   |
| ⊕ 150 | Maternité - 150 nombre de lits    | FA      | Ecole franco-arabe   |
| ⌈     | Dispensaire                       | 1200 12 | Ecole primaire - 12 nombre de classes - 1200 nombre d'élèves |
| △     | Centre de santé                   | ⌈       | Centre d'enseignement secondaire                             |
| △     | Clinique d'accouchement           | M       | Centre d'enseignement ménager                                |
| ◇     | Pharmacie                         | ⌈       | Lycée  |
| ◇     | Cabinet médical                   | ⌈       | Lycée technique  |
| ⊕     | Infirmier                         | ⌈       | Autre formation professionnelle                              |
| ⊕     | P.M.I. Centre social              | ⌈       | Ecole d'enseignement supérieur                               |
| ⊕     | Autre formation sanitaire         | ⌈       | Château d'eau  |
| ⌈ 12  | Educule - 12 nombre de sièges     | ⌈       | Bonne fontaine   |
| ⌈     | Depotoir d'ordures                | ⌈       | Limite de département  |
| ---   | Limite de quartier                | NDOYENE | Nom de quartier  |
| ---   | Limite d'arrondissement / secteur |         |  |

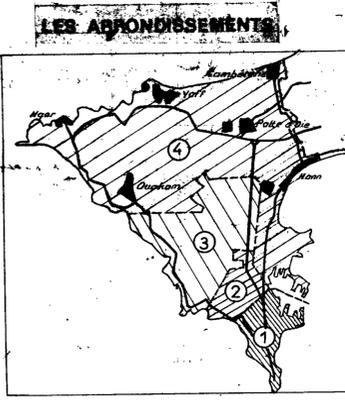
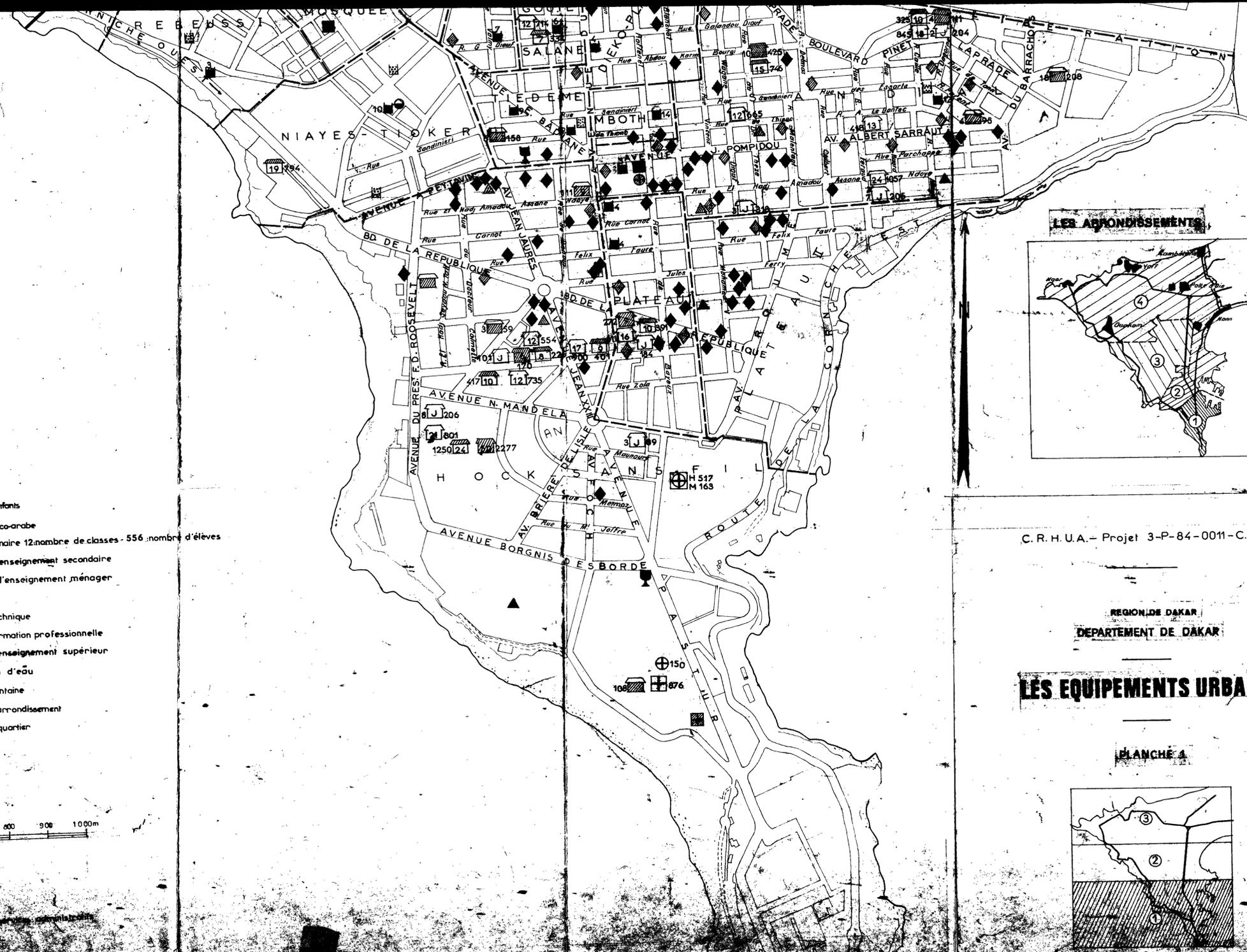
REGION DE DAKAR  
 DEPARTEMENT DE PIKINE  
**LES EQUIPEMENTS URBAINS**  
 C.R.H.U.A - PROJET - 3-P-84-0011 - C.R.D.I



DAKAR, JUILLET 1986



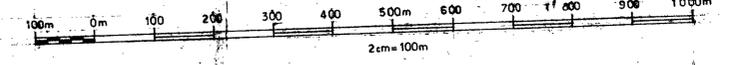




LEGENDE

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ 878 Hôpital 876: nombre de lits.</li> <li>⊕ 150 Maternité 150: nombre de lits.</li> <li>■ Dispensaire</li> <li>▲ Centre de santé</li> <li>◆ Clinique d'accouchement</li> <li>◇ Infirmerie</li> <li>◆ Cabinet médical</li> <li>◆ Pharmacie</li> <li>● Centre social</li> <li>1. Protection maternelle et infantile P.M.I.</li> <li>2. Autres formations sanitaires</li> <li>■ 12 Édicule 12: nombre de sièges.</li> <li>■ Dépotoir</li> <li>— Limite de quartier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>J Jardin d'enfants</li> <li>FA École franco-arabe</li> <li>12 556 École primaire 12: nombre de classes - 556: nombre d'élèves</li> <li>Centre d'enseignement secondaire</li> <li>M Centre d'enseignement ménager</li> <li>Lycée</li> <li>Lycée technique</li> <li>Autre formation professionnelle</li> <li>École d'enseignement supérieur</li> <li>Château d'eau</li> <li>Borne fontaine</li> <li>— Limite d'arrondissement</li> <li>MBOH Nom de quartier</li> </ul> |
|---|---|

Echelle: 1/5000

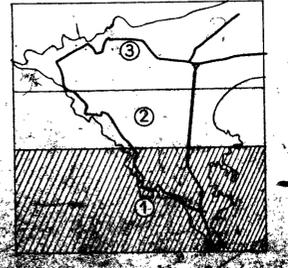


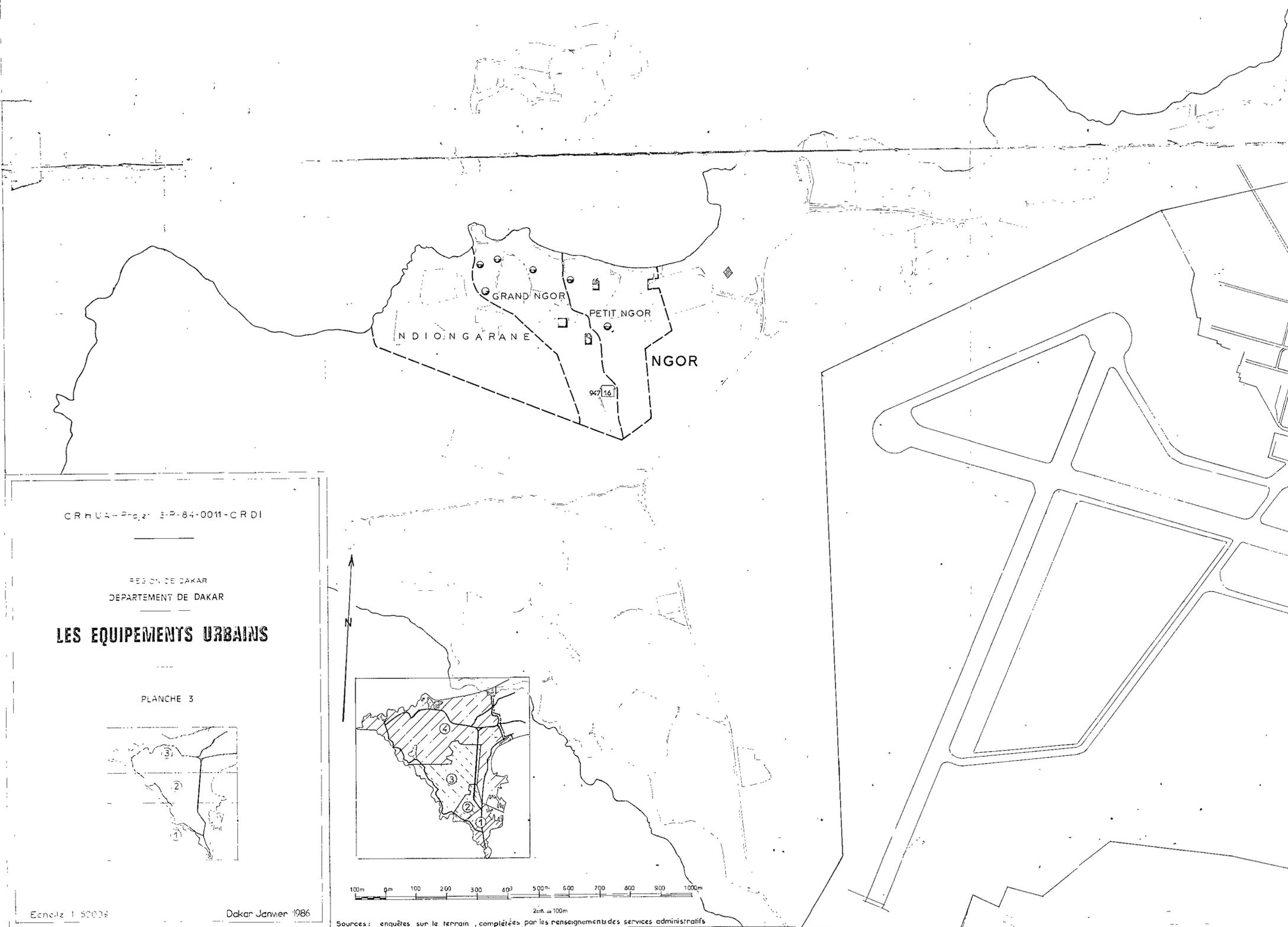
C.R.H.U.A. - Projet 3-P-84-0011-C.R.D.I.

REGION DE DAKAR  
DEPARTEMENT DE DAKAR

LES EQUIPEMENTS URBAINS

PLANCHE 4



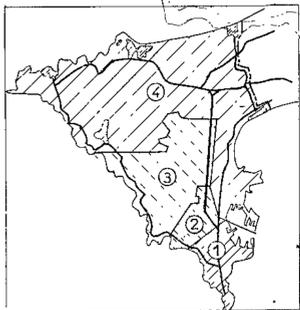
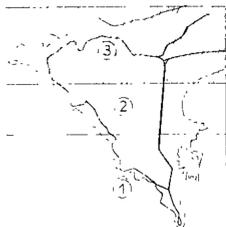


CRHUA - Proj. 21 - P-84-0011 - CRDI

REGION DE DAKAR  
 DEPARTEMENT DE DAKAR

**LES EQUIPEMENTS URBAINS**

PLANCHE 3



2cm = 100m

Sources : enquêtes sur le terrain , complétées par les renseignements des services administratifs



YOFF

NDOUNGAGNE

DAGOUNDANE

MBENGUENE

NGAPAROU

LAYENE YOFF

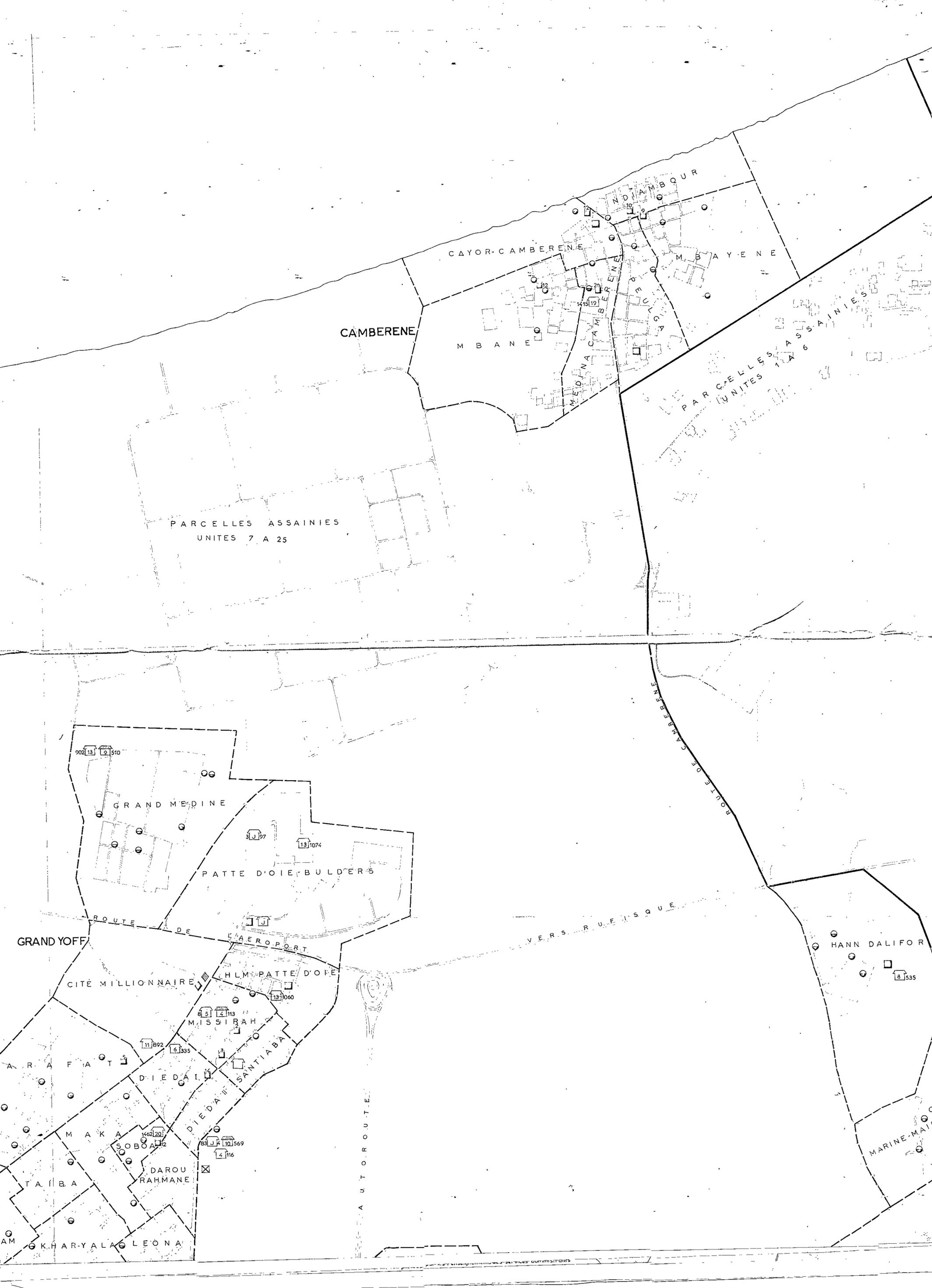
LAYENE SICAP

ROUTE DE L'AEROPORT

CENTRE INTERNATIONAL D'ECHANGES

CAMPENAL

DAROUSSA



CAMBERENE

CAYOR-CAMBERENE

MBANE

MEDINA CAMBERENE

INDIAMBOUR

MBAYENE

PARCELLES ASSAINIES  
UNITES 7 A 25

PARCELLES ASSAINIES  
UNITES 1 A 6

GRAND MEDINE

PATTE D'OIE BULDER'S

GRAND YOFF

ROUTE DE L'AEROPORT

CITE MILLIONNAIRE

HLM PATTE D'OIE

MISSIRAH

DIEDAII SANTIABA

DAROU RAHMANE

KHARYALA

LEONA

AUTOROUTE

ROUTE DE CAMBERENE

VERS RUFISQUE

HANN DALIFOR

MARINE-MAI